



**Centre Métropolis du Québec**  
Immigration et métropoles

*Publication CMQ-IM - n° 45*

# **Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants à Montréal**

**Damaris Rose  
Alexandra Charette  
Institut national de la recherche scientifique  
Centre-Urbanisation Culture Société**

**Octobre 2011**



## **Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants à Montréal**

Damaris Rose et Alexandra Charette

Rapport final soumis au Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, le 31 mai 2011, dans le cadre d'un projet de recherche pancanadienne, « *Precarious Housing and Hidden Homelessness among Refugees, Asylum Seekers and Immigrants in Montréal, Toronto and Vancouver* ».

Institut national de la recherche scientifique  
Centre - Urbanisation Culture Société

[www.ucs.inrs.ca](http://www.ucs.inrs.ca)



et

Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles

[www.im.metropolis.net](http://www.im.metropolis.net)



Version corrigée, octobre 2011

## Auteur

Damaris Rose, professeure  
[damaris.rose@ucs.inrs.ca](mailto:damaris.rose@ucs.inrs.ca)

Alexandra Charette, étudiante

Institut national de la recherche scientifique  
Centre- Urbanisation Culture Société

## Diffusion

Centre Métropolis du Québec-Immigration et métropoles  
[www.im.metropolis.net](http://www.im.metropolis.net)

385, Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2X 1E3  
Téléphone : (514) 499-4000  
Télécopieur : (514) 499-4065

Ce projet a été financé en partie par le Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines et Développement des compétences Canada. La recherche et les recommandations figurant dans la présente publication n'engagent que la responsabilité des auteurs et les interprétations et opinions ne représentent pas nécessairement celles du Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Le présent document est l'un des cinq volumes composant la recherche menée par l'équipe pancanadienne du projet « *Precarious Housing and Hidden Homelessness among Refugees, Asylum Seekers and Immigrants in Montréal, Toronto and Vancouver* », dirigé par Daniel Hiebert.

Les autres volumes :

Jenny Francis and Daniel Hiebert, *Shaky Foundations: Precarious housing and hidden homelessness among refugees, asylum seekers, and immigrants in Metro Vancouver*; Metropolis BC Working Papers, sous presse, sera disponible au [http://www.riim.metropolis.net/wp\\_2011.html](http://www.riim.metropolis.net/wp_2011.html).

Valerie Preston, Robert Murdie, Silvia D'Addario, Prince Sibanda and Ann Marie Murnaghan, with Jennifer Logan and Mi Hae Ahn, *Precarious Housing and Hidden Homelessness Among Refugees, Asylum Seekers, and Immigrants in the Toronto Metropolitan Area*; CERIS Working Paper, sous presse, sera disponible au <http://www.ceris.metropolis.net/?p=1507>.

Daniel Hiebert, *Precarious Housing and Hidden Homelessness among Refugees, Asylum Seekers, and Immigrants in Montréal, Toronto, and Vancouver: Introduction and Synthetic Executive Summary*; Metropolis BC Working Papers, sous presse, sera disponible au [http://www.riim.metropolis.net/wp\\_2011.html](http://www.riim.metropolis.net/wp_2011.html).

Robert Murdie and Jennifer Logan, *Precarious Housing & Hidden Homelessness among Refugees, Asylum Seekers, and Immigrants: Bibliography and Review of Canadian Literature from 2005 to 2010*, CERIS Working Paper Series. No 84. August 2011; [http://ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/pdf/research\\_publication/working\\_papers/wp84.pdf](http://ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/pdf/research_publication/working_papers/wp84.pdf).

ISBN 978-2-922937-29-9

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2011

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>VI</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>VII</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>IX</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>XII</b>
<b>EXECUTIVE SUMMARY</b> .....	<b>XIII</b>
<b>CHAPITRE 1 LES NOUVEAUX ARRIVANTS À MONTRÉAL ET LEUR SITUATION RÉSIDENTIELLE</b> .....	<b>1</b>
L'insertion économique .....	4
L'insertion résidentielle .....	7
Le marché de l'habitation et le logement abordable dans le Grand Montréal .....	9
<b>CHAPITRE 2 MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>15</b>
Le mandat de recherche .....	15
L'étude de terrain montréalaise .....	16
<b>CHAPITRE 3 PROFIL DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE</b> .....	<b>23</b>
Catégorie d'immigration, lieu de naissance, et durée de résidence au Canada .....	23
Âge, sexe et caractéristiques du ménage .....	25
Capacités et ressources : langues, scolarité, et revenu .....	30
<b>CHAPITRE 4 EXPÉRIENCE RÉSIDENTIELLE ET CONDITIONS DU LOGEMENT</b> .....	<b>33</b>
Données de base sur la situation de logement .....	33
Avant l'arrivée : à quoi s'attendent les nouveaux arrivants? .....	36
À l'arrivée : le premier toit .....	37
Le premier logement permanent .....	38
Parcours résidentiel et logement actuel .....	40
<i>Le recours à la famille et aux amis pour se loger en raison de manque de ressources pour payer un loyer</i> .....	40
<i>Stabilité et déménagements</i> .....	40
<i>Recherche de logement</i> .....	41
<i>Obstacles à l'accès au logement</i> .....	41
Les stratégies pour surmonter les obstacles .....	47
Conditions résidentielles .....	48
<i>L'adéquation entre l'offre de logement à Montréal et les besoins des réfugiés</i> .....	48

<i>Prix des logements et taux d'effort</i> .....	49
<i>Satisfaction par rapport au logement actuel et par rapport au voisinage ou quartier</i> .....	50
<i>Condition du logement actuel</i> .....	52
<i>Expériences de surpeuplement</i> .....	54
Bilan de la situation du logement.....	55
<i>Aide et entraide</i> .....	56
<b>CHAPITRE 5 : SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>61</b>
Synthèse des résultats.....	61
<i>Les caractéristiques de la population à l'étude</i> .....	61
<i>La situation de logement : données de base</i> .....	62
<i>À l'arrivée au Canada</i> .....	62
<i>Parcours résidentiels et stratégies d'accès au logement</i> .....	63
<i>Conditions résidentielles</i> .....	64
Conclusion .....	65
Recommandations.....	66
<i>Réfugiés sélectionnés et revendicateurs</i> .....	66
<i>Intervenants</i> .....	68
Vers des recherches futures... ..	71
<b>RÉFÉRENCES CITÉES</b> .....	<b>73</b>
.....	<b>76</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>77</b>
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>79</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>80</b>
1. <i>APPEL DE PROPOSITIONS</i> .....	<b>81</b>
<b>ANNEXE 2 JUSTIFICATION DU CHOIX DES ORGANISMES PARTENAIRES À L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE</b> .....	<b>83</b>
<b>ANNEXE 3 GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES GROUPES DE DISCUSSION AUPRÈS DES INTERVENANTS D'ORGANISMES AU SERVICE DES NOUVEAUX ARRIVANTS</b> .....	<b>85</b>
<b>ANNEXE 4 PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUX RÉPONDANTS POTENTIELS</b> .....	<b>87</b>
<b>Le logement des personnes réfugiées et immigrantes</b> Lettre d'information et de sollicitation de votre participation à un sondage .....	<b>87</b>
<b>ANNEXE 5 QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE</b> .....	<b>90</b>

---

<b>ANNEXE 6 FEUILLE D'INFORMATION SUR LES GROUPES DE DISCUSSION, PRÉSENTÉE AUX PERSONNES RÉFUGIÉES OU DEMANDEURS D'ASILE À LA FIN DU SONDAGE PAR QUESTIONNAIRE.....</b>	<b>103</b>
<b>ANNEXE 7 PRÉSENTATION DES GROUPES DE DISCUSSION AUX PARTICIPANTS.....</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXE 8 GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES GROUPES DE DISCUSSION AUPRÈS DES RÉFUGIÉS SÉLECTIONNÉS ET REVENDICATEURS DE STATUT DE RÉFUGIÉ.....</b>	<b>109</b>
<b>ANNEXE 9 LISTE DES PAYS DE NAISSANCE DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>113</b>

---

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Immigrants admis au Québec selon la catégorie détaillée, 2005-2009 .....	1
Tableau 1.2 Admissions de résidents permanents, Région métropolitaine de Montréal, 2005-2009.....	2
Tableau 1.3 Incidence des taux d'effort pour le logement de 50% et plus, RMR de Montréal, 2001 et 2006.....	11
Tableau 2.1 Les cinq organismes ayant participé à l'enquête par questionnaire .....	17
Tableau 3.1 : Connaissance du français parlé selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=182). 30	
Tableau 3.2 : Revenu moyen annuel en 2009 ou 2010, tous statuts à l'arrivée confondus (N=166) .....	32
Tableau 4.1 : Aide reçue pour trouver un logement, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=199).....	41
Tableau 4.2 Fréquence (en %) de certains obstacles rencontrés sur le plan du logement, selon le statut à l'arrivée, par rapport au nombre de répondants ayant vécu au moins un obstacle (N=156).....	42
Tableau 4.3 Vécu d'un problème de surpeuplement depuis l'arrivée (N=190).....	55
Tableau 4.4 Types d'aide reçus sur le plan du logement, selon le statut à l'arrivée (N=154) .....	57
Tableau 4.5 Sources d'aide reçues sur le plan du logement, selon le statut à l'arrivée (N=154) .	58
Tableau 4.6 Types d'aide offerte en matière de logement, selon le statut à l'arrivée du répondant ayant fourni l'aide (N=100).....	59
Tableau 4.7 Récipiendaire de l'aide en matière de logement, selon le statut d'immigration du répondant ayant offert de l'aide (N=99) .....	60

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Revendicateurs du statut du réfugié à Montréal, 2005-2009.....	3
Figure 1.2 Incidence de faible revenu en 2005 par statut d'immigration, RMR de Montréal, 2006 .....	5
Figure 1.3 Immigrants récents selon le lieu de naissance et l'incidence de faible revenu (effectifs), RMR de Montréal, 2006.....	6
Figure 1.4 Taux d'inoccupation des logements locatifs, Île de Montréal, 1992-2010 .....	10
Figure 2.1 : Localisation des répondants à l'enquête par questionnaire, par région de tri d'acheminement, selon l'organisme et la catégorie d'admission à l'arrivée au Canada.....	18
Figure 2.2 : Effectifs d'immigrants ayant résidé moins de 5 ans au Canada, , par région de tri d'acheminement, Région métropolitaine de Montréal, 2006 .....	19
Figure 2.3 : Part des immigrants ayant résidé moins de 5 ans au Canada dans la population totale, par région de tri d'acheminement, Région métropolitaine de Montréal, 2006.....	19
Figure 2.4 : Protocole pour l'enquête après de clients d'organismes d'aide à l'établissement ...	21
Figure 3.1 : Région de naissance selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=201).....	24
Figure 3.2 : Durée de résidence au Canada selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=201) ....	25
Figure 3.3 : Groupe d'âge selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=201).....	26
Figure 3.4 : Nombre d'enfants de moins de 18 ans selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=179).....	27
Figure 3.5 : Type de ménage selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=199).....	28
Figure 3.6 : Nombre d'adultes dans le ménage, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=200) .....	29
Figure 3.7 : Nombre total de personnes dans le ménage, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=179).....	29
Figure 3.8 : Plus haut niveau de scolarité atteint selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=200) .....	31
Figure 3.9 : Revenu moyen annuel en 2009 ou 2010 des couples avec enfants, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=71) .....	32
Figure 4.1 : Type d'habitat actuel selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=198) .....	34
Figure 4.2 : Nombre de chambres à coucher fermées, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=198).....	35
Figure 4.3 : Déménagements depuis l'arrivée au Canada, selon le statut d'immigration à l'arrivée des répondants ayant vécu 1 à 4 ans au Canada (N=101) .....	41
Figure 4.4 Obstacles à l'accès au logement rencontrés, selon le statut à l'arrivée (N = 441 réponses représentant un obstacle) .....	44
Figure 4.5 : .....	49

Figure 4.6 : Pourcentage du revenu du ménage consacré aux dépenses du logement, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=165).....	50
Figure 4.7 : .....	51
Figure 4.8 : Satisfaction par rapport au voisinage et quartier actuel, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=197).....	52
Figure 4.9 : Condition du logement actuel, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=198) ...	53
Figure 4.10 : Problèmes de salubrité du logement depuis l'arrivée, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=190).....	53
Figure 4.11 : Amélioration ou détérioration de la situation du logement depuis le premier logement occupé au Canada, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=185) .....	56

## AVANT-PROPOS

Ce rapport est le fruit du volet montréalais d'une recherche menée par une équipe pancanadienne entre les mois de septembre 2010 et mai 2011, dans le cadre d'un mandat de recherche du Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement canadien (SPLI). Le SPLI relève du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Il a établi un partenariat avec le Secrétariat national du Projet Metropolis canadien ([www.metropolis.net](http://www.metropolis.net)) pour commanditer une étude sur la situation du logement, dans les trois grandes métropoles canadiennes, de deux sous-groupes de nouveaux arrivants : les réfugiés sélectionnés à l'étranger avant leur départ pour le Canada; et les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié au Canada (communément appelés « demandeurs d'asile »).

Nous avons répondu à l'appel d'offres en nous référant à l'idée selon laquelle ces deux sous-groupes sont plus vulnérables à des difficultés importantes en matière de logement que les autres nouveaux arrivants. Le commanditaire voulait mettre à jour, élargir et approfondir les connaissances sur l'insertion résidentielle de ces deux groupes, d'autant plus que le contexte global d'insertion des nouveaux arrivants a beaucoup évolué au cours des quinze dernières années. D'une part, pour beaucoup d'entre eux, l'insertion économique est plus difficile qu'auparavant, et d'autre part, les marchés du logement sont devenus plus serrés dans les grandes villes. Quelques études menées dans différentes villes canadiennes mettent en lumière les situations des réfugiés sélectionnés et/ou des revendicateurs du statut de réfugié en matière de logement de façon importante. Mais aucune recherche antérieure ni base de données ne permet de comparer à la fois les différences entre Montréal, Toronto et Vancouver et les différences entre les revendicateurs de statut de réfugié, les réfugiés sélectionnés et les immigrants n'ayant jamais été des personnes réfugiées (soit les immigrants admis dans les catégories économiques ou de regroupement familial). L'échantillon de la seule étude pancanadienne pertinente, l'Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada, a été prélevé dans le bassin des personnes admises comme résidents permanents en 2000-2001, excluant ainsi les revendicateurs du statut de réfugié en attente de la décision quant à leur admissibilité en tant que résidents permanents.

Pour répondre au mandat de recherche, nous avons donc dû recueillir des données de première source au moyen d'une enquête menée auprès de la clientèle d'organismes communautaires du secteur de l'établissement des nouveaux arrivants de Montréal, Toronto et Vancouver qui ont accepté d'établir un partenariat avec les équipes de recherche. Nous avons aussi mené des entretiens avec quelques membres du personnel de ces organismes qui possèdent une expertise particulière dans l'aide au logement. Nous tenons donc à remercier chaleureusement le personnel de direction et de première ligne des organismes partenaires montréalais pour leur contribution inestimable à la réussite de notre étude :

CARI St-Laurent – Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour immigrants: Aïcha Guendafa (Directrice-générale); Chantal Dubignon (chef d'équipe pour l'enquête); Kheira Araf; Guck Chou Tea; Oksana Kurinna; Margoth Guevara;

CACI – Centre d'appui aux communautés immigrantes: Anait Aleksanian (Directrice-générale); Lazé Leskaj (chef d'équipe pour l'enquête); Anna Faramazyan; Angéline Colunga; Mianta Andriamiadana;

CSAI – Centre social d’aide aux immigrants: Gary Obas (Directeur-général); Dusan Babic (chef d’équipe pour l’enquête); Josette Nonone; Yang Xu; Roya Daneshmand; Louise Trudel;

La Maisonnée – Service d’aide et de liaison pour immigrants : Hassan Hassani (Directeur-général); Zina Laadj (chef d’équipe pour l’enquête); Sabiha Daoud; Marcela Saldana Salas; Hector Osorio; Stéphanie Sauvageau; Marie-Ève Crevier; Hameza Othman;

La MIRS - La Maison internationale de la Rive-sud: Noureddine Belhocine (Directeur-général); Virginia Cisneros (chef d’équipe pour l’enquête); Nohad El Maghrabi; Dalila Berhouni; Nasrin Neda; Florin Nae; Fariba Younuszada;

Le Projet Refuge – Maison Haidar (Centre d’hébergement de transition pour hommes en migration forcée) Mission communautaire de Montréal : Sylvain Thibault (coordonnateur)

Nous tenons également à remercier l’équipe de l’organisme La Maisonnée d’avoir accueilli dans leurs locaux l’équipe de recherche ainsi qu’une vingtaine de participants du milieu communautaire montréalais lors d’un après-midi causerie portant sur quelques résultats préliminaires de l’enquête, le 23 février 2011. Trois autres présentations préliminaires ont aussi offert des occasions d’échanges et de suggestions très utiles; nous remercions donc à la fois les organisateurs et les participants lors d’un séminaire organisé par le SPLI à Ottawa le 17 février 2011, lors d’un atelier au congrès national de Metropolis à Vancouver le 26 mars 2011, et lors d’un séminaire organisé par le ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles le 7 avril 2011.

Nous avons aussi bénéficié des conseils précieux fournis à différents moments de l’enquête par les membres d’un comité avisé ad hoc, auquel ont participé certains intervenants des organismes partenaires. Lors de la dernière rencontre de ce comité, qui avait pour but de finaliser les recommandations découlant de cette recherche, des représentants de la Direction de l’habitation de la Ville de Montréal (Suzanne Laferrière) et de la Société d’habitation du Québec (Marie-Hélène Perron) nous ont fait part de leurs suggestions par écrit.

Nous aimerions également remercier Tuyet Trinh, coordonnatrice du Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles, ainsi que toutes les autres personnes ayant contribué au bon déroulement de cette recherche : Stephan Reichhold, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes; Pilar Mora, travailleuse communautaire, qui a animé deux des groupes de discussion hispanophones; Magali Boileau-Morin, étudiante à la maîtrise en sociologie à l’Université du Québec à Montréal, qui a effectué le codage et l’entrée des données du questionnaire; Xavier Leloup, professeur au Centre Urbanisation Culture et Société de l’Université INRS et Rachad Antonius, professeur à l’Université du Québec à Montréal, pour leurs suggestions à l’égard du cahier de codage du questionnaire; Joana Borrero, Bochra Manai et Myriam Richard, étudiantes en Études urbaines à l’Université INRS, pour des contributions diverses à la logistique des groupes de discussion. Joana Borrero a également agi en tant qu’observatrice lors de quelques groupes de discussion et a contribué aux bilans analytiques de ces entretiens. Les cartes ont été réalisées par Nathalie Vachon, analyste-informaticienne, et la mise en forme finale du rapport ont été effectuées par Cindy Rojas du Centre Urbanisation Culture et Société de l’Université INRS. Enfin, nous remercions très chaleureusement les 201 répondants à notre enquête par questionnaire et les 37 personnes réfugiées ayant participé aux groupes de discussion.

Nous remercions aussi nos collègues des équipes de Vancouver et Toronto pour leur collaboration soutenue tout au long de cette étude, et plus particulièrement Dan Hiebert, chercheur principal et responsable de la gestion du projet de recherche. En dernier lieu, rien

n'aurait été possible sans le soutien dévoué et impeccable de Vicky Baker, adjointe à la direction du Centre Metropolis de la Colombie-Britannique et responsable de l'administration financière du contrat.

Enfin, nous remercions les équipes du SPLI et du Secrétariat national du Projet Metropolis de nous avoir donné la possibilité de mener cette recherche.

## SOMMAIRE

### *Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants à Montréal*

Ce rapport fait partie du projet de recherche pancanadien « *Precarious Housing and Hidden Homelessness among Refugees, Asylum Seekers and Immigrants in Montréal, Toronto and Vancouver* », qui découle d'un appel d'offres du Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, en collaboration avec le Secrétariat canadien du Projet Métropolis.

Le logement est un enjeu plus préoccupant aujourd'hui qu'il y a une quinzaine d'années pour les nouveaux arrivants. Pour beaucoup d'entre eux, l'insertion économique est plus difficile qu'auparavant alors que les marchés du logement se sont beaucoup resserrés dans les grandes métropoles, dont Montréal, où on observe une pénurie de logements locatifs abordables convenant aux familles avec enfants. L'étude visait plus particulièrement les réfugiés sélectionnés à l'étranger et les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié au Canada. Selon des études antérieures, ces personnes seraient en proie à des difficultés plus importantes en matière d'accès au logement que celles qui sont arrivées dans les catégories d'immigration économiques ou familiale. Mais peu d'études comparatives permettaient d'évaluer la situation canadienne à ce sujet.

Nous avons recueilli des données de première source au moyen d'une étude d'envergure menée en partenariat avec plusieurs organismes communautaires d'aide aux nouveaux arrivants localisés dans différents secteurs de Montréal et de sa banlieue. Nous avons d'abord rencontré des intervenants de ces organismes afin de connaître leurs préoccupations au sujet du logement. Ensuite, une enquête par questionnaire portant sur les expériences de logement depuis l'arrivée au Canada des réfugiés, revendicateurs et immigrants économiques a été menée auprès de 201 personnes résidant depuis 3 mois à 10 ans au Canada. Ces personnes ont fréquenté ces organismes pour une activité ou un service au cours des mois de novembre et décembre 2010. Parmi les répondants, 57 ont revendiqué l'asile au Canada (leur statut étant régularisé ou non au moment de l'étude), 47 étaient des réfugiés sélectionnés, et la vaste majorité des 97 autres personnes interviewées étaient des immigrants économiques. Enfin, nous avons mené des groupes de discussion auprès de 37 personnes issues des deux catégories de personnes réfugiées.

Plusieurs indicateurs, notamment la satisfaction avec le logement actuel, font ressortir la situation relativement favorable des immigrants économiques (malgré leur statut plus modeste que la moyenne de ce groupe en raison de notre mode de recrutement des répondants) par rapport aux deux catégories de personnes réfugiées. L'étude fait ressortir l'importance de plusieurs types de vulnérabilité associés à la notion d'« itinérance cachée », dont certains varient selon le sous-groupe à l'étude. Par exemple, les réfugiés sélectionnés ont plus souvent vécu des situations d'entassement à cause de la plus grande taille de leurs familles. Les deux sous-groupes de réfugiés sont à forte majorité exposés à une précarité résidentielle extrême puisqu'ils dépensent plus de 50% de leurs revenus, qui sont très faibles, pour se loger. Plus du quart des répondants ont vécu dans des logements insalubres, ce qui indique que Montréal fait face à un grave problème de désinvestissement par les propriétaires d'immeubles locatifs des années 1946-1970. Les revendicateurs de statut du réfugié sont par contre les plus vulnérables sur le plan de l'accès à un premier logement, à cause du manque d'accompagnement pour se loger à l'arrivée, et de la précarité de leur statut. Enfin, la fréquence des obstacles à l'accès au logement de nature discriminatoire (source de revenu, origine, statut légal, taille de la famille...) est très troublante, et ce, quel que soit le statut d'immigration à l'arrivée. Le rapport conclut avec certaines recommandations, émises principalement par des intervenants réunis avec les chercheurs en comité avisé, et visant les trois paliers du gouvernement.

## EXECUTIVE SUMMARY

### *Cornerstone or Weak Link? The Housing Situation of Refugees, Asylum Seekers and Immigrants in Montréal*

This report is part of a pan-Canadian research project, « *Precarious Housing and Hidden Homelessness among Refugees, Asylum Seekers and Immigrants in Montréal, Toronto and Vancouver* », stemming from a proposal call from the Homelessness Partnerships Secretariat, Human Resources and Skills Development Canada, in collaboration with the National Secretariat of the Metropolis Project.

The housing situation of newcomers is a more worrying issue today than it was about 15 years ago. For a good number of newcomers, economic integration has become more of a challenge, while at the same time housing markets have become much tighter and more expensive in Canada's major cities including Montréal. Montréal is also beset by a shortage of affordable rental housing suitable for families with children. This study zoomed in on two target groups of newcomers: refugees selected overseas before their departure for Canada; and people who file a refugee claim once they arrive in Canada. These two groups are thought to experience greater housing vulnerabilities than those in the economic immigrant or family classes, but comparative research is lacking.

We obtained primary source data through a major study carried out in partnership with several community organizations in the settlement services sector, located in different parts of Montréal and suburbs. We first met with specialized informants from these organizations so as to obtain their viewpoint on housing issues. Next, a questionnaire survey was carried out with 201 newcomers and immigrants with between 3 months and 10 years' residency in Canada. The respondents were drawn from the clientele of the agencies, specifically those who visited the agency for consultation, service or activity in a 4-week period in Nov.-Dec. 2010. Of these respondents, 57 had claimed refugee status in Canada (including many still awaiting the decision and some successful claimants), 47 were refugees selected outside Canada (mostly government-assisted refugees), while the vast majority of the other 97 survey participants were economic immigrants. We then conducted 6 focus groups with 37 people drawn from the two target groups, namely refugees selected outside Canada and refugee claimants.

On several indicators, including satisfaction with current housing, the housing situation and experience of economic immigrants (despite being poorer than economic immigrants in general due to the sampling frame), is better than for the other two groups. The study reveals high levels of several of the types of housing vulnerability associated with "hidden homelessness", with some of these varying between the different sub-groups. Due to their larger families, the government-assisted refugees have more often experienced overcrowded conditions. A large majority of both of the refugee sub-groups are currently exposed to extreme housing precariousness because they spend over 50% of their very low incomes on shelter costs. Over a quarter of respondents have lived in unfit housing (mould, infestations...), a finding that underlines that Montréal faces a serious problem of under-maintenance by landlords in the post-war (1946-1970) rental stock of walk-up apartments. Refugee claimants are the most vulnerable to this because of the lack of assistance and accompaniment available to them in their search for decent housing, and because of their precarious legal status. Finally, we find a troublingly high frequency of obstacles in housing access attributable to one or more forms of discrimination (income source, origin, legal status...), even among the economic immigrants in our sample.

The report concludes with a number of recommendations based mainly on discussions between the research team and the settlement organization workers on our advisory committee and aimed at all three levels of government.



# CHAPITRE 1

## LES NOUVEAUX ARRIVANTS À MONTRÉAL ET LEUR SITUATION RÉSIDENTIELLE

Au Québec comme ailleurs au Canada, l'immigration est aujourd'hui perçue comme une façon de gérer des enjeux démographiques et économiques importants. Ainsi, la majorité des nouveaux résidents permanents sont sélectionnés par le Québec dans les catégories économiques. Toutefois, les objectifs humanitaires de réunification familiale et d'accueil des réfugiés et d'autres personnes en situation semblable font encore partie intégrante des politiques d'immigration québécoise et canadienne (voir le tableau 1.1). La population réfugiée québécoise se divise en deux grandes sous-catégories : les réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés par une organisation privée), et les réfugiés reconnus sur place (ceux qui ont revendiqué le statut de réfugié au Canada et qui ont reçu une décision favorable du gouvernement canadien).

Tableau 1.1  
Immigrants admis au Québec selon la catégorie détaillée, 2005-2009

Admissions de résidents permanents, 2005-2009	N	%
Immigration économique	144 200	63,3
Regroupement familial	50 032	22,0
Réfugiés pris en charge par l'État	9 085	4,0
Réfugiés parrainés	1 963	0,9
Réfugiés reconnus sur place	12 552	5,5
Membres de la famille d'un réfugié reconnu sur place	5 181	2,3
Autres réfugiés	1	0,0
Autres immigrants (demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas d'ordre humanitaire)	4867	2,1

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, 2010, Tableau 3a; données préliminaires pour 2009.

Les nouveaux arrivants au Québec s'établissent en très forte majorité dans la région du Grand Montréal, et principalement sur l'île de Montréal (Agglomération de Montréal), même si pour un nombre croissant d'entre eux l'insertion résidentielle se fait dans des zones de banlieue des années 1960-1980 localisées sur la Rive-Sud et à Laval (Chui, Tran et Maheux, 2007; Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2010). Dans le cas des réfugiés pris en charge par l'État, toutefois, la proportion s'établissant à l'extérieur de Montréal est plus élevée en raison des politiques de régionalisation de l'immigration du Gouvernement du Québec. Les nouveaux arrivants de cette catégorie sont accueillis et encadrés par les organismes

d'aide à l'établissement financés par le volet 2 du Programme d'aide aux nouveaux arrivants (PANA). Seuls ceux qui ont des membres de leur famille déjà installés sur l'île de Montréal sont dirigés vers l'unique organisme accrédité pour le volet 2 du PANA et localisé sur ce territoire. Deux autres organismes accrédités sont localisés en banlieue de la région montréalaise (à Laval et à Brossard).

Les nouveaux résidents permanents du Grand Montréal de la catégorie d'admission « réfugiés » (composée de réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés ainsi que de revendicateurs du statut de réfugié régularisés) se démarquent des autres catégories par leurs régions d'origine. De 2005 à 2009, l'Amérique du Sud et centrale était la région d'origine la plus importante (35%) alors que pour les autres catégories, et plus particulièrement pour les immigrants économiques, la région regroupant l'Afrique et le Moyen-Orient venait en tête de la liste (Tableau 1.2). En ce qui concerne le sous-groupe des réfugiés pris en charge par l'État, nous ne disposons pas de données par région d'origine pour ceux qui s'établissent dans le Grand Montréal, mais les données les plus récentes du Gouvernement du Québec indiquent qu'en 2009, à l'échelle du Québec, la région d'origine la plus fréquente était la Colombie (31,6%), suivie de l'Iraq (13,7%), et du Bhoutan (11,9%).

Tableau 1.2  
Admissions de résidents permanents, Région métropolitaine de Montréal, 2005-2009

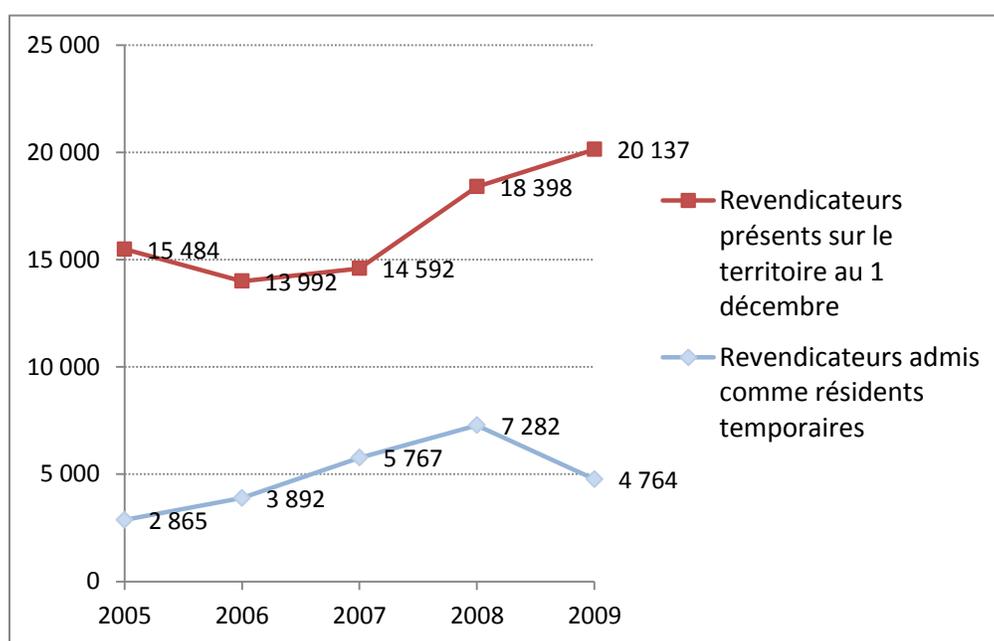
	Immigrants économiques	Regroupement familial	Réfugiés	Autres immigrants	Total
Afrique et Moyen-Orient	40%	34%	30%	33%	37%
Asie et Pacifique	14%	28%	27%	21%	18%
Amérique du Sud et centrale	14%	19%	35%	28%	18%
États-Unis	1%	4%	2%	4%	2%
Europe et Royaume-Uni	31%	14%	5%	13%	24%
Total (%)	100%	100%	100%	100%	100%
Total (N)	128 610	37 081	20 233	9747	195 673

Source: Citoyenneté et Immigration Canada, 2010, *Faits et chiffres, 2009. Bibliothèque numérique*, Tableau tab290n\_24462. Calculs des auteures.

Les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié en sol canadien (les « demandeurs d'asile ») sont dans un premier temps admis à titre de résidents temporaires. Le temps d'attente de la décision (soit la reconnaissance à titre de personnes protégées, qui les rend éligibles pour demander la résidence permanente, ou le refus) dépasse habituellement deux ans et peut atteindre plus de 5 ans. Selon les données de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC 2009), 20 137 personnes qui avaient un visa temporaire de revendicateur de statut de réfugié vivaient

dans la région de Montréal. La part relative de Montréal dans l'ensemble du Canada comme lieu de résidence des revendicateurs en attente de la décision (CIC 2009) a augmenté au cours des dernières années. Elle se situait à 15,9% en décembre 2005, et a augmenté à 19,4% en décembre 2009 (alors que le part de Toronto a diminué; passant de 47% en 2005 à 37% en 2009, et celle de Vancouver est demeurée autour de 3%). La figure 1.1 illustre une comparaison entre le nombre de revendicateurs présents sur le territoire et le nombre de revendicateurs admis en tant que réfugié annuellement. Il importe de souligner l'écart qui se creuse entre les deux groupes, et qui traduit l'état de la situation sur le plan administratif (cumul des délais de traitement des dossiers et baisse du nombre de demandes à partir de 2009 en raison des restrictions sur l'admissibilité des personnes venues d'un « tiers pays sûr »).

Figure 1.1  
Revendicateurs du statut de réfugié à Montréal, 2005-2009



Source: Citoyenneté et Immigration Canada, 2010, *Faits et chiffres*.

Les données de CIC ne présentent pas les effectifs des revendicateurs de statut de réfugié selon les régions d'origine, ce qui nous empêche de faire une comparaison avec les données du tableau 1.2. L'information est toutefois disponible selon les pays d'origine. Parmi les 24 570 admissions temporaires dans cette catégorie entre 2005 et 2009, les cinq pays d'origine les plus fréquents (regroupant 68,5% du total) sont le Mexique (40,9%), Haïti (17,2%), l'Inde (4,6%), la Colombie (3,6%) et la République démocratique du Congo (2,1%) (CIC, 2010, *Faits et chiffres*, 2009. Bibliothèque numérique, Tableau tab400n\_24462; calculs des auteures).

## L'insertion économique

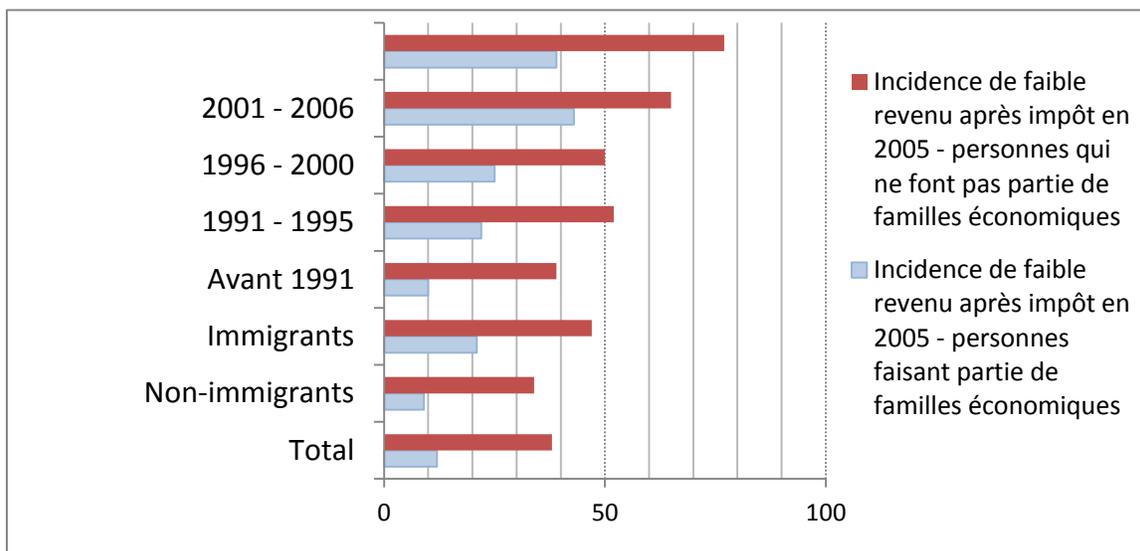
Les nouveaux arrivants forment un spectre de diversité socio-économique assez important et les données de l'Enquête nationale auprès des immigrants au Canada (ELIC) permet de constater que le niveau de vie des personnes admises comme résidentes permanentes connaît une amélioration significative au cours des quatre premières années de résidence à Montréal ou dans l'une des autres métropoles canadiennes (Hiebert et Mendez, 2008; Li, 2007). Plusieurs recherches antérieures démontrent toutefois un écart croissant entre les nouveaux arrivants et la population née au Canada en ce qui concerne leur situation économique, malgré le fait que le niveau de scolarité des immigrants récents de nos jours soit plus élevé que celui des cohortes antérieures (pour un court résumé de cette littérature voir Boudarbat, Boulet et Zhu, 2010). Ceci donne lieu à des taux croissants de faibles revenus qui freinent leur intégration et les affectent dans plusieurs sphères de leur vie (Walks et Bourne, 2006).

Une analyse des informations de la banque de données administratives du gouvernement canadien (BDIM), qui contient des données sur les personnes qui ont immigré au Canada au cours des 16 années précédentes (1989-2004), fait ressortir la précarité économique plus marquée des nouveaux arrivants qui vivent à Montréal en 2005, comparativement à ceux qui vivent dans les deux autres métropoles, quelle que soit leur catégorie d'admission (Hiebert 2011). À titre d'exemple, une immigrante admise comme travailleuse qualifiée gagne, en 2005, en moyenne 30 939 \$ si elle vit à Toronto; 26 140 \$ si elle vit à Vancouver; mais seulement 21 194 \$ si elle vit à Montréal. Le revenu d'un ex-réfugié dont le statut a été reconnu au Canada et qui vit à Montréal s'élève à seulement 17 172 \$, alors que ses homologues à Vancouver et à Toronto gagnent respectivement 22 501 \$ et 22 847 \$.

De plus, selon la même source de données, le recours à l'aide sociale, qui en plus d'être un indicateur de faible revenu, est fréquemment soulevé lors des enquêtes auprès des nouveaux arrivants comme une source de discrimination lors de la recherche de logement (Murdie, 2008; Yu, Ouellet et Warmington, 2007), est plus fréquente à Montréal. En effet, 28% des revendicateurs du statut de réfugié régularisés vivant à Montréal (19% à Toronto, 10% à Vancouver) reçoivent l'aide sociale, alors que c'est le cas de 21,5% des réfugiés sélectionnés à l'étranger (15% à Toronto, 11% à Vancouver). Le recours à l'aide sociale chez les immigrants économiques de la catégorie des travailleurs qualifiés présente des écarts relatifs encore plus importants entre les trois métropoles (11% à Montréal, 2,5% à Toronto, 1% à Vancouver). Ces données concordent avec d'autres recherches soulignant les difficultés d'insertion économique d'un nombre important d'immigrants récents au Québec et à Montréal (Chicha et Charest, 2008; Godin, 2004), ainsi que l'importance relative de ces difficultés par rapport à la situation observée ailleurs au Canada (Boudarbat, Boulet et Zhu, 2010; Li, 2007).

L'incidence de faible revenu à Montréal par statut d'immigration, selon le recensement de 2006, est présentée dans la figure 1.2. Comme on pouvait s'y attendre, la situation s'améliore au fil des années passées au Canada, et plus nettement pour les personnes faisant partie de familles économiques que pour celles qui n'en font pas partie (autrement dit, les personnes seules). Par ailleurs, l'incidence de faible revenu est plus importante chez les personnes dont le statut d'immigration n'est pas permanent, surtout si elles sont seules. Les revendicateurs du statut de réfugié font partie de cette catégorie, ni les étudiants étrangers, les travailleurs temporaires ou les visiteurs.

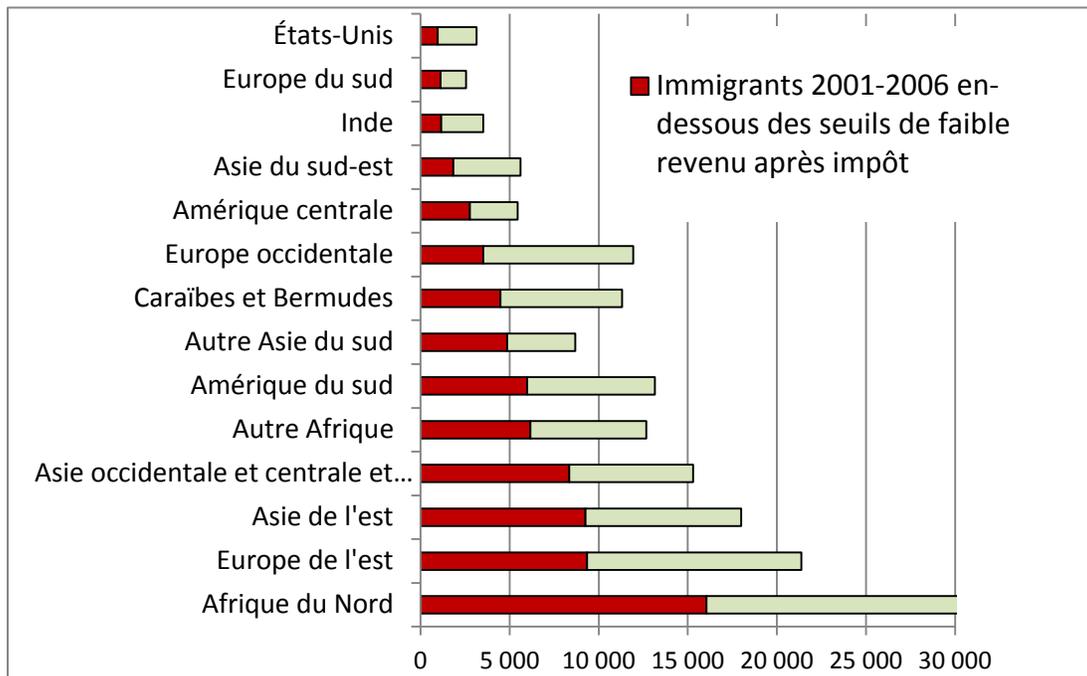
Figure 1.2  
Incidence de faible revenu en 2005 par statut d'immigration, RMR de Montréal, 2006



Source : Statistique Canada, recensement de 2006, Tableau 97-564-XCB2006008

Enfin, il importe de noter l'ampleur du problème de faible revenu chez les immigrants récents en tenant compte de la région d'origine. Ainsi, la figure 1.3 présente les effectifs des immigrants arrivés au Canada au cours des cinq années précédant le recensement de 2006, selon la région de naissance et l'incidence de faible revenu. Si les difficultés d'insertion économique d'un nombre important d'immigrants en provenance de l'Afrique du Nord sont bien connues, ce graphique montre aussi le volume important d'immigrants récents à faible revenu en provenance de l'Europe de l'Est et de l'Asie de l'Est. La répartition à l'intérieur de chaque barre nous permet également de constater des variations importantes par rapport au nombre de personnes à faible revenu par région d'origine.

Figure 1.3  
Immigrants récents selon le lieu de naissance et l'incidence de faible revenu (effectifs), RMR de Montréal, 2006



Source : Statistique Canada, recensement de 2006, Tableau 97-564-XCB2006008

L'insertion économique des personnes arrivées au Canada à titre de réfugiés pourrait, selon certains chercheurs et intervenants, être plus difficile que pour les autres catégories de nouveaux arrivants (voir par exemple Picot, Hou et Coulombe, 2008). Ceci pourrait s'expliquer par la nature non-économique de leur migration, et plus particulièrement le caractère forcé et parfois précipité des circonstances entourant leur départ. Cependant au-delà de cette prémisse de base, il importe selon Renaud et al. (2003) de tenir compte des différences dans le contexte d'accueil et d'insertion des deux sous-groupes de réfugiés. Ainsi, dans un article intitulé « One's bad and the other one's worse », ces auteurs proposent une hypothèse selon laquelle les revendicateurs rencontrent davantage de difficultés lors de leur insertion économique que les réfugiés sélectionnés à l'étranger. Ils examinent cette hypothèse au moyen de l'analyse quantitative rigoureuse de deux bases de données tirées d'enquêtes d'envergure menées à Montréal au cours des années 1990 (à l'initiative du ministère prédécesseur du MICC). Ces enquêtes portaient respectivement sur les nouveaux résidents permanents et sur les revendicateurs dont le statut a été régularisé au cours des trois années suivant la demande d'asile qu'ils ont déposée à l'arrivée au Canada. L'analyse démontre qu'il existe une différence marquée entre les deux groupes par rapport au temps pris pour trouver un emploi ainsi qu'au statut d'emploi après 18 mois et après deux ans et demie de résidence à Montréal. Rappelons à cet égard que les revendicateurs doivent attendre la décision quant à la recevabilité de leur demande avant d'obtenir l'autorisation de travailler. Selon l'étude, les personnes qui sont arrivées au Canada avec le statut de réfugié sélectionné à l'étranger sont favorisées par rapport à celles qui sont arrivées avec le statut de revendicateur, et l'effet du statut à l'arrivée ne semble pas disparaître au moment où les deux groupes ont obtenu un statut permanent.

De plus, même si l'insertion économique des réfugiés sélectionnés n'est pas facile, les revendicateurs sont désavantagés par rapport aux réfugiés sélectionnés à l'étranger une fois que tous les autres facteurs (dont les caractéristiques individuelles, la région de naissance ou les cours suivis) sont pris en compte. Selon les auteurs, deux explications possibles méritent d'être explorées par d'autres recherches : d'une part les impacts, qui perdurent pendant des années, des traumatismes migratoires qui pourraient être plus importants pour les revendicateurs en raison notamment de l'éclatement des réseaux familiaux. D'autre part, les effets de stigmatisation et de marginalisation associés à la précarité de leur statut juridique de revendicateurs les confinent entre autres à la marge du marché du travail, et constituent un frein à leur mobilité socio-professionnelle.

Enfin, il se peut que de nos jours, les différences d'insertion entre les immigrants économiques et les réfugiés soient moins marquées qu'autrefois. Les recherches récentes fondées sur les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada (ELIC) (qui a suivi pendant quatre années une cohorte d'immigrants arrivés au Canada avec un visa de résidence permanente obtenu entre octobre 2000 et septembre 2001) ont montré qu'après deux ans, les écarts au niveau du taux d'emploi et des niveaux de revenus entre les immigrants économiques et les réfugiés sélectionnés se sont amoindris, les premiers connaissant assez souvent des difficultés d'insertion professionnelles alors que la situation des derniers s'améliore assez rapidement (Hiebert, 2009; Li, 2007). Toutefois, puisque les caractéristiques des réfugiés sélectionnés admis au Canada sont assez variables d'une année à l'autre en raison des contextes géopolitiques changeants, ce résultat n'est pas nécessairement généralisable à l'ensemble des flux de réfugiés sélectionnés de la dernière décennie. Par ailleurs, il importe de rappeler que les revendicateurs régularisés ne font pas partie du bassin d'échantillonnage de l'ELIC.

## **L'insertion résidentielle**

La précarisation économique accrue d'un nombre important de résidents permanents, ainsi que les circonstances particulièrement précaires des revendicateurs du statut de réfugié, ont certes une influence sur l'accès au logement et les conditions résidentielles. Plusieurs recherches pertinentes, dont certaines ont été menées à Montréal, ont permis de mettre en lumière la situation des réfugiés en matière de logement.

En ce qui concerne les réfugiés sélectionnés, l'ELIC a démontré que lors de leurs six premiers mois au Canada, « 14% ont dépensé plus que le revenu familial pour se loger (...) et plus de 4 réfugiés sur 10 ont dit consacrer la majeure partie de leur revenu au logement » (Statistics Canada and Citizenship and Immigration Canada, 2005: 27). De plus, 84% sont arrivés au Canada sans épargne. Pour leur part, les réfugiés qui arrivent à Montréal sont plus susceptibles de vivre un certain niveau de stress pour se loger que les autres catégories de nouveaux résidents permanents (Rose, Germain et Ferreira, 2006: 72).

L'étude montréalaise précitée sur les expériences de logement de 407 revendicateurs régularisés à Montréal (Renaud et Gingras, 1998) s'est aussi intéressée à leur insertion résidentielle. Elle fait état des obstacles rencontrés par ces personnes particulièrement vulnérables lors de leur tentative d'accéder à un logement qui leur convient. Les résultats démontrent que le principal obstacle à l'accès au logement est le manque de ressources financières, tout comme l'ont démontré de nombreuses autres recherches canadiennes subséquemment. En effet, 46% des répondants étaient sans emploi après trois ans au Québec. Selon Rose et Ray (2001), la difficulté à intégrer le marché du travail est donc certes un élément très important dans l'explication de leur précarité résidentielle. Le fardeau financier que

représente le paiement d'un premier logement est très lourd, le rapport coût/taille des logements représente un problème pour plusieurs des répondants, et la principale source d'insatisfaction des ménages de revendicateurs à Montréal avec leur logement est son prix. Renaud et Gingras (1998) citent également la méconnaissance du marché locatif privé montréalais, la difficile mobilité à travers la ville et le sentiment d'être discriminé sur la base de la source de revenu, qui est très souvent l'aide sociale. En effet, la vaste majorité des répondants ont bénéficié des ressources financières de la solidarité sociale (93%) et au terme de trois années d'établissement, 45% des répondants y avaient toujours recours. Seuls 7% des revendicateurs interviewés n'y avaient jamais recouru.

Renaud et Gingras (1998) font ressortir que pour accéder à un logement convenable au cours de la première année d'établissement, les revendicateurs ont massivement eu recours à l'aide d'un conseiller ou avocat payé par l'aide juridique et relativement peu eu recours aux services d'une ONG spécialisée. Évidemment, ceux qui connaissaient une personne à Montréal ont reçu son aide.

Rose et Ray (2001), en effectuant une analyse secondaire de cette enquête, présentent des résultats qui se fondent sur une conception du logement comme vecteur de l'établissement et de l'intégration des revendicateurs du statut de réfugié. Il résulte entre autres de leurs analyses que la résidence dans des quartiers où les personnes trouvent des services et produits connus ainsi que des voisins issus de la même communauté ethnoculturelle facilitent leur intégration. Leurs résultats annoncent également, à l'instar de plusieurs autres recherches canadiennes portant sur les personnes réfugiées et les autres nouveaux arrivants, l'importance du capital social dont les revendicateurs disposent à l'arrivée à Montréal dans leur processus de recherche de logement. La méconnaissance du marché du logement montréalais par des revendicateurs peut également être mise en cause dans la difficulté à accéder au logement, selon ces chercheurs.

Enfin, une seule étude comparant l'insertion résidentielle des revendicateurs à celle des réfugiés sélectionnés à leur arrivée au Canada a été produite à ce jour (Murdie, 2008, 2010). Cette recherche a été menée à Toronto et a permis d'observer qu'il existe des différences considérables entre le soutien reçu par les réfugiés sélectionnés et les revendicateurs durant le premier mois de résidence. Selon cette étude, les réfugiés parrainés (par le gouvernement ou par des organisations privées) éprouvent moins de difficultés lors de l'arrivée en sol canadien que les revendicateurs. L'étude révèle également que trois quarts des réfugiés parrainés ont passé la première nuit avec des membres de leur famille ou des proches, et les autres ont passé la première nuit dans un centre d'hébergement. Par contre, seulement 37% des revendicateurs ont passé la première nuit avec des proches, et un tiers dans un centre d'hébergement. Les autres ont passé la nuit où ils pouvaient, soit dans des motels, églises, logements d'un étranger et parcs. L'enquête de Renaud et Gingras qui n'étudie que la population des revendicateurs régularisés à Montréal révèle des résultats semblables, démontrant qu'au cours des 28 premiers jours de résidence au Canada, à peu près 9% de la population étudiée s'est prévalu du service d'hébergement, 27% ont résidé avec des proches et 64% ont rapidement intégré le marché locatif privé (Renaud et Gingras, 1998).

Aussi, un petit nombre de réfugiés sélectionnés qui ont été rencontrés dans le cadre de l'étude de Murdie (2008) sont arrivés seuls, alors que c'est le cas de la moitié des revendicateurs. Murdie (2008), tout comme Rose et Ray (2001) ainsi que d'autres chercheurs, notamment D'Addario et al. (2007), évoquent l'importance du capital social dans l'insertion résidentielle. Le fait que les réseaux sociaux des réfugiés sélectionnés soient plus développés et

que ces derniers soient accompagnés à l'arrivée peut influencer sur le cours de leur insertion résidentielle. Les revendicateurs qui ont fait l'objet de l'étude montréalaise étaient pourtant globalement assez bien positionnés sur le plan des réseaux d'entraide fondés sur les liens d'amitié et familiaux, mais il existait parmi eux un sous-groupe plus isolé dont l'accès plus limité à des réseaux sociaux semble avoir été une entrave à l'insertion résidentielle (Rose et Ray, 2001).

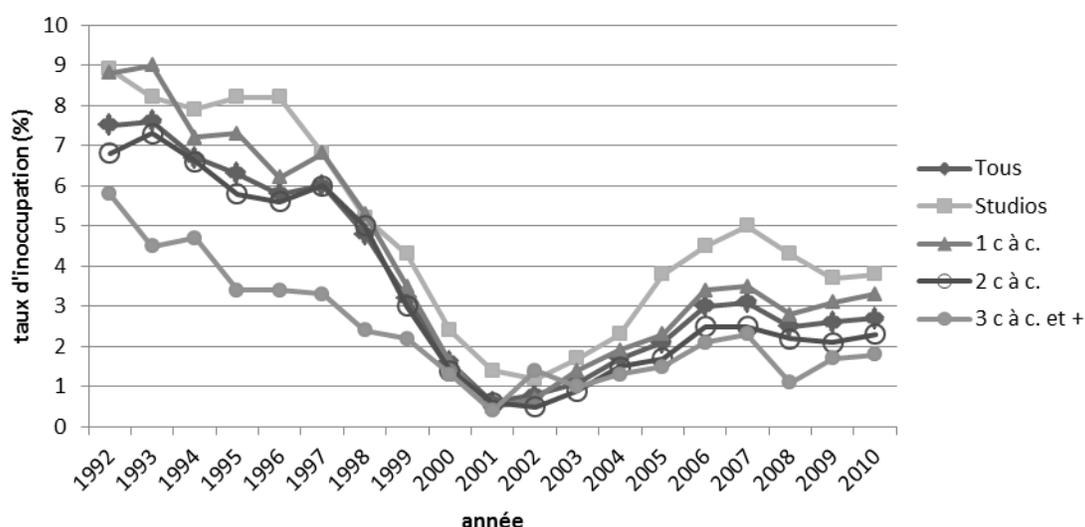
La section suivante présente le contexte actuel du marché de l'habitation auquel sont confrontés les personnes réfugiées et les autres nouveaux immigrants à Montréal.

## **Le marché de l'habitation et le logement abordable dans le Grand Montréal**

Quand les nouveaux arrivants s'établissent dans la région du Grand Montréal, ils se trouvent devant un marché de logement qui présente, à l'instar de toute autre ville canadienne, ses caractéristiques propres. Moins du tiers du parc de logements de la région métropolitaine de recensement (RMR) est composé de maisons non attenantes; par contre, les logements dans les immeubles construits en hauteur sont également peu présents (environ 10%). Sur l'Île de Montréal, où résident (selon le recensement de 2006) presque 86% des immigrants récents ayant moins de 5 ans de résidence au Canada, près des deux-tiers du parc de logements sont composés d'unités locatives. La majorité de celles-ci se situent dans des bloc-appartements modestes de type « walk-up » de 3-4 étages construits durant l'après-guerre, jusqu'aux années 1970, ou dans les petits immeubles de 2-3 étages de type « plex superposés » localisés principalement dans les quartiers anciens. Alors que 55% des ménages du Grand Montréal dont le soutien est né au Canada sont propriétaires de leur logement, ce taux descend un peu pour la population immigrée (49,5%) et parmi les immigrants récents on ne retrouve que 15% de propriétaires.

Pour les nouveaux arrivants et les immigrants récents installés sur le territoire montréalais, c'est d'abord et avant tout les conditions du marché locatif privé qui détermineront leur qualité de vie et façonneront leurs expériences d'insertion résidentielle. Or, depuis la première moitié des années 1990, l'accessibilité à un logement convenable et abordable est devenue beaucoup plus problématique pour les ménages modestes et plus particulièrement pour les familles avec enfants. Comme le démontre la Figure 1.4, le marché s'est beaucoup resserré sur l'Île de Montréal, et même si les taux d'inoccupation ont augmenté un peu depuis la « crise du logement » du début des années 2000, ces taux demeurent inférieurs à 3% (le seuil qui correspond à l'équilibre de marché selon la SCHL) pour les logements convenant aux familles avec enfants qui contiennent deux chambres à coucher ou plus. Des analyses détaillées de ces données, produites par la Communauté métropolitaine de Montréal (Montréal. [Communauté métropolitaine], 2008a), font ressortir que la pénurie de ces types de logement est particulièrement aigüe dans la partie du parc résidentiel dont les loyers sont bas ou moyens.

Figure 1.4  
Taux d'inoccupation des logements locatifs, île de Montréal, 1992-2010



Source: Données de la SCHL, Enquête sur le logement locatif.

Sur l'ensemble de la RMR de Montréal, le loyer moyen d'un logement locatif privé était de 680\$ en 2010, ce qui représente une hausse de 28% depuis 2001 (calculs des auteurs à partir des données de la SCHL sur le marché locatif). Même si les loyers moyens sont encore plus bas dans la RMR de Montréal que dans les deux autres grandes métropoles canadiennes, on observe une diminution de l'écart qui les sépare, la hausse du loyer moyen à Montréal étant parmi les plus importantes au Canada, toujours selon les données de la SCHL. Enfin, peu de logements locatifs de trois chambres à coucher et plus ont été construits au cours des dernières années, notamment en raison de leur faible rentabilité.

Dans l'ensemble, ces tendances ont eu pour conséquence une diminution de l'offre de logements locatifs privés abordables pour les ménages faibles et modestes. On observe plus particulièrement cette situation dans le cas des logements convenant aux familles modestes avec enfants et aux ménages nombreux, dont plusieurs sont des ménages immigrants. Cette situation assombrit donc les perspectives d'insertion résidentielle des nouveaux arrivants par rapport à la situation qui prévalait dans la première moitié des années 1990, soit la période à laquelle ont été menées les enquêtes longitudinales sur l'insertion des nouveaux arrivants précitées.

Étant donnée la précarisation économique des cohortes récentes de nouveaux arrivants dont nous avons déjà parlé, nous pourrions penser que compte tenu des tendances récentes dans le marché locatif, on retrouverait plus souvent que par le passé des situations de vulnérabilité résidentielle extrême au sein de la population d'immigrants récents. Lorsqu'on compare la situation des immigrants récents recensés en 2006 à celle des immigrants recensés en 2001, on observe que l'incidence des taux d'effort pour le logement de 50% ou plus s'est accrue pour cette population, comme le démontre le tableau 1.3. Rappelons que les chercheurs

et intervenants considèrent que ce seuil est critique sur le plan de la vulnérabilité. Il est en effet un indicateur d'itinérance cachée, puisqu'un ménage modeste qui doit déboursier plus de la moitié de son revenu pour se loger devra couper dans d'autres besoins essentiels et/ou puiser dans ses épargnes s'il y en a, et qu'il lui sera difficile de supporter cette situation durant longtemps. Il risque d'être évincé à cause d'un cumul de retard dans le paiement du loyer, ou il décidera de déménager dans un logement moins cher où il serait susceptible de se trouver en situation de surpeuplement ou dans des conditions d'habitation inadéquates.

Tableau 1.3  
Incidence des taux d'effort pour le logement de 50% et plus, RMR de Montréal, 2001 et 2006

<i>Statut du soutien du ménage</i>	Locataire		Propriétaire	
	2001	2006	2001	2006
Né au Canada	16,8	16,2	5,5	5,3
Immigré depuis 5 à 10 ans	18,7	18,5	13,4	15,6
Immigré depuis moins de 5 ans	27,8	29,6	15,7	19,9

Source: Statistique Canada, recensements de 2001 et 2006, banque de données fournies aux chercheurs du Projet Metropolis. Calculs des auteures.

Parallèlement, les données publiées par la SCHL révèlent que parmi les locataires de la région de Montréal en 2006, la fréquence des « besoins impérieux » en logement est presque deux fois plus élevée chez les ménages dont le soutien est une personne immigrante au Canada depuis moins de 5 ans (39,8%) que chez les ménages dont le soutien est né au Canada. Cet indicateur tient compte des taux d'effort élevés pour le logement, ainsi que des situations de surpeuplement et des mauvaises conditions de logement. Nous avons déjà évoqué l'enjeu des taux d'effort élevés pour le logement. En ce qui a trait au surpeuplement, les données de l'Enquête nationale auprès des immigrants au Canada révèlent que ce phénomène touche le cinquième des nouveaux immigrants à Montréal lors de leurs six premiers mois d'établissement, tous statuts d'immigration confondus (Rose, Germain et Ferreira, 2006). Quant à la qualité du logement, le problème d'insalubrité dans le parc locatif des logements modestes ressort comme un enjeu de plus en plus préoccupant sur le territoire de la Ville de Montréal depuis quelques années, puisqu'il semble toucher plus particulièrement les types d'habitat où sont concentrés un nombre important de ménages immigrants à statut précaire. Il s'agit principalement d'immeubles locatifs de la vague de construction des années 1950 à 1970, qui ont été bâtis selon les normes minimales et qui ont par la suite fait l'objet d'un manque d'entretien. Les nouveaux arrivants et immigrants récents à faible revenu ont tendance à se concentrer dans ce genre d'immeuble, faute d'être en mesure de trouver mieux. Lorsqu'un ménage fait face aux problèmes d'accessibilité financière et de pénurie de logements familiaux déjà mentionnés, puis à la discrimination de la part des propriétaires en raison de son origine ainsi que la présence d'enfants, il s'agit du segment du marché qui lui est le plus accessible. Des recherches canadiennes et québécoises fondées sur des enquêtes d'envergure constatent que le plus souvent, les nouveaux arrivants trouvent des logements aux moyens des réseaux d'amis, ce qui contribue à une surconcentration relative de familles immigrantes dans certains immeubles ou

voisinages. Notons aussi que les connaissances de l'offre résidentielle qu'ont les nouveaux arrivants et leurs amis peuvent être plutôt faibles.

Suite à des travaux de recherche et de terrain menés par des organismes communautaires et par la Ville (Montréal. [Ville], 2006), des mesures d'envergure ont été mise en œuvre dans le but d'exercer un contrôle et de prévenir l'insalubrité des logements. L'une de ces initiatives est le Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements qui vise les immeubles ayant les déficiences les plus graves au plan de la salubrité et de la sécurité des résidents (Wexler et Laferrière, 2010).

Les alternatives au marché locatif privé pour les nouveaux arrivants sont, en principe, les mêmes que pour la population en général, soit de s'inscrire sur les listes d'attente pour l'un ou l'autre des types de logement social ou communautaire qui comprend le secteur HLM géré par les Offices municipaux d'habitation (OMH), le secteur à but non lucratif en habitation (OBNL) ou le secteur des coopératives d'habitation. Dans le Grand Montréal comme ailleurs au Canada, le poids quantitatif relatif du parc social au sein du parc locatif est très faible (9,4%, ou 64 972 logements en 2006 selon les données de la Communauté métropolitaine de Montréal), et la vaste majorité des unités de logement (80%) se situent dans l'agglomération (sur l'île) de Montréal. Mais ces secteurs du parc résidentiel demeurent une ressource nécessaire pour les ménages à faible revenu éprouvant des besoins impérieux. Pour les logements HLM, la priorité est accordée aux ménages dont les besoins sont les plus impérieux. Dans le contexte actuel à Montréal, ceci amène à des concentrations élevées de familles immigrantes nombreuses dans certains ensembles HLM, même si la majorité des familles immigrantes de ce type doivent se loger sur le marché privé (Leloup et Gysler, 2009; Wexler et Laferrière, 2010). Pour les autres types de logements sociaux, un pourcentage des unités est réservé aux ménages à revenus faibles et modestes, dépendamment des différents programmes gouvernementaux qui contribuent à leur financement.

La construction de logements sociaux et abordables, tout comme celle de logements locatifs destinés à des clientèles modestes n'augmente pas au même rythme qu'au cours des années 1970 et 1980. En effet, l'écart entre l'importance des subventions, les coûts de l'exécution et la capacité de payer des éventuels locataires décourage la mise en chantier de tels projets (Montréal. [Communauté métropolitaine], 2008b). Depuis 2002, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont permis la création d'un nombre assez important de nouveaux logements sociaux et communautaires. Les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal contribuent également au financement du logement social sur ce territoire. En ce qui a trait aux nouvelles constructions, la Ville de Montréal privilégie les logements familiaux, soit des unités ayant au moins deux chambres à coucher. La croissance du parc de logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal est financée par deux programmes principaux, soit Accès Logis et Logement abordable Québec (ce dernier est un programme conjoint des gouvernements canadien et québécois). Cette contribution est toutefois modeste par rapport au volume des besoins impérieux en logement sur le territoire; mentionnons qu'environ 28 000 ménages sont inscrits sur la liste d'attente pour les logements gérés par l'OMH de Montréal.

De plus, certains sous-groupes des nouveaux arrivants sont écartés des programmes de logement sociaux et communautaires subventionnés par l'État. Il existe notamment un critère de résidence pour s'inscrire sur la liste d'attente pour un logement de type HLM : les demandeurs doivent avoir résidé durant 12 mois consécutifs sur le territoire de la RMR de Montréal au cours des 24 derniers mois, ce qui exclut évidemment les immigrants très récents. Aussi, les résidents non permanents, dont les revendicateurs du statut de réfugié non

régularisés ainsi que ceux qui ont reçu un avis favorable mais qui n'ont pas obtenu la résidence permanente ne sont pas admissibles.

Enfin, les critères d'admissibilité et les démarches à suivre pour s'inscrire sur la liste d'attente pour un logement de type HLM sont transparents et standardisés, mais complexes. Selon des intervenants que nous avons rencontrés lors d'une recherche antérieure (Rose et Charette, 2009), les organismes communautaires au service des nouveaux arrivants font des efforts pour accompagner les personnes intéressées dans ces démarches. La même recherche a aussi fait valoir que dans le cas des logements en coopérative d'habitation ou OBNL à Montréal, la situation est différente. D'une part, il existe à Montréal depuis de nombreuses années des bailleurs sociaux qui se spécialisent dans l'offre de logements OBNL de bonne qualité dans des quartiers défavorisés à forte densité immigrante. D'autre part, la Société d'habitation du Québec a créé un répertoire en ligne des coopératives et OBNL. Toutefois, dans les secteurs OBNL et coopératifs en général, les critères d'admissibilité ainsi que les procédures à suivre pour s'inscrire sur les listes d'attente ne sont pas transparents : il faut apparemment établir un contact direct avec un bailleur social ou y être référé par un autre organisme qui lui est lié.



## CHAPITRE 2

# MÉTHODOLOGIE

### Le mandat de recherche

Rappelons d'abord que l'étude montréalaise qui fait l'objet du présent rapport s'insère dans un projet de recherche plus vaste ayant pour but de *comparer* les situations observées dans les trois principales métropoles canadiennes. La méthodologie adoptée dans chaque région métropolitaine devait donc reposer sur un protocole de recherche commun élaboré collectivement par les équipes des trois villes. Celle-ci consiste principalement à une enquête d'envergure menée auprès d'échantillons de clients d'organismes d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants à Vancouver, Toronto et Montréal. L'enquête auprès des clients des organismes a pris la forme d'une part, d'un questionnaire permettant de chiffrer plusieurs indicateurs de leur situation résidentielle, et d'autre part, de groupes de discussion permettant de mieux saisir le point de vue des nouveaux arrivants sur leur vécu. Ces organismes se sont liés à notre équipe à titre de partenaires et la réussite de notre étude repose sur leur collaboration étroite, ce qui est conforme à l'esprit du programme de développement des connaissances mené par notre bailleur de fonds, le SPLI.

Il était aussi prévu de compléter l'étude par un éventail d'activités permettant de recueillir le point de vue des organismes d'aide à l'établissement ainsi que d'autres acteurs-clés du milieu local, soit un groupe de discussion composé de représentants de ces organismes, un comité avisé ad hoc auquel participaient certains intervenants et que nous avons consulté tout au long de la recherche, ainsi que des séances de rétroaction basées sur des analyses préliminaires des résultats. Le protocole commun comportait toutefois suffisamment de souplesse pour tenir compte des spécificités des terrains de recherche dans chaque métropole<sup>1</sup>.

Signalons d'office que le fait d'axer l'étude sur la clientèle d'organismes d'aide à l'établissement a des répercussions sur la représentativité de l'échantillonnage par rapport aux caractéristiques et cheminements de l'ensemble des nouveaux résidents permanents, qui sont d'ailleurs documentés dans les analyses des enquêtes longitudinales menées précédemment au Québec (Enquête sur les nouveaux immigrants (ENI), 1989-1999), Enquête REVENDI (1994-1997) et au Canada (Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada (ELIC), 2001-2005). De fait, notre démarche a eu pour effet d'exclure des nouveaux arrivants aux extrémités du spectre, soient ceux qui ne fréquentent pas les organismes d'aide à l'établissement en raison des situations aisées ou d'exclusion sociale aiguë<sup>2</sup>. Toutefois, certains facteurs modèrent ce biais. Nous avons volontairement mené l'enquête par questionnaire dans des organismes multi-services auprès de clients venus dans les locaux de l'organisme pour demander des services de toute nature (puisque nous ne voulions pas, dès le départ, limiter notre enquête aux personnes venues aux organismes en raison d'un problème de logement), ou pour participer à une des nombreuses activités organisées dans les locaux de l'organisme (le plus souvent, il s'agissait d'un

---

<sup>1</sup> Notamment, le mode d'organisation des services d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, ainsi que d'autres différences en matière du logement ou d'éléments contextuels importants.

<sup>2</sup> Aussi, les immigrants admis dans la catégorie de regroupement familial ainsi que les réfugiés parrainés par des groupes privés (il n'y en avait que 334 admis à l'échelle du Québec en 2009 (Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2010, tableau 3a) seraient moins enclins à fréquenter les organismes (Murdie, 2008).

cours de français<sup>3</sup>). Par ailleurs, les biais d'échantillonnage devraient être moindres en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par l'État, puisque ceux-ci sont dirigés vers les services des organismes accrédités pour les aider dans leurs premières démarches d'insertion dans la société québécoise et dans le milieu urbain du Grand Montréal. Enfin, le choix de ce cadre d'échantillonnage (c'est-à-dire, le bassin de recrutement) se justifie par le mandat de recherche, qui visait en bonne partie les revendicateurs du statut de réfugié, un sous-groupe dont la situation est extrêmement précaire de plusieurs points de vue, donc presque impossible à rejoindre en nombre suffisant pour répondre à un mandat de recherche comme celui qui nous a été accordé par le SPLI, sauf en passant par des organismes avec lesquels un lien de confiance a été préalablement établi (Guay-Charette, 2010).

## L'étude de terrain montréalaise

Afin de répondre au mandat spécifique de recherche visant à élargir et à approfondir les connaissances sur la situation et le vécu des personnes réfugiées en matière de logement, nous avons mené l'étude de terrain en trois étapes séquentielles.

Dans un premier temps (octobre 2010), nous avons invité des représentants d'organismes d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants de la région montréalaise à une rencontre qui avait un objectif double. Il s'agit d'organismes accrédités pour le volet 3 du Programme d'aide aux nouveaux arrivants (PANA), qui offre un service d'aide à la recherche de logement aux demandeurs d'asile; trois d'entre eux sont également accrédités pour le volet 2 du PANA, qui offre de l'aide aux réfugiés pris en charge par l'État (Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2008). D'une part, nous sollicitons la participation d'intervenants de première ligne spécialisés dans l'aide au logement à titre d'informateurs-clés pour un groupe de discussion (*focus group*) afin de recueillir leurs points de vue sur les principaux enjeux de logement pour les personnes réfugiées (voir l'Annexe 3). Un intervenant de première ligne d'un refuge spécialisé pour des hommes isolés revendicateurs de statut de réfugié a aussi participé à ce groupe de discussion. La transcription intégrale de cette discussion fait partie des données qualitatives dont nous nous servons dans l'analyse présentée dans ce rapport.

D'autre part, immédiatement après le groupe de discussion, nous avons mené une rencontre d'information pour présenter notre projet aux organismes, et dans le but d'entamer une discussion avec la Direction des organismes sur la possibilité d'établir un partenariat pour mener une enquête d'envergure auprès de leurs clients selon les modalités prévues dans le protocole de recherche commun. Parmi les 19 organismes de la région montréalaise accrédités par le PANA (Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2008), quatre ont participé à cette rencontre<sup>4</sup> et nos démarches subséquentes se sont soldées par la signature

---

<sup>3</sup> Étant donné les délais très serrés pour l'enquête, nous avons donné aux organismes partenaires la latitude de décider eux-mêmes des procédures de recrutement des participants à l'enquête par questionnaire, à condition toutefois de ne recruter que des personnes qui s'étaient déjà rendues sur les lieux de l'organisme pour demander un service. Si l'occasion la plus fréquente du recrutement était lors d'une consultation individuelle, de nombreux répondants étaient recrutés lors d'un cours de francisation. Un organisme a recruté des participants lors du service du service de dépannage alimentaire géré par l'organisme, ce qui s'est avéré une occasion privilégiée parce que c'était le moment de la distribution des paniers de Noël. Enfin, un autre organisme a sollicité la collaboration de participants à un programme d'activités de « Femmes du monde » et lors de la halte-répit garderie de l'organisme.

<sup>4</sup> De fait, nous avons dû faire une entrevue et rencontre individuelle avec l'une des intervenants en raison d'un conflit d'horaire l'empêchant de venir à la rencontre de groupe.

d'ententes de partenariat avec cinq organismes (voir le tableau 2.1). Ces derniers avaient tous en nombre suffisant une clientèle qui correspondait à nos critères ainsi que des ressources humaines pour mener l'enquête par questionnaire et organiser des groupes de discussion dans les délais serrés prescrits. Le tableau en Annexe 2 détaille le processus ayant mené à la sélection finale de ces cinq organismes pour les invitations au groupe de discussion et pour mener l'enquête par questionnaire<sup>5</sup>.

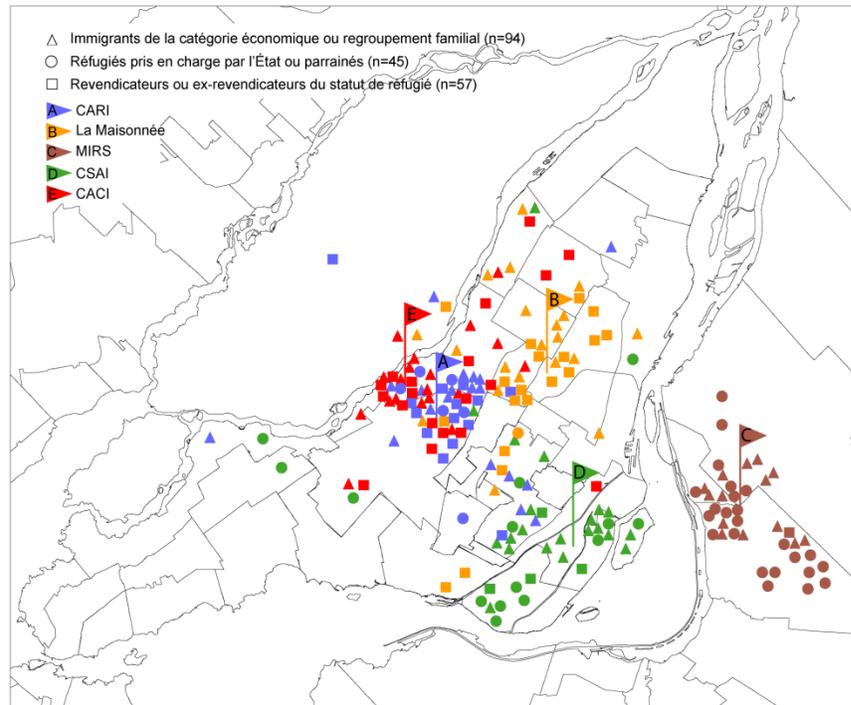
Tableau 2.1  
Les cinq organismes ayant participé à l'enquête par questionnaire

Organisme (avec hyperlien vers leur site web)	Localisation
<a href="#">CARI St-Laurent</a> – Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants	Ville de Montréal, arrondissement Saint-Laurent (quartier Grenet, anciennement Norgate)
<a href="#">CACI</a> – Centre d'appui aux communautés immigrantes	Ville de Montréal, arrondissement Ahuntsic—Cartierville (quartier Cartierville)
<a href="#">CSAI</a> – Centre social d'aide aux immigrants	Ville de Montréal, arrondissement Sud-Ouest (quartier Côte-Saint-Paul)
<a href="#">La Maisonnée</a> – Service d'aide et de liaison pour immigrants	Ville de Montréal, arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie (quartier Père-Marquette)
<a href="#">La MIRS</a> – Maison internationale de la Rive-sud	Ville de Brossard

Par ailleurs, nous avons réussi à mener l'enquête dans des aires géographiques correspondant aux divers types de milieux résidentiels dans lesquels s'insèrent la plupart des nouveaux arrivants montréalais (voir à ce sujet Dansereau, Vachon et Germain, 2011). Ainsi, la figure 2.1 montre le lieu de résidence approximatif (région de tri d'acheminement (RTA)) des répondants au questionnaire provenant de chacun des cinq organismes.

<sup>5</sup> La décision d'un organisme d'accepter ou non de participer était évidemment influencée par sa capacité logistique de mener l'enquête dans les délais très serrés imposés par le bailleur de fonds. Ils devaient évaluer s'ils étaient susceptibles d'avoir un volume suffisant de visites de clients correspondant à l'un ou l'autre de sous-groupes de personnes réfugiées durant la période d'un mois permis pour l'enquête (mi-novembre jusqu'à Noël 2010) et s'ils avaient des ressources humaines en nombre suffisant pour mener l'enquête. Il fallait en outre pouvoir libérer le personnel affecté à l'administration du questionnaire pour une formation intensive de deux heures donnée par la chercheuse ou l'assistante de recherche sénior de notre équipe.

Figure 2.1 :  
Localisation des répondants à l'enquête par questionnaire, par région de tri d'acheminement, selon l'organisme et la catégorie d'admission à l'arrivée au Canada



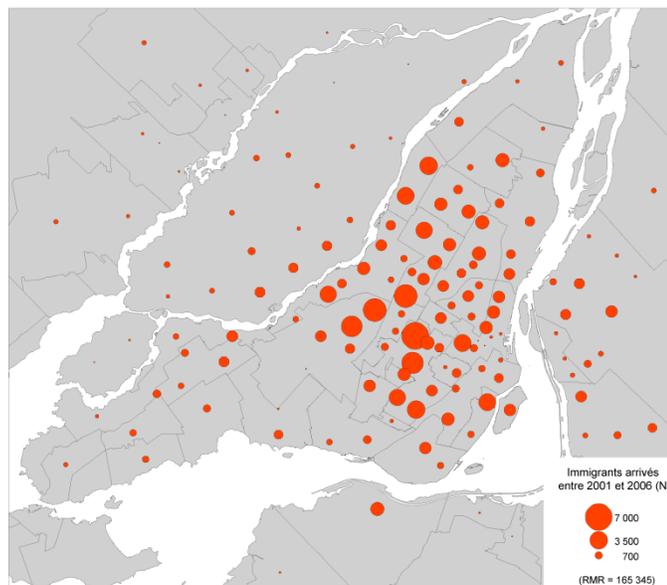
Note : Les limites géographiques montrées sur cette carte sont celles des municipalités et arrondissements.

Note : Des réponses valides permettant d'identifier la RTA du lieu de résidence ont pu être établies pour 196 des 201 répondants.

À des fins comparatives, nous avons aussi inclus deux cartes (les figures 2.2 et 2.3) fondées sur les données de recensement de 2006 permettant de relativiser la localisation des organismes et des répondants par rapport à la localisation de l'ensemble des immigrants récents arrivés au cours de la période 2001-2006<sup>6</sup>.

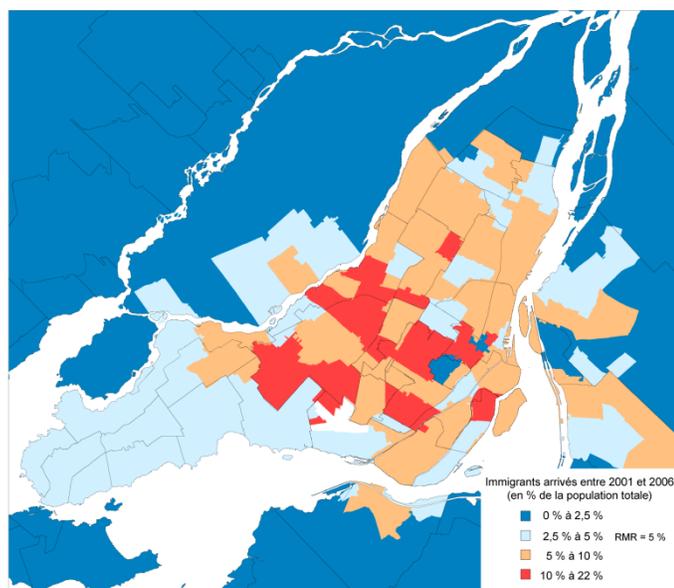
<sup>6</sup> À la lecture de ces cartes on peut constater une lacune relative concernant les proportions de répondants résidant dans quartiers de Côte-des-Neiges et de Parc-Extension qui sont pourtant les zones d'accueil quantitativement les plus importantes pour les nouveaux arrivants à faible revenu. Ceci pourrait avoir pour effet de sous-estimer l'ampleur de certaines situations difficiles rencontrées par les nouveaux arrivants vulnérables, quel que soit leur catégorie d'immigration. Toutefois, les problèmes de logement des nouveaux arrivants de ces quartiers ont été bien documenté par des recherches antérieures, notamment l'enjeu de l'insalubrité, qui, nous allons voir, ressort aussi dans nos propres résultats.

Figure 2.2 :  
Effectifs d'immigrants ayant résidé moins de 5 ans au Canada, , par région de tri  
d'acheminement, Région métropolitaine de Montréal, 2006



Note : Les limites géographiques montrées sur cette carte sont celles des municipalités et arrondissements.

Figure 2.3 :  
Part des immigrants ayant résidé moins de 5 ans au Canada dans la population totale, par région  
de tri d'acheminement, Région métropolitaine de Montréal, 2006



Note : Les limites géographiques montrées sur cette carte sont celles des municipalités et arrondissements.

Dans un deuxième temps (novembre-décembre 2010), le partenariat établi avec les cinq organismes nous a permis de mener une enquête par questionnaire, comportant principalement des questions à réponses fermées, auprès des clients de ces organismes (voir les Annexes 4 et 5)<sup>7</sup>. Compte tenu de la principale hypothèse sous-jacente au mandat de recherche, à l'effet que le statut de l'immigration à l'arrivée est une variable explicative de l'expérience résidentielle des nouveaux arrivants, nous avons jugé essentiel de pouvoir profiter du caractère quantifiable des données recueillies pour *comparer* la situation de *trois sous-groupes* de nouveaux arrivants :

- Les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié en arrivant au Canada (que leur demande ait été acceptée ou non au moment de notre enquête)
- Les réfugiés sélectionnés à l'étranger (pris en charge par l'État ou parrainés par des groupes ou organisations privés)
- Les immigrants n'ayant jamais été des personnes réfugiées, soit ayant été admis dans les catégories économiques ou de regroupement familial

Par ailleurs, le concept de « nouveaux arrivants » a été défini de façon particulière à des fins d'échantillonnage. Nous avons exclu les personnes ayant résidé durant moins de trois mois au Canada car elles n'auraient pas constitué des cas suffisamment riches en information du point de vue de leur expérience résidentielle. La durée de résidence maximale au Canada a été fixée à 10 ans afin de pouvoir inclure des personnes ayant un cursus résidentiel assez long pour mettre leurs expériences en perspective avec celles des personnes ayant résidé au Canada depuis moins de 5 ans, qui composeraient, nous l'attendions, la majorité des répondants.

Pour Montréal, comme pour Toronto et Vancouver, nous avons déterminé une cible de 200 répondants au questionnaire, soit le nombre maximal que nous jugions réaliste eu égard aux délais et aux ressources humaines et financières octroyées au projet. Nous avons jugé prudent de tenter de recruter environ 100 répondants pour le sous-groupe des immigrants des catégories économiques et de regroupement familial en raison de sa diversité interne. Nous avons établi à environ 50 la cible pour chacun des sous-groupes de personnes réfugiées. Cette partie de la démarche a été bien réussie puisque les équipes des cinq organismes ont fait remplir 201 questionnaires dont la répartition entre les trois sous-groupes correspond tout à fait aux objectifs de départ (97 immigrants économiques ou de la catégorie regroupement familial; 47 réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés; 57 revendicateurs ou ex-revendicateurs du statut de réfugié). L'entrée et le codage des données ont été effectués en se servant d'un cahier de codes commun aux équipes de Montréal, Toronto et Vancouver<sup>8</sup>.

---

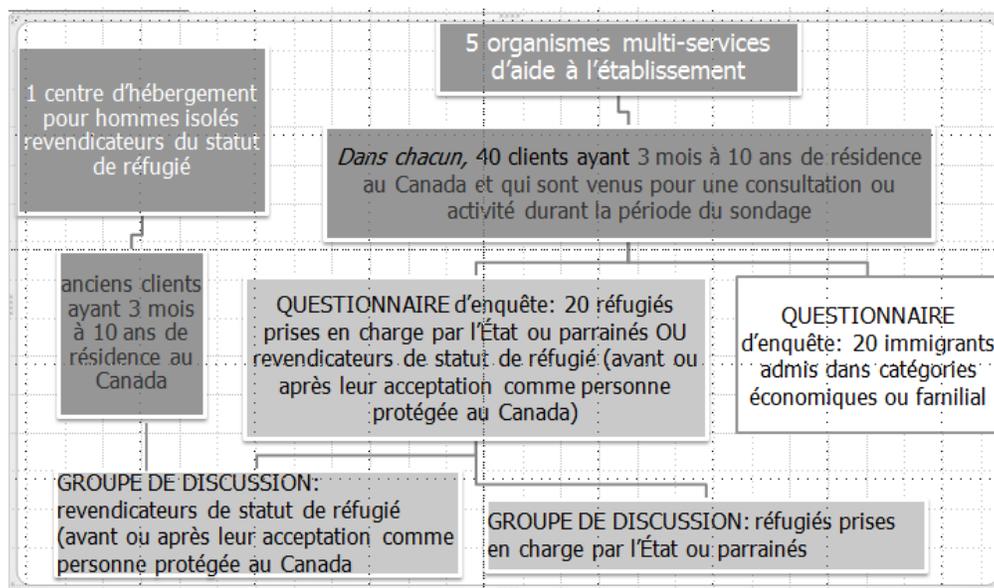
<sup>7</sup> Puisque nous demandions aux organismes de faire remplir les questionnaires par les clients déjà venus pour une autre activité nous avons choisi de limiter la longueur du questionnaire de sorte que le temps maximal pour le remplir ainsi que pour compléter les procédures éthiques habituelles ne dépasserait jamais 30 minutes. La plupart des questions sont identiques à travers les trois terrains d'enquête mais quelques variations sont incluses pour tenir compte des différences de contexte entre Montréal, Toronto et Vancouver. Nous avons rédigé des versions française et anglaise du questionnaire; les intervieweurs et intervieweuses, qui étaient tous des intervenants des organismes, ont interprété oralement les questions dans la langue maternelle du répondant, au besoin. En fait, les intervenants ont mené le questionnaire en huit langues non-officielles différentes.

<sup>8</sup> La base de données a été créée avec le logiciel Microsoft Excel pour importation ultérieure en SPSS. Les procédures habituelles de vérification ainsi que de « nettoyage » des réponses incohérentes ont été respectées scrupuleusement. La qualité des données est, selon nous, assez bonne, considérant que pour terminer l'enquête dans les délais nécessaires les cinq organismes ont dû assigner un total de 26 intervieweurs à cette tâche, que plusieurs langues ont été utilisées et que le niveau d'expérience antérieure des intervenants dans l'administration d'un questionnaire était assez variable. Les chefs d'équipe des organismes sont d'ailleurs tous d'avis que le niveau de coopération des répondants a été très élevé avec un taux de refus faible. Signalons que les répondants n'étaient pas rémunérés pour

Dans un troisième temps, le protocole de recherche prévoyait un volet de recherche qualitative qui prenait la forme de groupes de discussion (*focus groups*) menés auprès de membres de deux sous-groupes de personnes réfugiées, recrutés parmi les répondants à l'enquête par questionnaire<sup>9</sup>. L'objectif était de mener quatre groupes de discussion (d'une durée d'environ 90 minutes) : deux groupes réfugiés sélectionnés à l'étranger (pris en charge par l'État ou parrainés par des groupes ou organisations privés) et deux groupes composés de revendicateurs ou ex-revendicateurs du statut de réfugié. Pour cette étape, le protocole de recherche prévoyait de ne pas retenir le sous-groupe des immigrants des catégories économiques ou familial, en raison des contraintes de temps qui ne permettaient pas de poursuivre la comparaison entre personnes réfugiées et non-réfugiées jusqu'à la partie qualitative de notre projet.

La figure 2.4 permet une vue d'ensemble du cheminement de l'enquête auprès des clients.

Figure 2.4 :  
Protocole pour l'enquête après de clients d'organismes d'aide à l'établissement



Notre guide d'entretien (voir l'Annexe 8) était conçu pour favoriser la libre-expression des points de vue individuels et collectifs des participants sur leur vécu résidentiel et sur les aspects connexes de leurs parcours de nouveaux arrivants. Nous avons aussi encouragé les participants à s'exprimer sur les tactiques adoptées pour s'adapter ou pour surmonter leurs difficultés sur le plan du logement, et enfin de discuter des facteurs pouvant favoriser l'insertion résidentielle des nouveaux arrivants.

leur participation à l'enquête par questionnaire. En raison des délais serrés exigés pour ce projet, nous ne présenterons dans ce rapport qu'une analyse descriptive des principaux résultats. Nous prévoyons solliciter d'autres financements afin de mener certaines analyses croisées plus poussées.

<sup>9</sup> Le protocole commun de recherche prévoyait aussi, en cas de difficulté d'attirer la participation d'un nombre suffisant de revendicateurs du statut de réfugiés, qu'il serait acceptable de recruter des participants du bassin des clients de refuges spécialisés.

Nous avons confié aux organismes la tâche de solliciter la participation aux deux sous-groupes de personnes réfugiées ayant répondu au questionnaire à un groupe de discussion. Leur collaboration a été sollicitée dès la fin de l'entrevue en face-à-face pour remplir le questionnaire (voir l'Annexe 6). Puis, en revenant du congé de Noël, les chefs d'équipe de chacun des organismes ont reconfirmé la participation des personnes intéressées à participer aux groupes et ont coordonné la logistique en collaboration avec l'équipe de recherche<sup>10</sup>. Cette démarche s'est soldée par la tenue de cinq groupes de discussion, réunissant au total 30 participants (9 revendicateurs et 21 réfugiés sélectionnés à l'étranger), dans les locaux de quatre organismes. Dans le but d'homogénéiser la composition des groupes, deux de ces rencontres ne visaient que les personnes ayant déjà revendiqué le statut de réfugié et trois regroupaient les réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés<sup>11</sup>. La langue parlée la plus aisément a aussi dû être prise en considération lors de la formation des groupes. Ainsi, un groupe de discussion a eu lieu essentiellement en français, trois en espagnol et un en arabe<sup>12</sup>. Notre présentation des résultats de ce volet de la recherche repose sur une analyse de contenu thématique des transcriptions intégrales des verbatims de ces groupes de discussion<sup>13</sup>.

Enfin, nous nous sommes prévaluées de la souplesse permise par notre protocole de recherche pour ajouter un sixième groupe de discussion auprès de 7 personnes ayant revendiqué le statut de réfugié et correspondant aux autres critères de recrutement mais n'ayant pas participé à l'enquête par questionnaire. Il s'agit d'un groupe d'hommes seuls, donc très précaires, et qui ont vécu dans un refuge spécialisé pour ce type de clientèle (Projet Refuge – Maison Haidar). D'une part, l'un des membres de notre comité aviseur est étroitement associé à cet organisme et était aisément en mesure de faire le recrutement. D'autre part, nous accueillions très favorablement cette proposition du fait que des problèmes logistiques ont eu pour effet que seulement deux personnes se sont présentées à l'un des groupes de discussion composés des revendicateurs.

---

<sup>10</sup> Afin de rassurer les participants potentiels sur le plan de l'anonymat, l'équipe de recherche n'a eu aucun contact avec eux avant le moment de l'entretien de groupe et n'a jamais reçu de l'information nominative sur les participants.

<sup>11</sup> En pratique, les aléas du terrain ont eu pour effet qu'il y avait parfois un revendicateur dans un groupe de réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés.

<sup>12</sup> Dans deux cas nous avons aussi eu recours à des interprètes pour favoriser la participation d'une personne qui n'était pas à l'aise dans la langue de la majorité des participants.

<sup>13</sup> Les verbatims des groupes de discussion menés en espagnol et arabe ont été traduits vers le français le plus fidèlement possible par des personnes hautement compétentes.

## **CHAPITRE 3**

### **PROFIL DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE**

Avant de passer aux résultats de l'enquête sur la situation du logement et l'expérience résidentielle depuis l'arrivée, nous dresserons ici le profil des personnes réfugiées et immigrantes ayant répondu au questionnaire d'enquête, en ce qui a trait à leurs caractéristiques sociodémographiques. Puisque cette recherche vise à dégager les différences et similarités des expériences des nouveaux arrivants selon leur statut d'immigration à l'arrivée, toutes les données présentées ici sont ventilées selon les trois grands sous-groupes définis lors de l'élaboration du protocole de recherche. Toutefois, comme le fait valoir Robert Murdie dans un schéma conceptuel des « carrières résidentielles » des ménages immigrants (Murdie, 2002) il importe de garder à l'esprit que certaines caractéristiques sociodémographiques peuvent elles-mêmes être des facteurs explicatifs des situations d'aisance relative ou des difficultés rencontrées en matière de logement, quel que soit le statut d'immigration à l'arrivée. Par exemple, la bonne connaissance de l'une des langues officielles constitue une ressource importante pour l'individu ou le ménage face à un marché résidentiel peu familier. Ou bien, dans un contexte où existent des pratiques discriminatoires dans le marché résidentiel, le fait d'être une femme et d'être l'unique soutien d'une famille monoparentale, ou de faire partie d'une famille nombreuse pourraient avoir des conséquences négatives sur l'insertion résidentielle.

#### **Catégorie d'immigration, lieu de naissance, et durée de résidence au Canada**

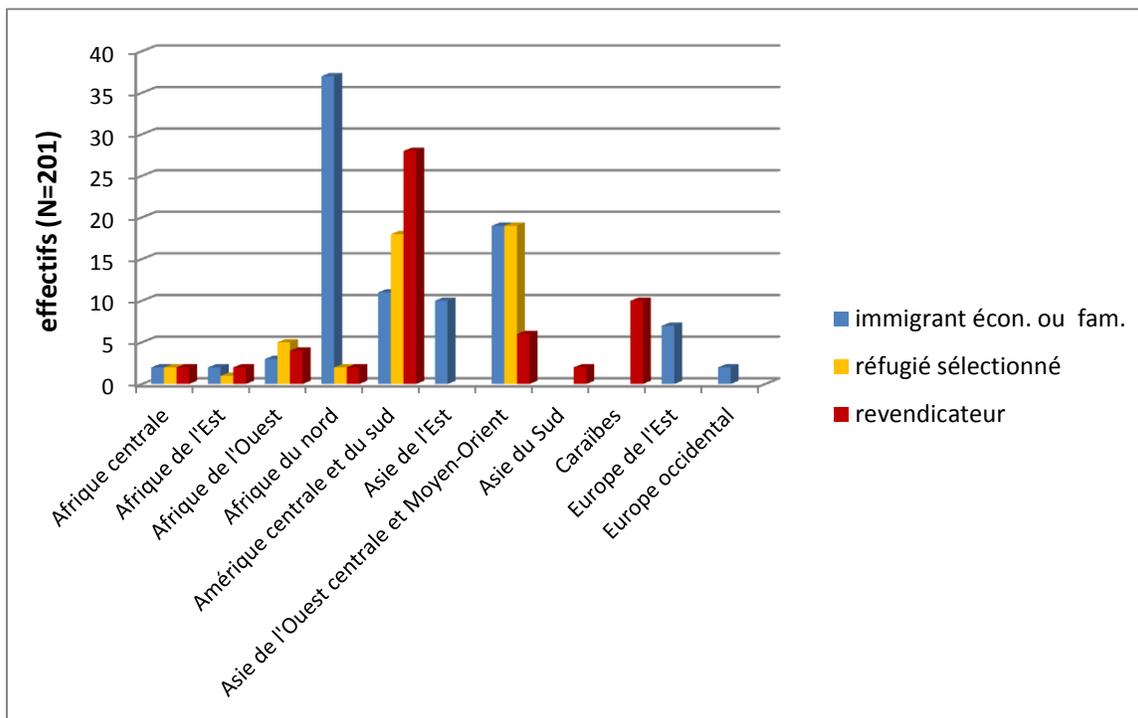
Tel que planifié dans le protocole de recherche, presque la moitié de notre échantillon (97/201) est composée de personnes qui n'ont jamais été réfugiées et qui sont arrivées au Canada avec le statut d'immigrant économique (requérant principal ou conjoint) ou dans la catégorie de regroupement familial (bien que cette dernière catégorie soit très peu présente dans l'échantillon (5/97)). Le sous-groupe des « réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés », compte 47 répondants. Afin d'alléger le texte, nous utiliserons dorénavant le terme « réfugiés sélectionnés » pour référer à ce groupe (qui sont en fait tous des réfugiés ou autres personnes protégées sélectionnés à l'étranger). La vaste majorité (45/47) des personnes faisant partie de ce sous-groupe ont été prises en charge par l'État (autrement dit, ils sont des « réfugiés publics » dans la terminologie courante, mais non officielle, au Québec). L'échantillon ne comprend que deux personnes parrainées par un groupe ou organisme privé. Enfin, l'échantillon comprend 57 personnes du troisième sous-groupe, les « revendicateurs ou anciens revendicateurs du statut de réfugié » (personnes ayant déjà fait une demande d'asile en sol canadien, et dont la demande est acceptée, en suspens, ou refusée).

Nous avons demandé à chacun des cinq organismes partenaires de recruter environ 20 immigrants n'ayant jamais été réfugiés. Nous avons demandé aux deux organismes accrédités pour le volet 2 du PANA de recruter environ 20 réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés. Les trois autres organismes, accrédités uniquement pour le volet 3 du PANA devaient alors recruter environ 20 demandeurs d'asile chacun. Cet ensemble de consignes a été très largement respecté, comme la carte de localisation des répondants selon l'organisme et la catégorie d'immigration à l'arrivée permet de le constater (voir la Figure 2.1 dans le chapitre 2).

Au moment de remplir le questionnaire d'enquête, 6% des répondants (répartis proportionnellement à travers les trois sous-groupes) avaient déjà obtenu la citoyenneté canadienne. À l'autre extrémité du spectre, dans la catégorie des revendicateurs, 82% (47) n'avaient pas la résidence permanente; parmi ces personnes, 30% (14) ont reçu une décision favorable mais n'ont pas encore obtenu la résidence permanente alors que 70% (33) sont encore en attente de la décision<sup>14</sup>. La précarité des statuts d'immigration de la vaste majorité des répondants de notre catégorie « revendicateurs et ex-revendicateurs » est donc à souligner.

Les 201 personnes rencontrées proviennent de 44 pays de naissance différents (voir la liste en Annexe 9) que nous avons regroupés selon le découpage des régions du monde habituellement utilisé par Statistique Canada. La figure 3.1 présente la répartition des *effectifs* (plutôt que les pourcentages) selon la région de naissance et le statut à l'arrivée. On y observe que la diversité de l'immigration et des vagues migratoires des personnes réfugiées que nous avons présentée plus haut (voir le chapitre 1) est bien représentée dans notre échantillon. Par contre, l'immigration européenne, et plus particulièrement celle de l'Europe occidentale, est fortement sous-représentée<sup>15</sup>.

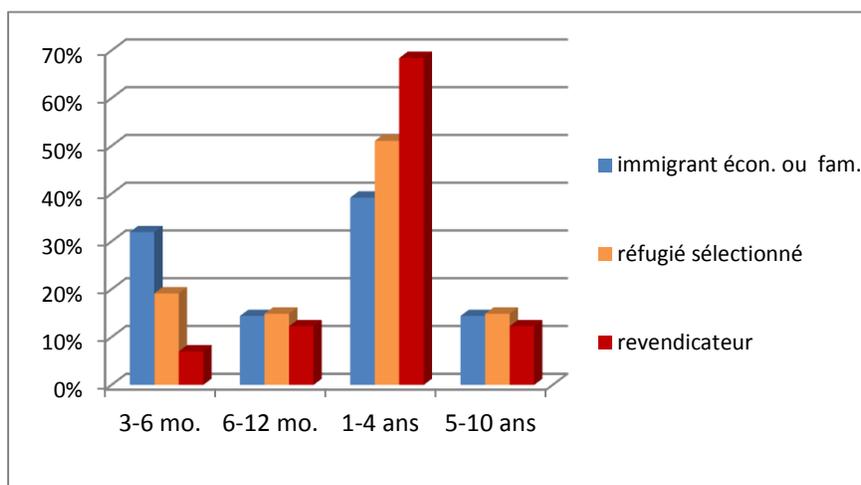
Figure 3.1 :  
Région de naissance selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=201)



<sup>14</sup> Seulement quelques-uns (4/47) des réfugiés sélectionnés avaient un statut d'immigration temporaire; de telles situations sont plutôt rares, le visa de résident permanent étant normalement octroyé dès l'arrivée en sol canadien.

<sup>15</sup> Ceci est sans doute relié à la facilité relative de leur insertion linguistique et socioéconomique dans les mois suivant leur arrivée, de sorte qu'ils sont moins susceptibles de fréquenter les organismes d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants. Signalons aussi que la prépondérance de pays latino-américains dans la catégorie des revendicateurs répondant au questionnaire nous a amené à mener deux des trois groupes de discussion avec des personnes ayant ce statut à l'arrivée en espagnol. Quant au sous-groupe des réfugiés sélectionnés, le choix de mener trois groupes de discussion respectivement en espagnol, en arabe et en français s'explique aussi par la répartition régionale qu'on observe dans la figure 3.1.

Figure 3.2 :  
Durée de résidence au Canada selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=201)



Quant à la durée de résidence au Canada<sup>16</sup>, la moitié des répondants étaient au Canada depuis au moins un an, mais moins de 5 ans. La deuxième catégorie comporte des personnes ayant résidé seulement entre 3 et 6 mois au Canada (14%), ainsi que des personnes ayant résidé entre 6 et 12 mois (14% des répondants) ou durant plus de 5 ans (28% des répondants) au Canada. Comme le montre le graphique (Figure 3.2), cette répartition diffère selon le statut à l'arrivée. Puisque le bassin de recrutement était composé des clientèles des organismes d'aide à l'établissement, il est normal que les immigrants économiques (les plus fortunés et les plus autonomes) soient en plus forte proportion des arrivants récents. Par contre, le fait que 51% des réfugiés sélectionnés fréquentent les organismes et que 68% des revendicateurs résident au Canada depuis 1 à 4 ans est probablement un indicateur des problèmes d'insertion rencontrés par ces deux sous-groupes<sup>17</sup>.

## Âge, sexe et caractéristiques du ménage

Le profil des répondants selon le groupe d'âge (N=201) est assez variable selon le statut d'immigration à l'arrivée. Les 31-40 ans sont toujours les plus nombreux, mais ils prédominent très nettement parmi les immigrants économiques (ceci reflète sans doute la politique d'immigration québécoise qui privilégie les personnes jeunes et très scolarisées). L'âge moyen des revendicateurs est plus élevé que celui des autres groupes.

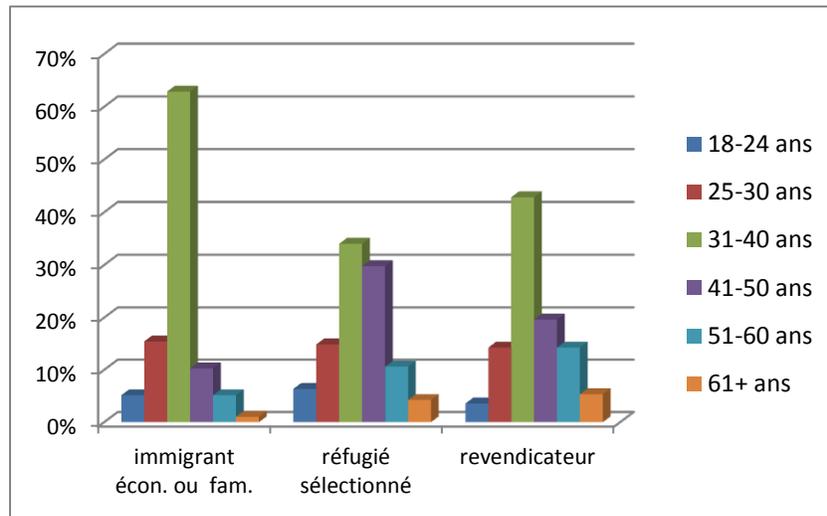
Il est intéressant d'explorer certaines caractéristiques par rapport au sexe des répondants (191 répondants ont révélé leur sexe). Globalement, il y a une surreprésentation féminine (58%) dans l'échantillon, qu'on observe aussi dans les sous-groupes des immigrants économiques et des revendicateurs (60% dans les deux cas), mais à peine chez les réfugiés sélectionnés (51%). En comparant les variables du sexe et du groupe d'âge (190 répondants ont révélé leur groupe d'âge d'appartenance), tous statuts d'immigration confondus, il ressort que

<sup>16</sup> Nous avons aussi demandé la durée de résidence dans la région métropolitaine de Montréal. Quelques-uns des répondants se sont installés ailleurs avant de venir dans la région de Montréal.

<sup>17</sup> La proportion des répondants qui résident au Canada depuis 5 à 10 ans (soit au-delà de la période d'admissibilité aux services financés par le PANA) est semblable à travers les trois groupes, ce qui suggère que ce l'organisme joue un rôle particulier pour ces clients, qui va au-delà de l'aide ou d'un service ponctuel.

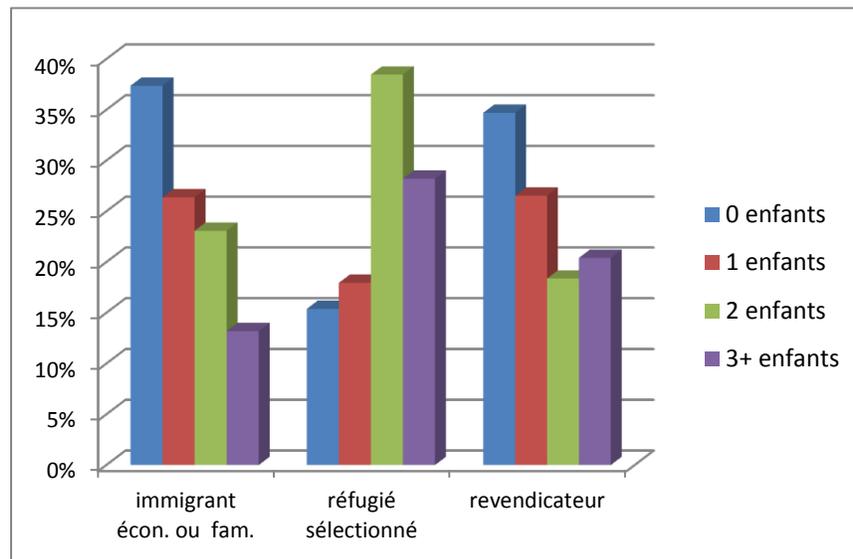
chez les répondants âgés de 31 à 40 ans, les femmes sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes. Lorsqu'on tient compte du statut à l'arrivée, on observe que chez les immigrants économiques, 35 sur 58 sont des femmes, chez les réfugiés sélectionnés, on compte 5 femmes sur 10 et chez les revendicateurs, 18 femmes sur 23. Comment expliquer cette surreprésentation féminine chez les 31-40 ans dans le bassin de recrutement pour notre enquête? Par exemple, s'agit-il des rôles sexués au sein du couple qui font en sorte que la conjointe – plutôt que le conjoint – se présentera à l'organisme pour un problème matériel touchant le ménage? Ou les femmes ressentent-elles plus le besoin de recourir aux organismes pour obtenir de l'aide à l'établissement?

Figure 3.3 :  
Groupe d'âge selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=201)



Le nombre d'enfants vivant avec les répondants est également une variable importante étant donnée la pénurie d'appartements de deux chambres à coucher dont le loyer est abordable pour les familles modestes de la région montréalaise (voir le chapitre 1), et compte tenu de la réticence de nombreux propriétaires de louer à des familles avec enfants, qui a été soulevée dans plusieurs études antérieures.

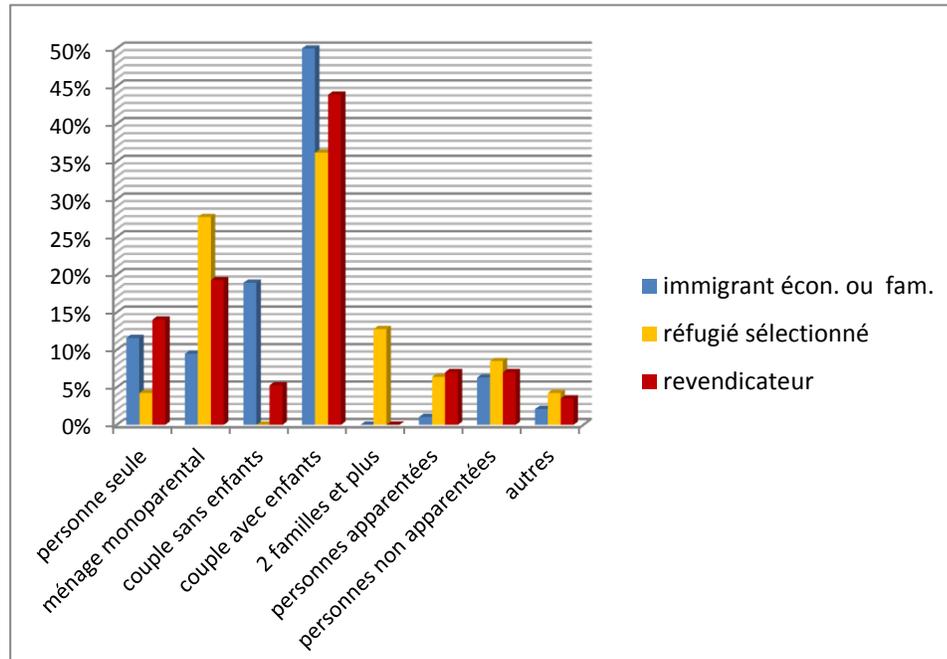
Figure 3.4 :  
Nombre d'enfants de moins de 18 ans selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=179)



Globalement, plus des deux-tiers des participants à l'enquête (N=179) ont au moins un enfant de moins de 18 ans vivant avec eux, mais cette proportion grimpe à 85% chez les réfugiés sélectionnés, qui sont aussi les plus susceptibles d'avoir trois enfants et plus (Figure 3.4). Signalons que l'une des informatrices-clés interviewées pour cette recherche a souligné que de trouver un logement convenable pour les « réfugiés publics » nouvellement arrivés constitue souvent un défi important, en raison des familles nombreuses qui sont fréquentes dans les vagues récentes d'immigration humanitaire<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Il s'agit selon elle non seulement des enfants mineurs mais aussi des jeunes adultes vivant dans le foyer familial.

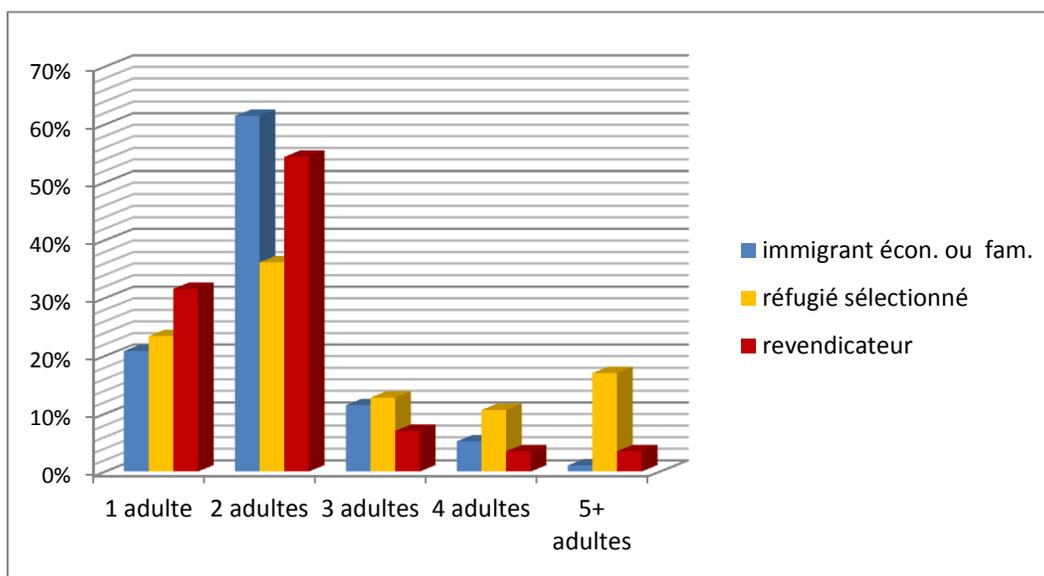
Figure 3.5 :  
Type de ménage selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=199)



Quant au type de ménage (N=199), si globalement 45% des répondants sont membres d'un ménage formé d'un couple avec enfants (qu'ils soient mineurs ou adultes), les profils sont assez variés selon le statut à l'arrivée. Celui des réfugiés sélectionnés se démarque par la faible propension à vivre seul, l'absence de couples sans enfants, une surreprésentation relative des ménages multifamiliaux, ainsi que le taux le plus élevé de monoparentalité (ou de ménages dont l'un des deux parents ne vit pas avec le ménage). La proportion de parents uniques est aussi assez élevée chez les réfugiés sélectionnés et revendicateurs en comparaison avec les immigrants économiques de notre échantillon. La quasi-totalité des parents seuls sont des femmes, ce qui soulève la possibilité qu'un nombre non-négligeable des réfugiés sélectionnés et des revendicateurs de notre échantillon soient exposés, lors de leur parcours d'établissement à Montréal, à des difficultés reliées tant à leur « condition sociale » qu'à leur statut d'immigration.

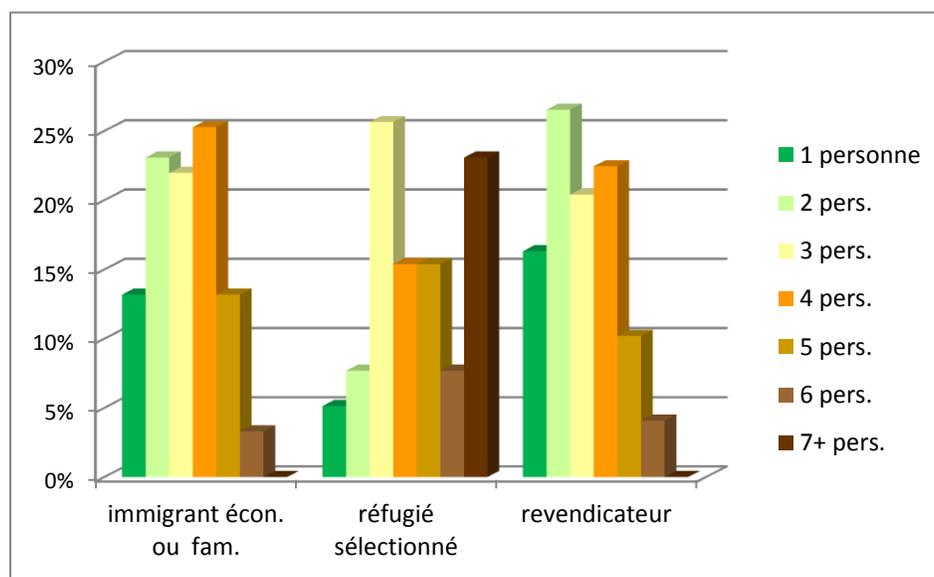
En plus du nombre d'enfants mineurs dans le ménage, nous avons aussi compté le nombre d'adultes et le nombre total de personnes dans le ménage. Comme le montre la Figure 3.6 (N=200), le pourcentage de ménages d'un seul adulte est élevé chez les revendicateurs (32%; versus 23% pour les réfugiés sélectionnés et 21% pour les immigrants économiques) alors que les ménages de réfugiés sélectionnés sont plus susceptibles d'inclure 3 adultes ou plus.

Figure 3.6 :  
Nombre d'adultes dans le ménage, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=200)



Enfin, quant au nombre total de personnes dans le ménage (N=179), il n'est pas surprenant de constater que les ménages nombreux sont plus fréquents chez les réfugiés sélectionnés, la différence étant particulièrement nette dans la dernière catégorie (23% des réfugiés sélectionnés sont membres de ménages composés de 7 adultes et plus) (voir la Figure 3.7).

Figure 3.7 :  
Nombre total de personnes dans le ménage, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=179)



## Capacités et ressources : langues, scolarité, et revenu

Plusieurs aspects du parcours d'établissement et d'insertion des nouveaux arrivants sont façonnés par leur capacité de comprendre et de s'exprimer dans la ou les langues officielles de la société réceptrice, qu'ils possèdent déjà les compétences linguistiques pertinentes lors de leur arrivée ou qu'ils aient la possibilité d'en faire l'apprentissage dans de courts délais. Dans le questionnaire, nous n'avons abordé que les connaissances linguistiques orales (à l'instar du recensement canadien). Chez nos répondants, 58% disent qu'il est facile pour eux d'entretenir une conversation en français, mais le Tableau 3.1 révèle que les deux groupes de réfugiés sont beaucoup moins autonomes en français parlé par rapport aux immigrants économiques. C'est chez les réfugiés sélectionnés que la connaissance du français est la plus faible. Néanmoins, rappelons que ceux-ci sont très bien encadrés par les organismes d'accueil, y compris pour l'accès aux programmes de francisation financés par l'État. Quant aux revendicateurs en attente de décision, parce qu'ils sont considérés par les autorités canadiennes comme des résidents temporaires, ils n'ont pas accès aux cours de francisation à temps plein, bien qu'au Québec, ils sont admissibles aux cours à temps partiel ou en ligne.

Tableau 3.1 :  
Connaissance du français parlé selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=182)

	Immigrant écon. ou fam.	Réfugié sélectionné	Revendicateur	Total général
Il est facile pour moi d'entretenir une conversation en français	69,2%	36,6%	50,0%	57,7%
J'ai besoin d'aide pour converser en français	28,6%	58,5%	50,0%	42,3%
Total	100% (n=91)	100% (n=41)	100% (n=54)	100% (N=182)

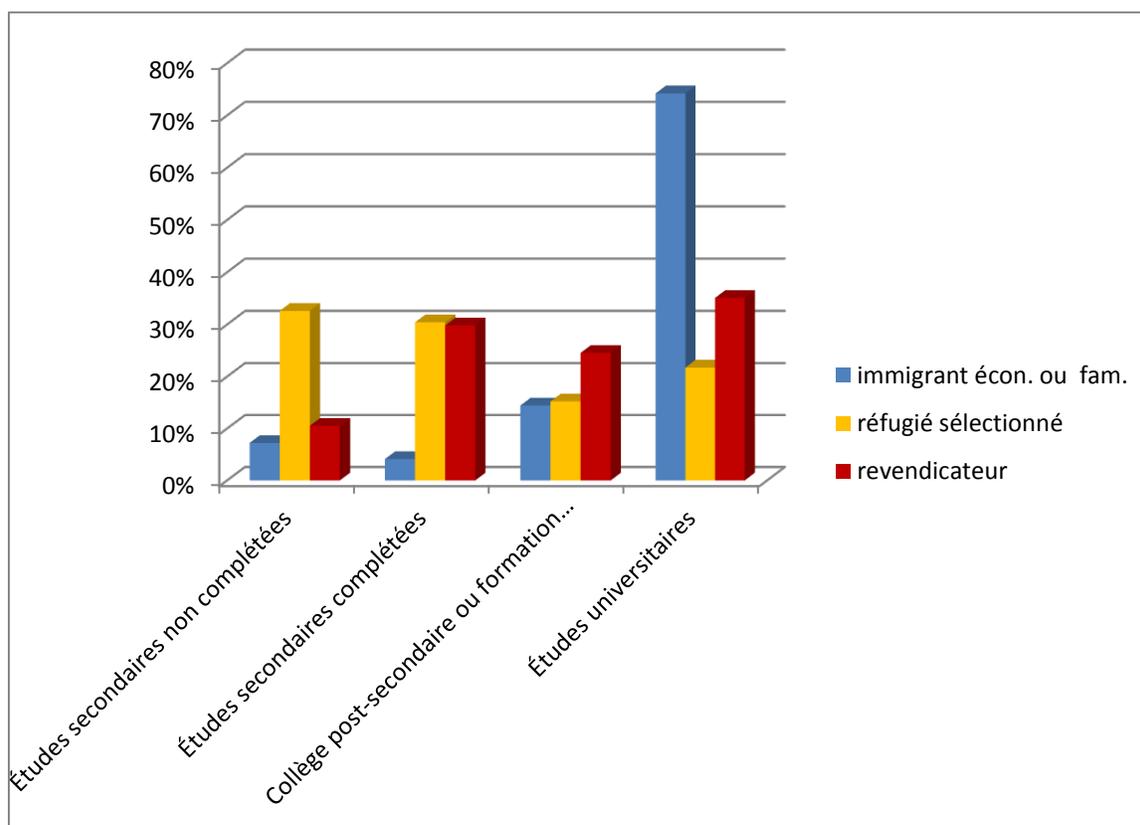
Quant à l'anglais parlé (N=143)<sup>19</sup>, la connaissance de cette langue est globalement moindre que dans le cas du français, et les différences entre les groupes sont moins importantes. Il est toutefois intéressant de noter que les revendicateurs sont les plus susceptibles de connaître l'anglais, ce qui pourrait être relié à leur pays d'origine (latino-américaines) ou à leurs parcours migratoires.

Le niveau de scolarité des répondants est aussi une variable pertinente. En plus d'influer sur l'accès à l'emploi, on peut supposer que, toutes choses étant égales par ailleurs, le fait d'être plus scolarisé permette, entre autres, d'entreprendre plus aisément des démarches formelles et bureaucratiques associées à l'obtention d'un logement à Montréal. Comme le montre la Figure 3.8, il existe de forts contrastes entre les trois sous-groupes sur le plan du plus haut niveau de scolarité atteint. Comme on pouvait s'y attendre, en raison des critères de sélection du gouvernement du Québec, près des trois-quarts des immigrants économiques ont fait des études universitaires. Les réfugiés sélectionnés sont de loin les moins scolarisés, près du tiers

<sup>19</sup> Un problème technique est survenu pour une partie de cette question dans la version du questionnaire distribué dans deux des organismes, avec pour résultat un nombre élevé de réponses manquantes.

n'ayant pas complété leurs études secondaires. Le niveau de scolarisation des revendicateurs se trouve entre les deux : peu d'entre eux n'ont pas complété leurs études secondaires, 25% ont suivi une formation postsecondaire ou technique et 35% ont fréquenté l'université.

Figure 3.8 :  
Plus haut niveau de scolarité atteint selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=200)



Enfin, parmi les différentes questions posées dans le questionnaire afin de connaître les ressources économiques du ménage des répondants, nous ne retenons ici que celle qui semble avoir été la mieux comprise et à laquelle les répondants ont le mieux répondu, soit le revenu annuel du ménage (avant impôt)<sup>20</sup>. Nous avons décidé de présenter, dans un premier temps, la répartition des revenus sans égard au statut à l'arrivée, car il serait difficile d'interpréter les résultats selon le statut sans tenir compte, en même temps, de la composition du ménage. Le tableau 3.2 témoigne du très bas niveau de revenu des participants à notre enquête, mais il importe de noter qu'il est possible que les répondants aient parfois tendance à sous-estimer les montants en raison d'une connaissance incomplète de la situation de l'ensemble des membres du ménage.

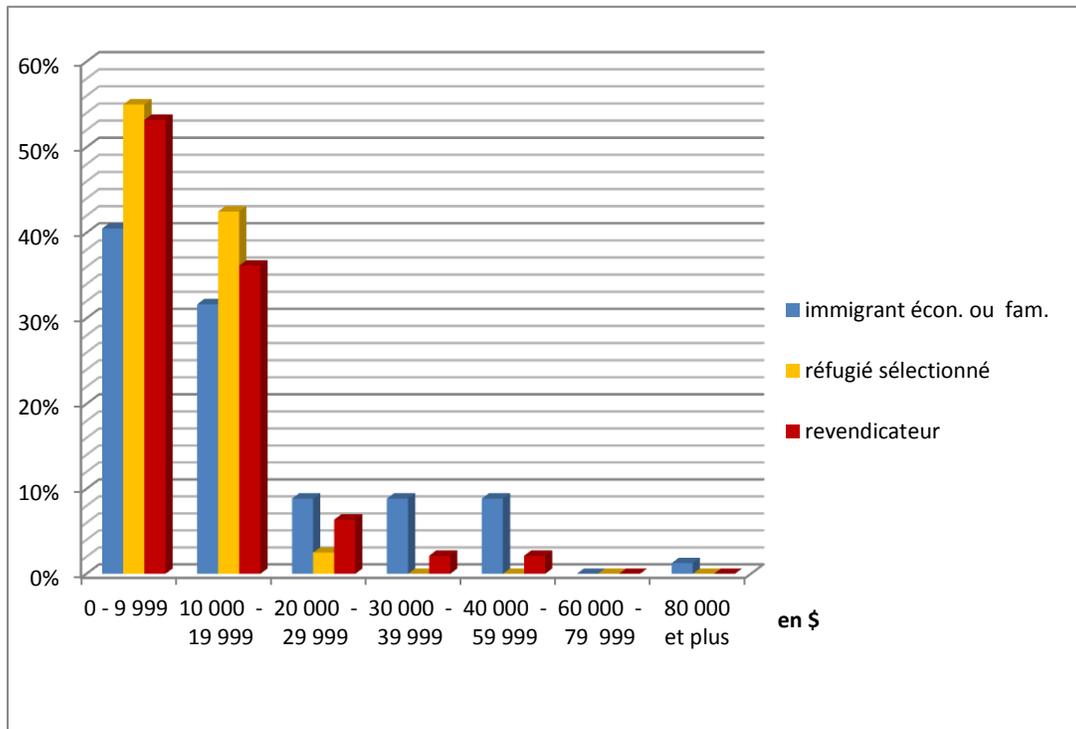
<sup>20</sup> La question réfère à l'année 2009, mais puisque l'enquête était menée presque à la fin de l'année 2010 les répondants qui n'étaient pas au Canada en 2009 pouvaient répondre pour 2010, alors ceux qui sont arrivés après le début de l'année ont estimé leur revenu annuel. Les réponses doivent donc être considérées comme très approximatives. Signalons aussi que pour cette question, 17 personnes ont avoué ne pas savoir à quoi s'élève le revenu de leur ménage alors que 12 personnes ont refusé de répondre.

Tableau 3.2 :  
Revenu moyen annuel en 2009 ou 2010, tous statuts à l'arrivée confondus (N=166)

<i>Revenu moyen annuel</i>	<i>Répartition procentuelle</i>
0 \$-9 999 \$	47,6%
10 000 \$ - 19 999 \$	35,5%
20 000 \$ - 29 999 \$	6,6%
30 000 \$ - 39 999 \$	4,8%
40 000 \$ - 59 999 \$	4,8%
60 000 \$ - 79 999 \$	0,0%
80 000 \$ et plus	0,6%
Total	100% (N=166)

Nous avons ensuite compilé les données ventilées par statut à l'arrivée, mais uniquement pour les couples avec enfants (N=71). Bien que la prudence s'impose en raison de la faiblesse des effectifs, les couples avec enfants et admis dans la catégorie d'immigrants économiques semblent se trouver dans une meilleure situation sur le plan du revenu du ménage que les deux catégories de réfugiés (voir la Figure 3.9).

Figure 3.9 :  
Revenu moyen annuel en 2009 ou 2010 des couples avec enfants, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=71)



## CHAPITRE 4

### EXPÉRIENCE RÉSIDENTIELLE ET CONDITIONS DU LOGEMENT

Ce chapitre de notre rapport intègre (présente?) les données sur les expériences résidentielles et la situation actuelle du logement des participants à notre étude, tirées des volets quantitatif et qualitatif du projet de recherche. Le volet quantitatif, rappelons-le, consiste en une enquête par questionnaire auprès de 201 nouveaux arrivants que nous avons subdivisés en trois grandes catégories selon le statut d'immigration à l'arrivée : 1) immigrants n'ayant jamais été des personnes réfugiées, c'est-à-dire admis dans les catégories économiques ou de regroupement familial; 2) réfugiés sélectionnés à l'étranger, c'est-à-dire les réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés par un groupe privé; 3) personnes ayant revendiqué le statut de réfugié lors de leur arrivée au Canada, quel que soit l'état de leur demande au moment de notre étude. Le volet qualitatif visait des personnes des catégories 2) et 3) parmi lesquelles nous avons rencontré 37 répondants lors de 6 groupes de discussion. Nous intégrons aussi dans cette analyse les points de vue des informateurs-clés provenant d'ONG d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, rencontrés au début de l'étude de terrain.

#### Données de base sur la situation de logement

La quasi-totalité des répondants au questionnaire (95,5% globalement, et 100% pour les deux catégories de personnes réfugiées; N=200) sont locataires de leur logement. Parmi eux, 7 ont accédé à un logement social (4 dans une coopérative d'habitation, 1 en OBNL et 2 en HLM); les autres occupent tous un logement du marché locatif privé. La propriété d'occupation est donc très rare (3%). Personne n'est sans-abri au sens de « sans toit » et personne n'est sans logement, mais trois personnes (en l'occurrence, des immigrants économiques) ont indiqué qu'elles résident avec des membres de leur famille ou avec des amis sans payer de loyer<sup>21</sup>. Toutefois, une question rétrospective révèle que plusieurs répondants ont déjà vécu de telles situations de « *couch-surfing* » ou ont résidé dans un centre d'hébergement temporaire (nous y reviendrons plus loin). À très forte majorité, les locataires ont actuellement un bail d'une durée fixe d'un an (85%, N=188), et quelques-uns (4) ont signé un bail de 6 mois. Toutefois, chez les réfugiés sélectionnés, la proportion ayant un bail d'un an est un peu moindre que chez les autres groupes (74%). On observe chez ce groupe plus de personnes (24%) ayant opté pour la location de mois en mois, ce qui offre plus de flexibilité au locataire mais le place aussi dans une plus grande précarité, tout comme les quelques cas (5) de bail d'une durée indéterminée ou autre.

Les répondants au questionnaire résident dans un éventail d'habitats typiques des quartiers montréalais où s'installent les nouveaux arrivants (voir la Figure 4.1)<sup>22</sup>. On constate la prédominance (60%) d'appartements dans des immeubles de moins de cinq étages, communément appelés par leur nom anglais « *walk-ups* ». Ces logements ont été construits

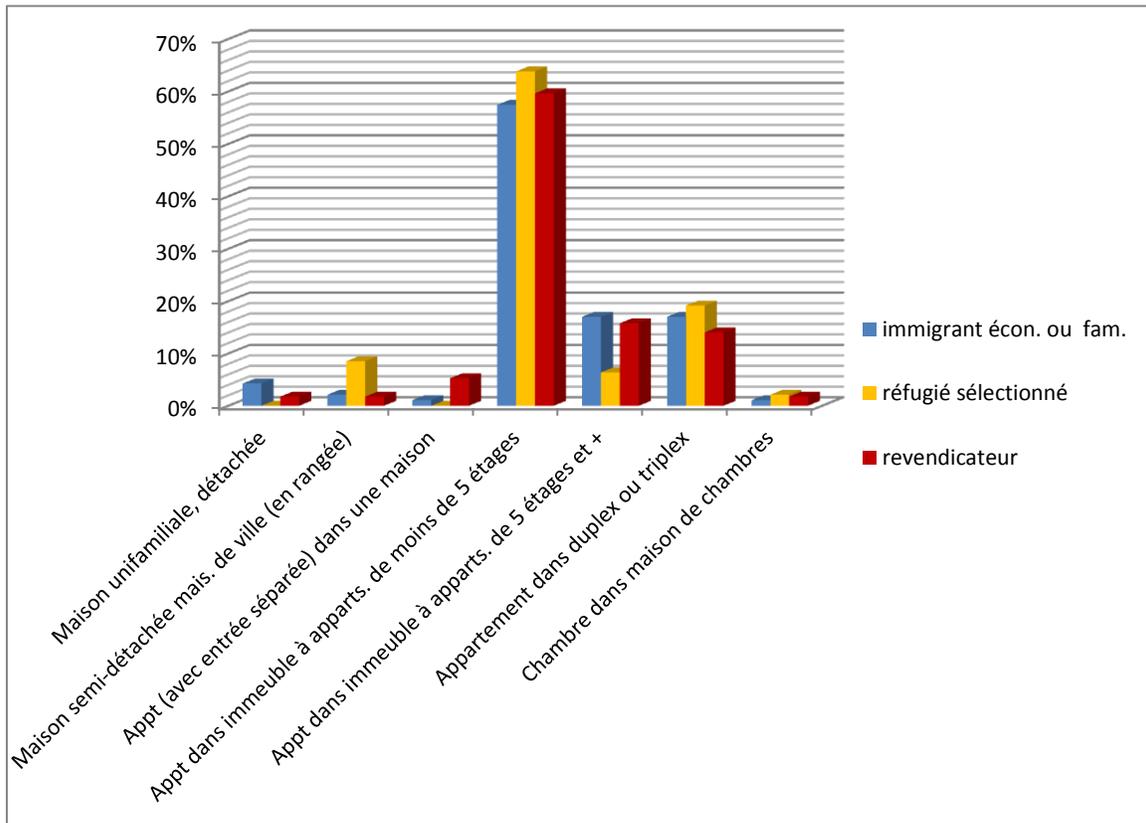
---

<sup>21</sup> Ce dernier correspond à l'une des diverses situations de précarité résidentielle que les analystes canadiens assimilent au concept d'« itinérance cachée » (« *hidden homelessness* »). Cette notion englobe notamment les situations de vulnérabilité extrême, c'est-à-dire de consacrer 50% et plus du revenu du ménage pour se loger, de vivre dans des conditions surpeuplées ou insalubres, de résider dans un logement où on est assujéti à la violence domestique ou à l'abus sexuel.

<sup>22</sup> Pour être certaines d'obtenir des réponses exactes à cette question nous avons préparé des fiches avec des photos des principaux types d'habitat et les intervieweurs les ont montrés aux répondants.

dans les années 1940-1970 (parfois dans le cadre des programmes canadiens visant à inciter la construction de logements locatifs abordables par les promoteurs privés) et sont de qualité modeste<sup>23</sup>. En deuxième lieu, mais loin derrière (17%), viennent les logements en « plex » superposés qui sont iconiques des anciens quartiers montréalais des années 1910 à 1940. On constate peu de différences dans l'occupation des différents types de logements selon le statut d'immigration à l'arrivée. Une petite exception concerne les réfugiés sélectionnés, qui résident rarement dans les tours d'habitation. Ceci s'expliquerait en partie par la plus grande taille des familles de ce sous-groupe (voir le chapitre 3), les tours d'habitation comportant rarement des grands logements locatifs (sauf dans le secteur luxueux du marché).

Figure 4.1 :  
Type d'habitat actuel selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=198)



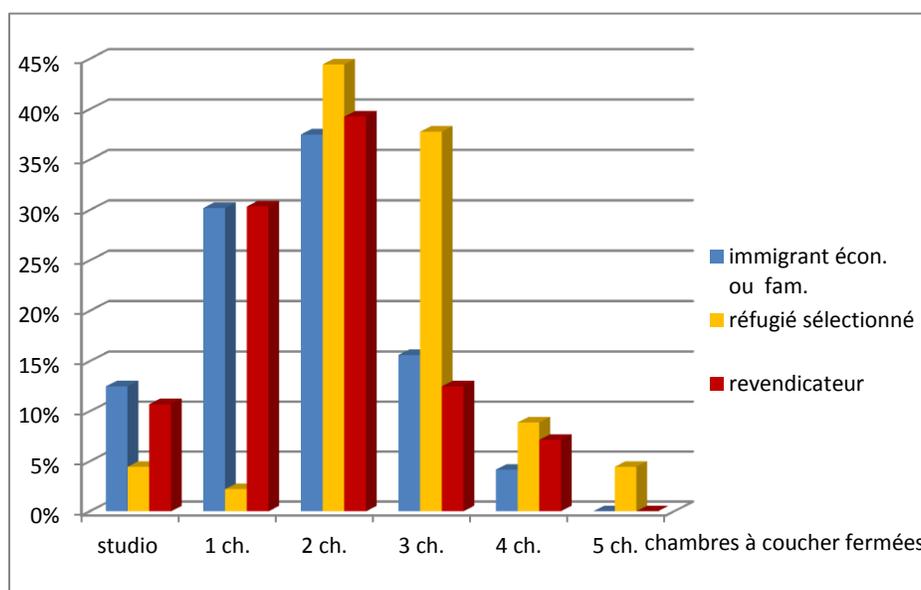
Nous avons également demandé aux répondants si leur logement ou chambre actuel était situé dans un sous-sol. En effet, cet aspect de l'habitat a été soulevé lors des entretiens avec les intervenants d'organismes d'aide à l'établissement. Ceux-ci nous ont dit que les propriétaires d'immeubles à appartements sont portés à offrir les logements en sous-sol aux nouveaux arrivants qui n'ont ni garant, ni références car ce sont des logements difficiles à louer à des clientèles qui ne sont pas en situation de précarité ou qui ont une plus grande

<sup>23</sup> Depuis les années 1980, dans certains quartiers montréalais des nombreux immeubles de ce type font l'objet de plaintes et de mesures proactives par des acteurs communautaires et municipaux, qui sont des antécédents de la politique actuelle de lutte contre l'insalubrité en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal (voir le ch. 1).

connaissance du marché résidentiel. Les réfugiés sélectionnés en banlieue occupent aussi des chambres au sous-sol de maisons unifamiliales dont les propriétaires sont connus des intervenants. Or, d'une part les logements en sous-sol sont plus susceptibles d'avoir des problèmes d'humidité excessive, et d'autre part, les nouveaux arrivants de certaines cultures (mais pas toutes) acceptent mal d'occuper un logement en sous-sol. De fait, la proportion de nos répondants qui vivent actuellement dans un sous-sol s'élève à 13% (N=198). Cette situation serait un peu plus fréquente chez les revendicateurs (16%) et les réfugiés sélectionnés (13%) que chez les immigrants économiques (10%). Il est possible, selon une évaluation générale du ratio de logements en sous-sol par rapport au nombre total de logements locatifs à Montréal, que l'échantillon de répondants au questionnaire soit relativement surreprésenté parmi les locataires de sous-sols.

Concernant la taille du logement actuel, nous avons posé une question sur le nombre de chambres à coucher fermées. Comme on pouvait s'y attendre, compte tenu des données déjà présentées sur le nombre d'enfants, les réfugiés sélectionnés résident dans les logements ayant plus de chambres fermées, comparé aux autres groupes. Il nous est impossible, à l'aide des données recueillies, de calculer la proportion de ménages (voir la Figure 4.2) en situation de surpeuplement (en suivant la définition officielle canadienne de cette notion). Toutefois, nous avons comparé le nombre de chambres fermées avec le nombre d'enfants de moins de 18 ans. Cette analyse révèle qu'au total, 24% des ménages connaissent des situations potentiellement problématiques : ce total est composé de 4 répondants ayant au moins un enfant et dont le logement n'a aucune chambre fermée; 27 répondants vivant dans un logement d'une chambre fermée avec au moins un enfant et 17 répondants ayant 3 enfants et plus et vivant dans un logement de deux chambres à coucher. Nous reviendrons plus loin aux résultats du questionnaire sur les perceptions subjectives des répondants quant aux expériences de surpeuplement (« trop de personnes dans votre logement ») depuis l'arrivée.

Figure 4.2 :  
Nombre de chambres à coucher fermées, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=198)



## Avant l'arrivée : à quoi s'attendent les nouveaux arrivants?

Les expériences vécues avant l'arrivée au Canada n'ont pas été abordées dans l'enquête par questionnaire, mais certains participants aux groupes de discussion ainsi que les intervenants participant à la table ronde que nous avons organisée avant de lancer l'enquête ont abordé le sujet. Il nous semble également pertinent, comme le suggère Ray (1998) de prendre les expériences résidentielles antérieures à l'arrivée au Canada en compte lors de l'étude des parcours résidentiels dans la société réceptrice.

Les groupes de discussion tenus auprès de réfugiés sélectionnés et de revendicateurs démontrent qu'il semble exister un écart relativement important entre les attentes formées avant l'arrivée au Canada et les premières expériences résidentielles vécues à Montréal. En effet, l'information fournie aux réfugiés pris en charge par l'État au cours de la séance de formation dispensée avant le départ semble avoir induit des attentes irréalistes quant à l'aide au logement qui leur serait offerte par le Gouvernement canadien. Saillant (2007) indique d'ailleurs que les réfugiés pris en charge par l'État, étant admis à titre de résidents permanents à leur arrivée au Canada, s'attendent à accéder à un mode de vie équivalent à celui des autres immigrants. Il a en effet été question de cet élément de déception lors des groupes de discussion. Les réfugiés sélectionnés ont été largement plus nombreux, par rapport aux revendicateurs, à décrire leur déception quant aux produits et services d'aide qui leur sont offerts par le gouvernement. Certains ont mentionné s'attendre à recevoir des meubles neufs, alors que d'autres s'attendaient à ce qu'on les accompagne dans les différents quartiers de la Ville afin qu'ils fassent le choix d'un logement qui leur convient. D'autres, finalement, se désolaient de ne pas se voir octroyer un terrain pour y construire leur propre maison.

« Suite à la session d'information de [ville du pays d'origine], je n'ai rien vu de ce qu'on nous avait promis, c'est complètement le contraire » (Rachel<sup>24</sup>, réfugiée sélectionnée, groupe de discussion no 1).

Selon l'un des intervenants rencontrés avant le début de l'enquête, les réfugiés sélectionnés se présentent souvent dans les organismes avec des problèmes vécus communément par un grand nombre de Montréalais, mais qui ne correspondent pas aux idées qu'ils avaient de la réalité montréalaise :

« (...) ils essaient d'expliquer les problèmes qu'ils vivent dans leur logement, mais en réalité, c'est souvent des problèmes quotidiens que tout le monde vit. C'est souvent parce qu'ils ont une idée du Canada et ils sont pas contents (...) » (Intervenant 1).

Dans l'ensemble, toutefois, les réfugiés sélectionnés participant aux groupes de discussion semblaient conscients de leur position privilégiée par rapport au groupe des revendicateurs qui, à cause de leur statut considéré comme « temporaire » par le gouvernement fédéral, reçoivent un panier de services et une aide financière réduits.

Pour leur part, les groupes de discussion menés auprès des revendicateurs révèlent plutôt des déceptions en ce qui concerne la qualité des logements qui sont disponibles pour eux. Un grand nombre de revendicateurs ont vécu, ou vivaient dans des conditions résidentielles qu'ils jugeaient inadéquates au moment de la discussion, ce qu'ils ne s'attendaient pas à trouver au Canada :

---

<sup>24</sup> Tous les prénoms sont fictifs.

« Ou on paie le loyer et on a faim, ou un habite dans un poulailler mais on mange. C'est comme ça ici! » (Lara, revendicateur, groupe de discussion no 4).

Ces commentaires proviennent souvent de personnes qui ont quitté leur pays d'origine avec la ferme certitude de trouver une vie de meilleure qualité au Canada. La comparaison est alors décevante.

D'autre part, de nombreuses informations erronées concernant les processus d'obtention du statut de résident permanent, l'accès à certaines ressources financières supplémentaires, l'accès au travail et à l'éducation au Canada ont circulé lors des discussions avec les revendicateurs, ce qui démontre une lacune au niveau de la diffusion des informations s'adressant particulièrement à cette clientèle. Il nous semble, toutefois, que l'information soit disponible et très détaillée sur le site web du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC). Le mode de diffusion peut alors peut-être mis en cause.

## **À l'arrivée : le premier toit**

Comme on pouvait s'y attendre, très peu (3%) des immigrants économiques ont indiqué que depuis leur arrivée au Canada, ils ont déjà résidé dans un centre d'hébergement temporaire. Cette proportion s'élève à 30% pour les revendicateurs de statut de réfugié. Seulement 9% des réfugiés sélectionnés ont déclaré avoir vécu cette situation, ce qui est probablement dû au fait qu'ils ont été logés dans un hôtel.

Lorsque les immigrants de la catégorie économique (investisseurs et travailleurs qualifiés) arrivent au Canada, ils résident assez souvent temporairement chez des amis ou des membres de la famille proche ou éloignée (Intervenant 2), comme nous le confirment les résultats du questionnaire (voir le tableau 4.4, Types d'aide reçus sur le plan du logement). Les réfugiés sélectionnés et revendicateurs ont pour leur part accès à un service d'hébergement d'urgence subventionné par l'État. Les récentes compressions budgétaires effectuées par le gouvernement canadien dans certains secteurs de l'immigration non sélectionnée ont des répercussions sur la durée de séjour des réfugiés sélectionnés et revendicateurs dans des centres d'hébergement subventionnés, séjour qui semble souvent favoriser les chances de succès de leur insertion résidentielle et de leur intégration sociale et économique. Selon certains intervenants, cette situation pourrait conduire à des expériences d'itinérance, car les personnes qui sont dans une situation particulièrement vulnérable à l'arrivée à Montréal ont besoin de vivre dans un endroit où ils sont encadrés et accompagnés durant une certaine période de temps, ce qui leur permet de rencontrer d'autres personnes et de construire des réseaux sociaux qui optimiseront leur intégration.

À ce jour, les revendicateurs ont accès à l'hébergement temporaire jusqu'au moment précis de la réception de leur chèque d'aide sociale. À ce moment, le centre d'hébergement leur réclame un loyer, ou les incite à quitter les lieux rapidement. Pour plusieurs revendicateurs, le chèque arrive plus vite qu'il ne faut de temps pour s'organiser et s'adapter à la réalité montréalaise, et surtout, pour trouver un logement convenable.

Nous avons mené un groupe de discussion auprès de revendicateurs ayant logé dans un centre d'hébergement pour hommes revendicateurs seuls, dont le but est de faciliter l'intégration et l'insertion résidentielle. Leur expérience de départ à Montréal en a été manifestement facilitée :

« Moi, je suis passé par là [YMCA], je suis venu ici [refuge pour hommes revendicateurs seuls], je n'avais pas d'argent, je suis resté là, et c'est lorsque mon chèque a commencé à passer qu'on a fait tous les décomptes du temps que j'ai passé, et je vois que c'est une meilleure formule. Parce que ça te donne le temps de pouvoir chercher, puis savoir si le milieu, l'endroit où tu vas habiter, et puis aussi, ça te permet de beaucoup de choses là... de trouver un logement avec ceux que tu rencontres. » (Kenny, revendicateur, groupe de discussion no 6).

Dans le cas des réfugiés pris en charge par l'État, les organismes mandatés pour les accompagner dans leur installation doivent le faire à l'intérieur des cinq jours suivant leur arrivée au Canada. Ces personnes ont généralement accès à la résidence permanente et à l'aide sociale aussitôt arrivés au Canada. Dans ce cas, l'urgence de trouver un logement semble perçue autant, sinon davantage par les intervenants que par les réfugiés, comme nous l'avons constaté auprès des intervenants des organismes mandatés par le MICC pour l'accueil et l'installation des réfugiés pris en charge par l'État (volet 2 du PANA). Il semble toutefois que l'accompagnement dans la recherche de logement puisse conduire et contribuer à la ghettoïsation de certains immeubles, que les intervenants – malgré leur bonne volonté – peuplent de personnes de provenance ethnoculturelles similaires. Cette situation, rapportée par un intervenant, comporte deux explications probables : les réfugiés sélectionnés qui arrivent à la même époque proviennent relativement souvent des mêmes pays, et les propriétaires qui acceptent de les loger ne sont pas nombreux.

« Nous, on est obligés de faire des ghettos, parce que les propriétaires sont souvent les mêmes à accepter les immigrants. Ce sont souvent les mêmes qui ouvrent les portes, qui ne demandent pas de garants, de garanties, tous les Colombiens sont là... tous les Arabes sont là... La conséquence de ça est que [l'organisme] crée des ghettos » (Intervenant 2).

Certains groupes ethniques vivent difficilement ce genre de situation, puisqu'ils souhaitent apprendre le français et n'ont pas d'occasion de pratiquer avec leur entourage. Les réfugiés sélectionnés et revendicateurs sont également réticents à ce que les gens qui les entourent connaissent le contexte de leur immigration. Or si un grand nombre de personnes qui vivent dans le même immeuble proviennent de la même communauté ethnoculturelle et arrivent à la même époque, il devient plus difficile de conserver l'anonymat et la confidentialité de certaines informations personnelles.

Enfin, les intervenants rencontrés confirment que les attentes sont différentes selon les sous-groupes de réfugiés. En effet, les intervenants travaillant auprès des réfugiés sélectionnés par l'État ont mentionné que leurs clients s'attendent souvent à ce qu'on leur offre davantage de ressources que ce qu'ils obtiennent réellement à l'arrivée au Canada. Le fait qu'il n'y avait pas de conditions imposées à leur entrée au pays contribue peut-être, selon l'un des intervenants, à la formation de ces attentes.

## **Le premier logement permanent**

Au moment de remplir le questionnaire, près de la moitié des réfugiés sélectionnés (49%) et des immigrants économiques (47%) habitent encore dans le même logement qu'à leur arrivée au Canada, ce qui est le cas de seulement 35% des revendicateurs.

La recherche d'un premier logement à l'arrivée est grandement facilitée, dans le cas des réfugiés sélectionnés, par l'aide à l'installation dispensée par les intervenants des organismes accrédités. La contrainte de temps se fait toutefois sentir au niveau du choix du logement. L'aide des intervenants se limite à l'accompagnement dans la visite de deux logements, si possible, et de l'explication des termes du bail. Cette aide est très reconnue et appréciée par les réfugiés sélectionnés, qui dans deux des trois groupes de discussion, ont tenu à remercier de vive voix les intervenants qui les ont accompagnés dans leurs démarches. D'après les commentaires communiqués lors des discussions de groupe, le volet 2 du PANA semble assez efficace, et l'ensemble des réfugiés sélectionnés rencontrés ont été logés en moins de 10 jours suivant leur arrivée au Canada, à l'exception d'une personne qui a passé une vingtaine de jours à l'hôtel.

Le fait d'avoir un réseau, si réduit soit-il, à Montréal, semble avoir facilité le choix d'un quartier de résidence, l'intégration à la société montréalaise, ainsi que l'accès aux logements subséquents. L'accès à l'information sur le système et le marché du logement semble aussi être plus facile lorsqu'un réseau social existe à Montréal. Nous avons par contre observé, conformément à l'étude de D'Addario et al. (2007), que l'accès au réseau social n'est pas égal chez les réfugiés sélectionnés et chez les revendicateurs. En effet, la plupart des revendicateurs ont perçu leur faible capital social individuel comme une entrave à l'accès à l'information complète et à l'accès au logement à Montréal :

« Quand je suis arrivée, je ne connaissais personne et je n'avais aucune idée de où j'avais atterri. Lorsqu'on cherche un logement, on ne connaît pas le quartier, ni les bâtiments (...), on est juste dans le désespoir de trouver une place où se mettre. J'ai fini dans une place qui avait l'air, entre guillemets, correcte, mais la nécessité ne nous permet pas de voir les choses comme il le faut. Je n'ai vu les problèmes qu'après que je me sois installée. Les champignons, les rats (...) »  
(Elsa, revendicateur, groupe de discussion no 4)

Notons par contre que les revendicateurs semblent avoir une propension plus grande à développer un capital social individuel plus rapidement suite à leur arrivée. Cela traduit un genre d'envers de la médaille du fait qu'on ne leur fournit pas l'accompagnement à l'arrivée, service que les réfugiés sélectionnés reçoivent. Ils tendent alors à construire un réseau personnel plus rapidement, qui contribue éventuellement à l'élaboration de stratégies pour accéder à des logements, ultérieurement. Les lieux de culte et les centres d'hébergement (dont le YMCA, le Projet Refuge à Montréal) ont été cités comme des lieux de rencontres déterminantes dans le début des trajectoires résidentielles des revendicateurs. Plusieurs d'entre eux ont également indiqué que la présence de personnes issues de la même communauté ethnoculturelle leur a donné accès à de l'information utile sur les services et l'aide qu'ils pouvaient obtenir.

Rappelons qu'en termes de logement, les revendicateurs bénéficient exclusivement du service d'aide à la recherche. Dans les ONG qui offrent de l'aide aux nouveaux arrivants, ce service se décline en deux éléments, soit les sessions d'informations sur le marché et le système de logement montréalais, et l'aide personnalisée à la recherche de logement, souvent effectuée sur le web, dans les journaux et dans certains cas à partir de la banque de logements dont l'organisme dispose (intervenants 3). L'accompagnement n'est pas offert aux revendicateurs, et il représente certainement l'obstacle qui fait l'objet de la plus importante différence dans l'accès à un premier logement convenable par les deux types de réfugiés.

## Parcours résidentiel et logement actuel

### *Le recours à la famille et aux amis pour se loger en raison de manque de ressources pour payer un loyer*

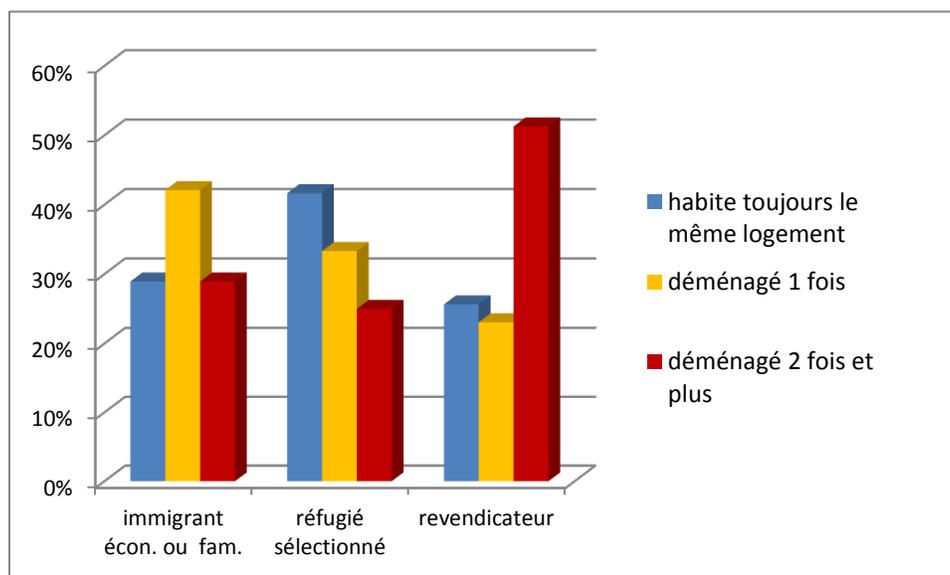
L'analyse de l'enquête des années 1990 sur les revendicateurs (dont l'échantillon a été tiré de revendicateurs dont le statut a été régularisé) a démontré que ce sous-groupe a souvent recours aux amis pour diverses formes d'aide au logement (Rose et Ray, 2001). Au sein de notre échantillon, les revendicateurs sont plus susceptibles que les réfugiés sélectionnés d'avoir, à leur arrivée, résidé chez des amis en raison d'incapacité de payer un loyer (23% versus 11%; N=192). Mais cette situation se produit aussi souvent chez les immigrants économiques (22%), ce qui nous rappelle que la précarité économique des nouveaux arrivants est un phénomène très répandu à Montréal ces dernières années, comme le démontrent plusieurs études. Nous avons aussi demandé si, depuis leur arrivée, les répondants ont résidé chez un membre de leur famille parce qu'ils ne pouvaient pas payer un loyer. Cette tactique est presque inconnue chez les réfugiés sélectionnés de notre échantillon (4%), un peu plus présente chez les immigrants économiques (13%) alors que la proportion s'élève à 23% chez les revendicateurs (N=185). Il se peut fort bien que ce résultat soit avant tout tributaire du fait d'avoir ou non des membres de la famille déjà établis à Montréal, et du service d'accompagnement des réfugiés sélectionnés dispensé par le MICC.

### *Stabilité et déménagements*

Au moment de remplir le questionnaire, près de la moitié des réfugiés sélectionnés (49%) et des immigrants économiques (47%) habitent encore dans le même logement qu'à leur arrivée au Canada, ce qui est le cas de seulement 35% des revendicateurs (N=200). Chez les répondants qui sont au Canada depuis seulement 3 à 6 mois (N=44), tous les réfugiés sélectionnés et les revendicateurs vivent toujours dans leur premier logement, alors que le tiers des immigrants économiques ont déjà déménagé au moins une fois. En raison des effectifs faibles, ces résultats ne sont présentés qu'à titre indicatif mais ils confirment l'idée selon laquelle les personnes qui ont plus de ressources seraient susceptibles de chercher à améliorer leur situation résidentielle dès que l'occasion se présente.

Parmi les répondants qui sont au Canada depuis 1 à 4 ans (N=101), même si cette période est assez longue pour couvrir un éventail de situations, les différences entre les sous-groupes sont assez marquées (voir la Figure 4.3). Les réfugiés sélectionnés sont toujours plus susceptibles d'être encore dans leur premier logement que les autres groupes, alors qu'un sous-ensemble de revendicateurs a déménagé au moins deux fois. Si le premier déménagement après l'arrivée au Canada peut être interprété comme un indicateur positif menant éventuellement à une trajectoire résidentielle ascendante, une fréquence élevée de déménagements subséquents pourrait par contre être un indicateur d'une situation de précarité économique qui perdure (Renaud *et al.*, 2006).

Figure 4.3 :  
Déménagements depuis l'arrivée au Canada, selon le statut d'immigration à l'arrivée des  
répondants ayant vécu 1 à 4 ans au Canada (N=101)



### Recherche de logement

En ce qui a trait à l'aide reçue pour trouver un logement (peu importe la source de cette aide), les trois sous-groupes se démarquent très nettement. Alors que 72% des réfugiés sélectionnés ont reçu cette forme d'aide, le taux chute à 29% chez les revendicateurs, les immigrants économiques étant dans une situation mitoyenne (voir le tableau 4.1; N=199).

Tableau 4.1 :  
Aide reçue pour trouver un logement, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=199)

	Immigrant écon. ou fam.	Réfugié sélectionné	Revendicateur	Total
N'a pas reçu d'aide pour trouver un logement	52,6%	28,3%	71,4%	52,3%
A reçu de l'aide pour trouver un logement	47,4%	71,7%	28,6%	47,7%
Total	100%	100%	100%	100% (N=199)

Les autres questions que nous avons posées dans le questionnaire concernant les types d'aide reçus en matière de logement seront traitées dans une section ultérieure de ce chapitre

### Obstacles à l'accès au logement

Une question centrale du questionnaire visait à documenter les sources des difficultés de logement que les participants à l'enquête croient avoir rencontrées depuis leur arrivée. Ils devaient répondre, par l'affirmative ou la négative, s'ils avaient vécu chacun des obstacles proposés par l'intervieweur. Certaines sont liées aux ressources et capacités des nouveaux arrivants lorsqu'ils font face au système du logement et au marché de l'habitation québécois :

langue; capacité de fournir des références ou de trouver un garant; problèmes financiers. D'autres sont reliées à la situation familiale, dont la taille de la famille, qui influencerait sur l'accès au logement à cause de la faible disponibilité des grands logements abordables. La taille de la famille peut être un obstacle en raison de la pénurie de logements convenables et abordables (voir le chapitre 1), mais elle peut aussi être un facteur de discrimination de la part des propriétaires. La liste des difficultés proposées comprend aussi d'autres caractéristiques pouvant être sources de discrimination : type de famille, genre (sexe), âge, handicap, couleur de la peau, pays d'origine, religion ou ethnicité, statut d'immigration, et source de revenu.

D'abord, signalons que plus des trois-quarts des répondants au questionnaire (156/201) ont vécu au moins une des difficultés citées dans la liste. (Les pourcentages présentés ci-dessus utilisent donc ce total partiel de 156 comme dénominateur.) Il est aussi intéressant de noter que les revendicateurs étaient plus susceptibles de ne nommer qu'une seule difficulté (43%) que les réfugiés sélectionnés (33%) et immigrants économiques (25%) qui ont tendance à citer quelques obstacles différents; aussi, le tiers des réfugiés sélectionnés mentionnent 5 obstacles et plus, mais seulement 19% des revendicateurs et 17% des immigrants économiques en font de même.

Tableau 4.2

Fréquence (en %) de certains obstacles rencontrés sur le plan du logement, selon le statut à l'arrivée, par rapport au nombre de répondants ayant vécu au moins un obstacle (N=156)

	immigrant économique ou familial	réfugié sélectionné	revendica teur	Ensemble des répondants
manque de références	56,2%	43,6%	40,9%	48,7%
langue	38,4%	56,4%	56,8%	48,1%
source de revenu (ex. solidarité sociale, bien-être social)	35,6%	53,8%	31,8%	39,1%
historique de crédit inexistant ou mauvais	32,9%	35,9%	31,8%	33,3%
manque de garant	28,8%	38,5%	34,1%	32,7%
taille de la famille	17,8%	33,3%	6,8%	18,6%
Crise financière ou problèmes financiers	12,3%	20,5%	13,6%	14,7%
pays d'origine	9,6%	12,8%	13,6%	11,5%
statut de réfugié ou de résident temporaire	5,5%	5,1%	25,0%	10,9%
type de famille (ex. monoparental)	4,1%	12,8%	4,5%	6,4%
religion ou ethnicité	9,6%	5,1%	0%	5,8%
couleur de la peau	4,1%	5,1%	2,3%	3,8%
handicap	1,4%	5,1%	4,5%	3,2%
genre (sexe)	2,7%	0%	0%	1,3%
âge	0%	0%	2,3%	0,6%
autre obstacle	4,1%	7,7%	0%	3,8%
Total - au moins un obstacle	73	39	44	N=156

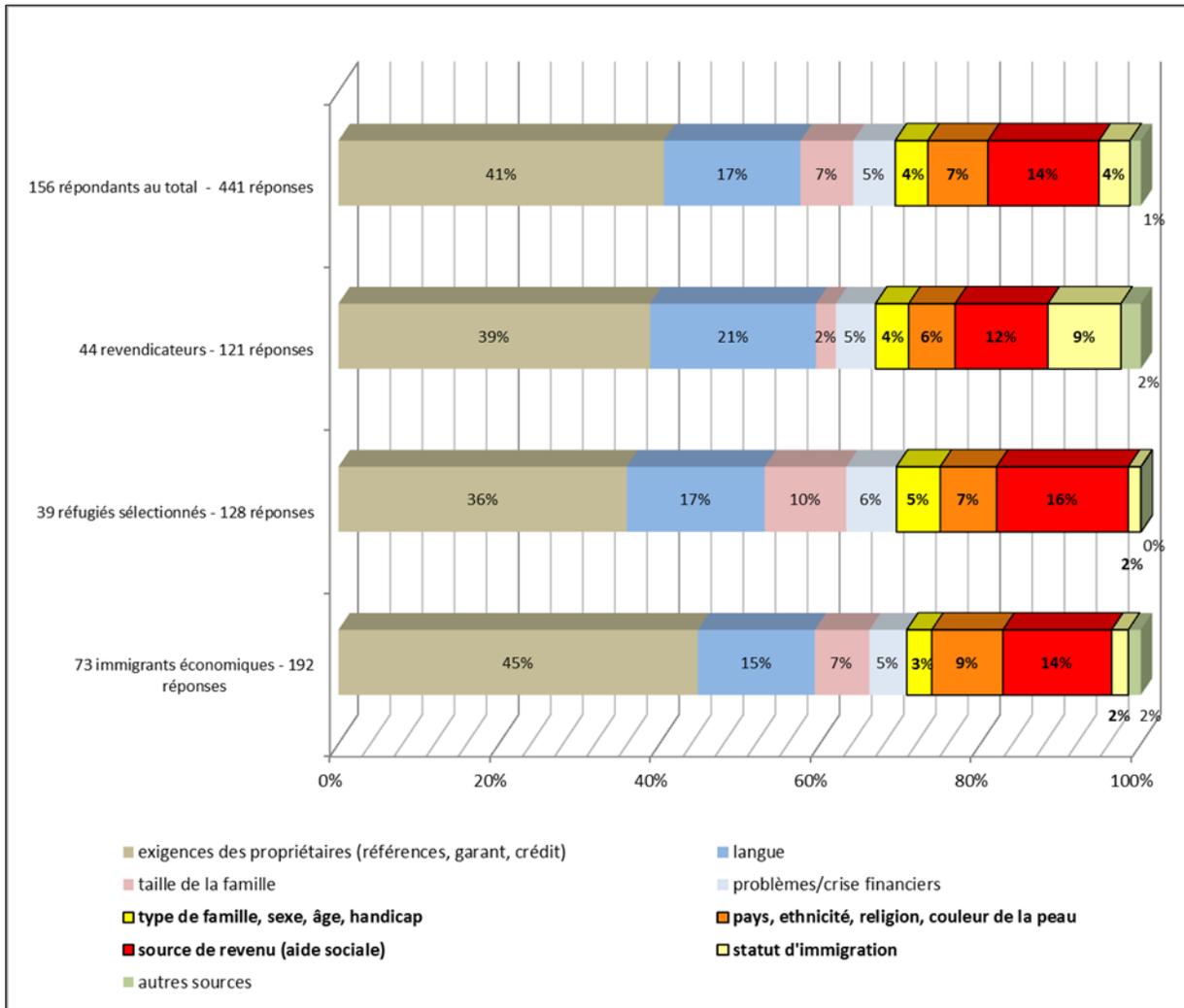
Note : Les pourcentages ne s'additionnent pas en raison des réponses multiples.

Le tableau 4.2 présente le bilan des résultats détaillés sur cette question, selon le statut à l'arrivée (N=156). Le manque des références, la langue et la source de revenu viennent en tête de liste mais leur importance respective varie selon le statut à l'arrivée. La barrière linguistique est moins importante chez les immigrants économiques (sans doute en raison de la prédominance des pays maghrébins dans ce groupe) que chez les deux groupes de personnes réfugiées. La source de revenu est la difficulté la plus souvent évoquée par les réfugiés sélectionnés. Sur le plan du revenu, toutefois, il est intéressant de constater que les problèmes ou crises financiers ne sont pas une source très importante de difficultés sauf pour les réfugiés sélectionnés. Viennent ensuite le manque d'un garant pour contresigner le bail, ainsi que l'absence d'un historique de crédit (ou un mauvais historique), mais avec peu de différences selon le statut à l'arrivée.

L'importance de la taille de famille est très variable selon les statuts; il est toutefois peu surprenant que cette difficulté soit plus importante chez les réfugiés sélectionnés. Tous statuts confondus, dans 20 des 29 cas, la difficulté se présente pour des ménages ayant au moins 2 enfants mineurs, et dans 13 cas, pour des ménages de 3 adultes et plus (tableau non présenté). Enfin, le statut d'immigration est mentionné comme difficulté par 25% des revendicateurs mais seulement 5% des répondants dans les deux catégories.

Il convient également de présenter les résultats sur les obstacles de manière plus synthétique. Rappelons que les répondants pouvaient mentionner plus d'un obstacle parmi la liste proposée. En fait, les 156 répondants ont au total donné 441 réponses. Nous avons compilé ces réponses selon le statut à l'arrivée et pour tous statuts confondus. (Cette fois-ci donc, les pourcentages s'additionnent pour les répondants de chacun de nos sous-groupes, et pour le total.) Les résultats sont présentés dans la figure 4.4. On y voit que si la catégorie regroupant les obstacles liés aux exigences des propriétaires (références, garant, historique de crédit) est de loin la plus importante catégorie pour tous les groupes, le poids relatif des obstacles de natures discriminatoires est aussi très important, et ce, pour tous les sous-groupes à l'étude. Nous revenons à ce sujet ci-dessous.

Figure 4.4  
Obstacles à l'accès au logement rencontrés, selon le statut à l'arrivée (N = 441 réponses représentant un obstacle)



### Le coût des logements

Le prix des logements est une difficulté vécue de façon importante par tous les ménages immigrants qui arrivent au Canada avec des ressources financières limitées. Les réfugiés sélectionnés, autant que les revendicateurs rencontrent cet obstacle important aussitôt qu'ils tentent d'accéder à un logement convenable; ils sont donc souvent contraints à vivre dans des conditions moins acceptables en raison de leur incapacité de payer. Conséquemment, la question de l'intégration économique des réfugiés sélectionnés et des revendicateurs s'est révélée très importante au cours de l'ensemble des discussions de groupe :

« Donc pour espérer avoir un bon loyer, pour pouvoir vivre comme tu veux, il faut que tu aies des sous, alors si quelqu'un n'a pas de travail, ça veut dire qu'il ne peut pas espérer un bon loyer » (Richard, revendicateur, groupe de discussion no 6).

À cet égard, il importe de noter qu'un emploi permet non seulement de faciliter le paiement d'un logement convenable à la famille, mais facilite également l'accès au logement parce qu'il fait office de garantie de paiement pour bon nombre de propriétaires.

### **La barrière de la langue**

Comme nous l'avons déjà signalé, la méconnaissance de la langue d'usage à Montréal s'est avérée être l'obstacle le plus important pour les réfugiés sélectionnés et revendicateurs à la recherche d'un logement. Les groupes de discussion ont permis d'apporter une nuance à l'explication de cet obstacle. Il semble que la langue constitue un obstacle perçu comme relativement important par les réfugiés sélectionnés et revendicateurs allophones, mais que cet obstacle soit vécu beaucoup plus souvent lors de l'intégration économique que lors de l'insertion résidentielle. Notons toutefois que l'importance de la barrière de la langue, selon un intervenant rencontré avant l'enquête, semble avoir diminué au cours des dernières années. Les propriétaires tendent à être moins réticents à louer à des nouveaux arrivants dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais. Il demeure difficile d'expliquer cette situation; toutefois la combinaison des faits que les enfants soient en mesure de mieux se débrouiller en anglais qu'auparavant et que les propriétaires semblent moins réticents à ce genre de situation peuvent être mis en cause.

### **Les demandes de garanties, contresignatures et références**

Les demandes de références, de garanties ou de contre-signature de la part des propriétaires ont embarrassé beaucoup de participants à la recherche, cet aspect important du système de logement montréalais confirmant les résultats de plusieurs études canadiennes antérieures. Les revendicateurs arrivant à Montréal dans l'urgence, sans y connaître personne, peuvent donc rencontrer une barrière majeure lors de leur recherche de logement lorsqu'on exige d'eux des références ou garants du paiement de leur loyer. Cette situation s'est présentée, dans plusieurs cas, en dépit de la volonté des demandeurs d'asile de fournir la preuve de leur revenu, car la source de revenu, dans le cas où c'est l'aide sociale, semble également poser problème, comme l'ont révélé plusieurs membres des groupes de discussion ainsi que les résultats de l'enquête par questionnaire. Finalement, l'exigence d'une contresignature du bail ou de références est certes utilisée par la plupart des propriétaires comme un moyen de s'assurer du paiement mensuel du loyer. Cette mesure peut aussi être employée par certains propriétaires pour discriminer les nouveaux arrivants et les demandeurs d'asile, susceptibles d'être dans l'impossibilité de présenter ni l'un, ni l'autre.

« Tout d'abord, on ne m'a pas accepté parce que j'avais le statut de réfugié. Et je leur disais que je leur laisserais un dépôt et même comme cela, ils m'ont demandé pour un garant. (...) Ils ne voulaient pas accepter pour le simple fait que j'avais le statut de réfugié. Je leur ai montré l'adresse de l'endroit où j'étais logée, mais ils n'ont rien voulu savoir » (Luis, revendicateur, groupe de discussion no 5).

« J’habite dans une boîte d’allumettes. Mais oui, cette emphase sur le fait qu’on doit avoir un garant, partout on me l’a exigé. Ou sinon, peut-être c’est la place où je suis » (Lara, revendicateur, groupe de discussion no 4).

Les réfugiés sélectionnés ont pour leur part été accompagnés lors de leur signature du bail, ce qui a réduit le nombre d’obstacles tels les exigences de références et de garant, mais qui ne les a pas forcément assurés de l’obtention du logement de leur choix. Ainsi, l’accompagnement des réfugiés sélectionnés par les intervenants est parfois insuffisant; les propriétaires exigent la contre-signature d’un garant, ce que les organismes ne font pas, et qui contraint les futurs locataires à modifier leur choix résidentiel.

### **La discrimination**

Le graphique synthétique (Figure 4.4) nous révèle que 29% de l’ensemble des réponses représentant un obstacle sur le plan du logement réfère à des obstacles de nature discriminatoire (type de famille, âge, sexe, handicap; pays d’origine, couleur de la peau, religion, ethnicité; source de revenu (aide sociale); statut d’immigration. Ce pourcentage s’élève à 31% pour les réponses mentionnées par les revendicateurs, 30% pour celles des réfugiés sélectionnés et 26% de celles des immigrants économiques. Pour chacun des groupes, la source de revenu est la plus importante de ces quatre catégories discriminatoires. Nous avons donc ici des résultats qui méritent une attention particulière quant à la perception de l’importance de la discrimination en matière de logement. Signalons que cette question a fait ressortir le problème de discrimination de façon beaucoup plus claire que lorsque nous avons posé une question directe à ce sujet. En effet, la question 16 du questionnaire, qui concernait le vécu d’un problème de « discrimination (quelle qu’elle soit) » sur le plan du logement, avait appelé les réponses de seulement 5% des réfugiés sélectionnés, 7% des immigrants économiques et 11% des revendicateurs, qui disaient avoir vécu ce type d’obstacle (N=191).

Les situations discriminatoires recensées auprès des participants aux groupes de discussion sont nombreuses et prennent diverses formes, qu’il importe d’aborder. Même si les perceptions demeurent des impressions personnelles, et qu’elles varient d’une personne à l’autre selon les schèmes de référence de chacun, une part importante des participants a évoqué un sentiment de rejet à cause de l’un ou l’autre de leurs groupes d’appartenance : bénéficiaires de l’aide sociale, membres d’une communauté ethnique ou d’une famille nombreuse, réfugié sélectionné ou revendicateur du statut de réfugié. Et l’état des lieux en ce qui concerne les comportements discriminatoires dans le domaine du logement ne semble pas avoir beaucoup évolué au cours des vingt dernières années (Bernèche, 1990). La discrimination se manifeste aujourd’hui à travers les révélations des participants aux groupes de discussion, de sorte qu’il est difficile de fournir des preuves et donc de formuler des plaintes fondées sur des faits vérifiables. C’est par exemple le cas des locataires qui prennent les coordonnées des gens et qui ne les rappellent pas, ou des propriétaires qui, suite à la confirmation téléphonique de la disponibilité d’un logement, rencontrent les futurs locataires réfugiés et leur disent que l’endroit est finalement déjà loué.

« Ça fait deux ans que je suis ici et que je souffre du dédain des autres » (Cesar, revendicateur, groupe de discussion no4)

« Il y a une discrimination à propos de, eh... si tu es nouveau arrivant, Hein? Oui, parce qu’il y a d’autres propriétaires qui vont te demander, non, non moi je voulais des personnes qui ont déjà deux ans ici au Canada, ou une année » (Lorenzo, réfugié sélectionné, groupe de discussion no 2).

« C'est très difficile, notre numéro d'assurance sociale, ça commence par « 9 » dès que les gens voient ça, ils se reculent. Ils nous ont discriminés à cause d'un numéro. Les gens nous identifient facilement » (Michael, revendicateur, groupe de discussion no 6).

Également, l'accent que les propriétaires entendent lorsqu'ils communiquent avec les nouveaux arrivants par téléphone semble constituer un élément qui leur permet de les discriminer discrètement :

« Et c'est ce qui m'est arrivé deux fois lorsque j'ai cherché des appartements, ils m'ont refusé deux fois à cause de mon nom. J'ai même demandé à une collègue anglophone d'appeler pour moi et ils l'ont accepté parce qu'elle parlait parfaitement (...) Mais, oui, l'accent est traître! Avec l'accent ils savent qu'on n'est pas d'ici, même si l'on maîtrise la langue » (Lara, revendicateur, groupe de discussion no 4).

Enfin, la précarité du statut migratoire, au-delà de la discrimination, semble induire un sentiment d'insécurité chez les revendicateurs, qui n'osent pas adresser de plainte lors de situations problématiques :

« (...) mon amie guatémaltèque, deux Colombiens, des Mexicains... Ils ont connu des abus, ils ont dû attendre longtemps avant d'avoir un contrat qui soit respecté par les propriétaires. Mais on ne connaît pas les règles et notre plus grande crainte est de créer des problèmes puisque notre situation migratoire n'est pas encore définie » (Lara, revendicateur, focus group no. 4).

## **Les stratégies pour surmonter les obstacles**

Pour surmonter les difficultés, les personnes que nous avons rencontrées lors des groupes de discussion ont eu recours à certaines stratégies pour se loger en dépit des obstacles rencontrés. Peu de nouveaux éléments ressortent de l'analyse des discussions de groupe, mais quelques situations ont pu être approfondies suite à cet exercice. Les stratégies mobilisées pour faire face aux obstacles à l'accès au logement sont souvent de vivre en colocation, de s'entasser dans un logement de plus petite taille et de supporter les conditions de vie inadéquates afin d'obtenir, au terme du bail, de bonnes références de la part du propriétaire et de les présenter à un propriétaire ultérieur.

Dans l'ensemble, la tolérance de situations résidentielles inconfortables, inadéquates voire malsaines a été citée très fréquemment.

Cette stratégie est généralement utilisée dans la perspective de trouver mieux, au moment où un membre du ménage trouverait un emploi, ou au terme de la première année de bail. Mais pour certains, les conditions de logement ne peuvent pas être une priorité dans le court terme :

« (...) comme immigrants nous avons d'autres problèmes encore plus profonds, plus sérieux au niveau personnel. Par exemple, moi je n'ai pas vu ma famille depuis que je suis arrivée et la communication est difficile, je dois souvent acheter des cartes d'appel, mais souvent elles ne marchent pas très bien. Souvent ces choses-là sont plus difficiles et les problèmes du logement finissent par [devenir] une deuxième priorité » (Elsa, revendicateur, focus group no. 4).

D'autres participants aux groupes de discussion ont toutefois eu l'opportunité de quitter leur logement insalubre moyennant des loyers un peu plus élevés :

« (...) en ce moment je ne peux pas travailler parce que je dois apprendre le français. Pour cette raison, j'ai décidé de rester 18 mois dans l'appartement où j'habitais. Mais après je me suis dit : non, je ne suis plus capable d'habiter avec des rats, vraiment... je n'étais plus capable de vivre avec les champignons et la moisissure. J'ai donc dû payer un peu plus cher (...) » (Lara, revendicateur, focus group no. 4).

L'appel à la communauté ethnoculturelle fait aussi partie intégrante des stratégies mobilisées afin d'accéder à un logement plus convenable. La colocation (résidence commune de personnes non-apparentées) semble toutefois être observée plus rarement chez les réfugiés sélectionnés que chez les revendicateurs, conformément à ce qu'un intervenant nous avait révélé avant de débiter l'étude. Cette situation pourrait être expliquée, encore une fois, par le processus d'accompagnement des réfugiés sélectionnés à l'étranger.

Suite aux difficultés liées à la discrimination que certains réfugiés sélectionnés et revendicateurs ont vécues, ils se sont vus dans l'obligation de retourner dans les organismes d'aide à l'établissement pour recevoir à nouveau de l'aide pour trouver un logement. Cette stratégie a été évoquée principalement par les intervenants, qui ont mentionné que les réfugiés et revendicateurs essaient habituellement de se reloger par leurs propres moyens, mais que lorsqu'ils n'ont pas d'emploi, cela demeure très difficile pour eux de trouver un second ou un troisième logement.

## **Conditions résidentielles**

### ***L'adéquation entre l'offre de logement à Montréal et les besoins des réfugiés***

Conformément à la situation que nous avons décrite en introduction, les discussions de groupe ont révélé une grande difficulté pour les familles nombreuses à trouver des logements convenables. L'offre de logements dans la région de Montréal, ainsi que les prix de ces grands logements peuvent certes être mis en cause ici. Les familles nombreuses, composées de réfugiés sélectionnés comme de revendicateurs, seraient parfois entassées dans des logements ne rencontrant pas les normes d'occupation municipales. Pour éviter de telles situations, dans certains cas décrits par un intervenant, les familles ont dû être divisées en deux et occuper deux logements.

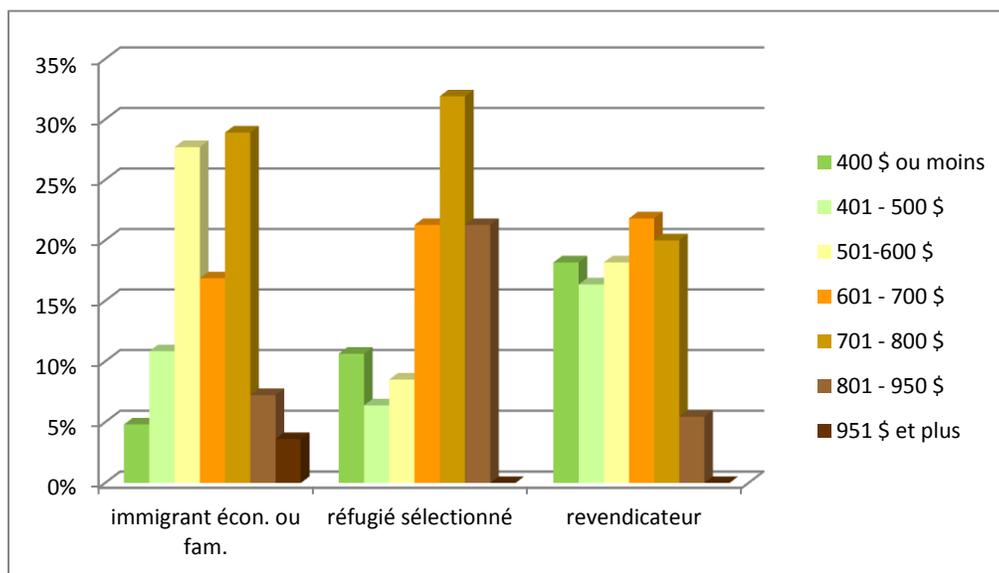
La situation résidentielle des réfugiés seuls peut également être affectée par les politiques de dispersion des réfugiés pris en charge par l'État (standardisation du nombre de personnes réfugiées prises en charge par l'État/organisme accrédité) et à cause du contexte de l'offre de logements locatifs à l'échelle micro-locale. En effet, il semble que les petits logements de style studio se fassent rares dans les banlieues rapprochées de la Rive-sud de Montréal. Conséquemment, les réfugiés seuls qui souhaitent demeurer dans cette localité louent souvent des chambres dans des maisons unifamiliales ou des maisons de chambres.

Le parc de logements disponibles pour la clientèle à l'étude est aussi fréquemment jugé de mauvaise qualité. Lors des discussions, peu de personnes ont décrit les logements qu'ils ont visités en termes absolument positifs. Si certains sont satisfaits, la plupart sont déçus de ce qui s'offre à eux, tant sur le plan de la structure que sur celui de l'entretien et de la propreté.

### **Prix des logements et taux d'effort**

Les niveaux de loyers mensuels de nos répondants sont globalement assez modestes (le loyer moyen des appartements de tous types confondus dans la RMR de Montréal à l'automne 2010 s'élève à 680\$ (selon les données de la SCHL) alors que le loyer moyen des répondants à l'enquête par questionnaires est de 642\$). Les données présentées dans la Figure 4.5 doivent toutefois être considérées comme approximatives car nous n'étions pas en mesure de déterminer si les charges étaient incluses ou non dans la réponse<sup>25</sup>. Selon les données ressortant du questionnaire d'enquête, les revendicateurs sont moins susceptibles (25%) de payer un loyer au-delà de 700 \$ que ne le sont les autres répondants. Dans le cas des répondants de la catégorie économique, c'est sans doute une situation économique un peu moins difficile qui permet à 40% d'entre eux de payer plus de 700 \$. Dans le cas des réfugiés sélectionnés, le pourcentage important (53%) qui paient plus de 700 \$ doit être mis en relation avec la taille plus importante de leurs ménages. Signalons aussi que 37% des réfugiés sélectionnés reçoivent de l'aide pour le paiement de leur loyer grâce à une subvention du Gouvernement du Québec, Allocation-logement, qui s'élève à un de maximum de 80 \$, et à laquelle sont admissibles certaines catégories de ménages à faible revenu (nous reviendrons à ce sujet dans le chapitre 5). Seulement 11% des répondants des deux autres catégories ont indiqué qu'ils reçoivent cette allocation.

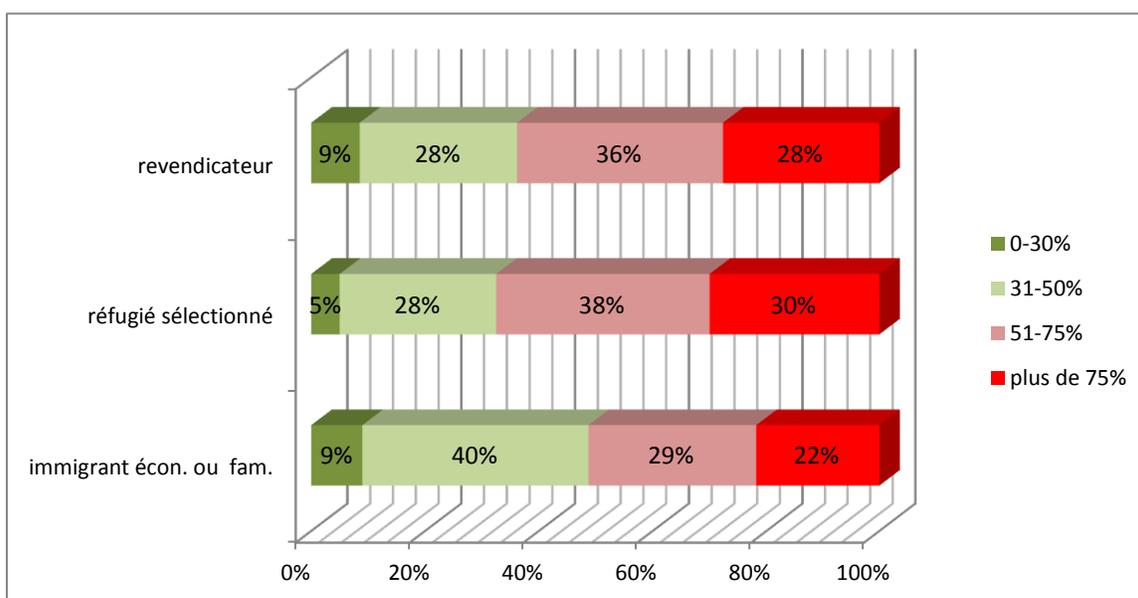
Figure 4.5 :  
Loyer mensuel, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=185)



<sup>25</sup> Il y avait une question supplémentaire sur les charges incluses dans le loyer, mais un grand nombre de répondants n'y ont pas répondu. Les intervalles de prix des loyers présentés dans la Figure 4.5 ont été faits à partir des montants indiqués par les répondants car il s'agissait d'une question ouverte. Nous explorerons ultérieurement la possibilité de mettre le loyer en relation avec le nombre de personnes dans le ménage.

Quant au taux d'effort pour le logement (voir Figure 4.6; N=165), en raison de la faiblesse des revenus de nos répondants, il n'est pas surprenant de constater que la vaste majorité consacre plus de 30% des revenus du ménage pour se loger, quel que soit le statut à l'arrivée. Par contre, les immigrants économiques sont moins susceptibles de se trouver dans des situations de vulnérabilité extrême (taux d'effort dépassant 50%) que les deux autres catégories. Même si les résultats doivent être interprétés avec prudence – car certains répondants auraient possiblement sous-estimé le revenu du ménage – le portrait de la situation des clientèles des organismes que nous avons rencontrés lors de cette enquête est troublant.

Figure 4.6 :  
Pourcentage du revenu du ménage consacré aux dépenses du logement, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=165)

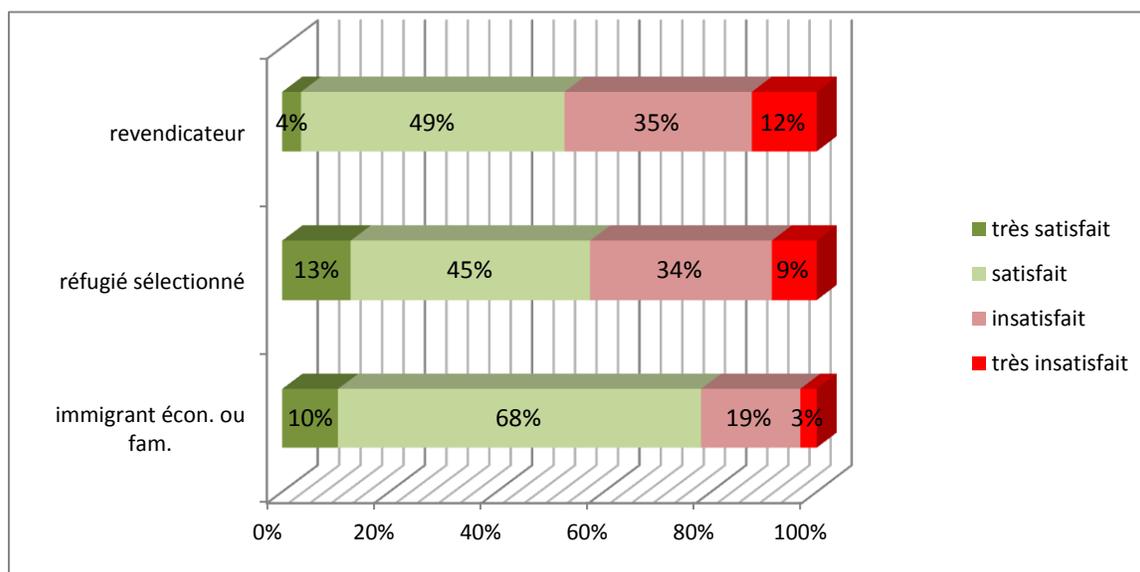


### ***Satisfaction par rapport au logement actuel et par rapport au voisinage ou quartier***

Les différences entre les immigrants économiques et les deux catégories de personnes réfugiées sont très marquées sur le plan de la satisfaction des répondants par rapport à leur logement actuel (voir la Figure 4.7; N=200). Mais c'est chez les revendicateurs que le taux de satisfaction est le moins important (53% très ou assez satisfaits) et où on observe le plus haut pourcentage de personnes très insatisfaites.

Par ailleurs, parmi les 25 répondants (tous statuts confondus) dont le logement actuel est situé dans un sous-sol, 52% sont insatisfaits ou très insatisfaits par rapport à leur logement actuel, versus 31% de ceux qui ne vivent pas dans un sous-sol.

Figure 4.7 :  
Satisfaction par rapport au logement actuel, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=200)



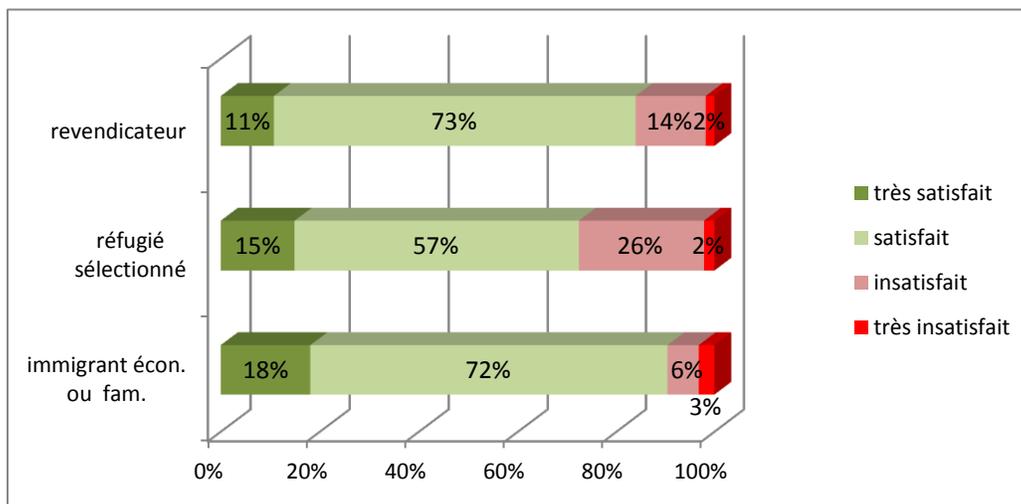
Les groupes de discussion ont révélé que le fait de trouver un logement plus économique que le précédent constitue aussi une source de satisfaction importante pour les réfugiés sélectionnés et les revendicateurs.

Outre les conditions d'entassement, d'insalubrité et de mauvaise qualité des logements, certains autres facteurs sont source d'insatisfaction des réfugiés vis-à-vis de leur logement. Les « formules tout inclus », qui permettent aux locataires de payer un loyer comprenant l'électricité et l'eau chaude posent souvent problème. En effet, les propriétaires profitent parfois de la formule pour épargner en chauffant moins, ou en ne distribuant pas une quantité suffisante d'eau chaude pour l'ensemble du ménage ou des unités de logement de l'immeuble.

Par ailleurs, plusieurs réfugiés sélectionnés et revendicateurs rencontrés lors des groupes de discussion ont révélé leur insatisfaction devant le fait de devoir vivre seuls et éloignés de leur famille, qu'ils ont laissée derrière.

Le questionnaire d'enquête a également révélé que les répondants sont plus satisfaits de leur voisinage ou de leur quartier de leur logement et très peu de personnes sont très insatisfaites (voir Figure 4.8; N = 197). Ce sont les réfugiés sélectionnés qui sont les moins satisfaits, ce qui est sans doute relié au fait qu'ils ne choisissent pas leur premier quartier d'insertion en raison des politiques gouvernementales, qui les dirigent vers l'un ou l'autre des organismes mandatés par le volet 2 du PANA.

Figure 4.8 :  
Satisfaction par rapport au voisinage et quartier actuel, selon le statut d'immigration à l'arrivée  
(N=197)

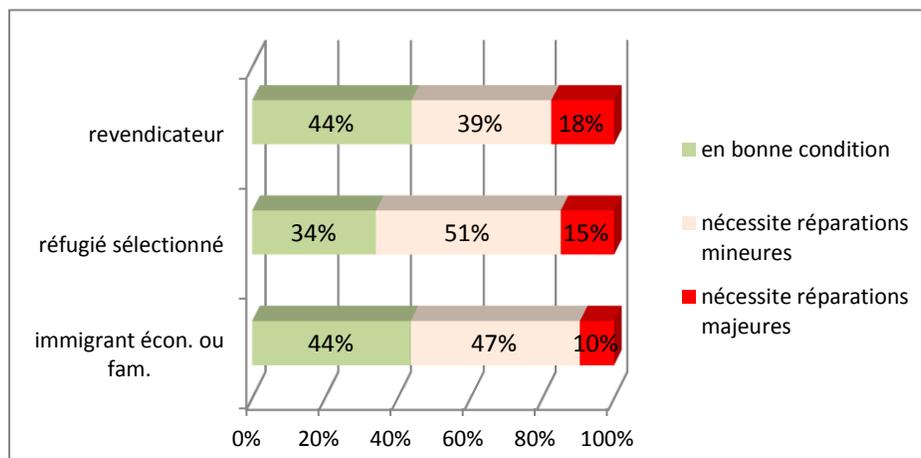


La satisfaction résidentielle que les réfugiés sélectionnés et revendicateurs ont révélée au cours des discussions de groupe est plus souvent relative à leur quartier de résidence qu'à leur logement. Ils ont cité la proximité des écoles des enfants et des parcs, l'absence de violence ou de bruit dans le quartier et l'absence de commerce de drogue. Parmi tous les participants aux groupes de discussion, un seul n'est pas satisfait de son quartier (commerce de drogue, vol de vélo). Notons que les gens comparent souvent cette situation avec leur quartier de résidence dans le pays d'origine. Or les réfugiés sélectionnés et revendicateurs qui fuient des pays où régnait un climat d'insécurité tendent à surévaluer le contexte sécuritaire du quartier de résidence de la société réceptrice (Occhipinti, 1997).

### ***Condition du logement actuel***

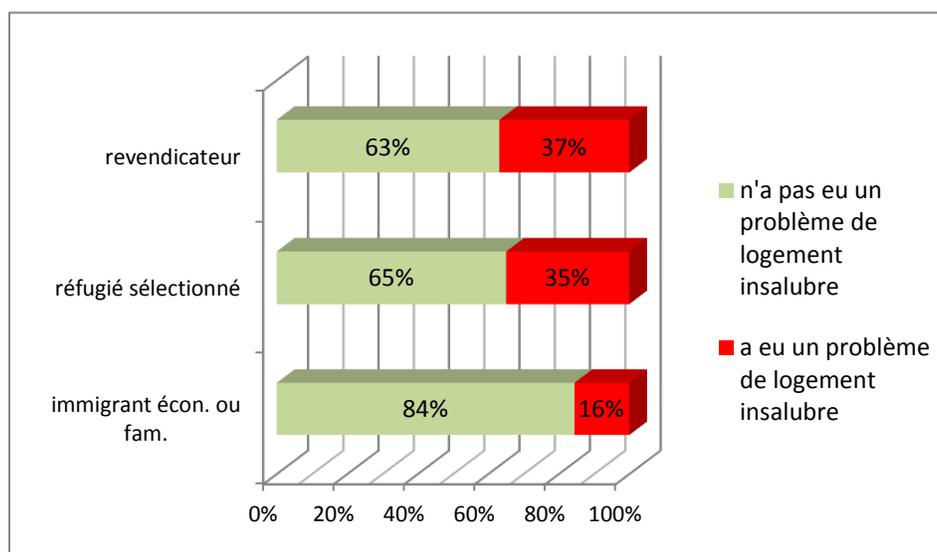
L'évaluation que font les répondants de la condition de leur logement actuel est assez positive, quel que soit le statut d'immigration à l'arrivée (voir la Figure 4.9). Seulement 13% (N=198) sont d'avis que leur logement nécessite des réparations majeures (ex. plomberie, électricité, toiture ou problèmes de structure) toutefois, cette proportion semble être un peu plus élevée chez les revendicateurs (18%) que chez les réfugiés sélectionnés (15%) ou immigrants économiques (10%).

Figure 4.9 :  
Condition du logement actuel, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=198)



Quelle que soit la situation actuelle, un nombre non négligeable (26%, tous statuts à l'arrivée confondus; N=190) des répondants ont vécu depuis leur arrivée des problèmes d'insalubrité (ex. moisissures, infestations) (Figure 4.10). Cette fois-ci, les deux catégories de personnes réfugiées sont plus de deux fois plus susceptibles d'avoir vécu ce problème que les immigrants économiques.

Figure 4.10 :  
Problèmes de salubrité du logement depuis l'arrivée, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=190)



Les participants aux groupes de discussion ont également été nombreux à faire part des problèmes d'insalubrité qu'ils vivent quotidiennement dans leur logement :

« Les champignons, les rats... les rats elles me font compagnie maintenant, mais je ne les avais pas vus quand je suis arrivée. Les champignons, le mauvais service du concierge qui ne fait rien. Je l'appelle et lui dit, regardez les murs sont humides, le bain ne fonctionne pas, mais non, ils brillent avec leur absence. Rien ne fonctionne. Mais, par contre, lorsque j'ai signé le contrat, il m'a demandé mon statut migratoire. Immédiatement je lui ai dit que j'étais réfugiée et il m'a dit que je devais lui remettre un dépôt, sinon il ne me louerait pas l'appartement... » (Lara, revendicateur, groupe de discussion no 4)

« On lui a montré que le chauffage ne marchait pas bien et dans la salle de bain, on ouvrait le robinet et il y avait de l'eau brune qui coulait. L'eau comme du café, café! Je lui ai dit que ce n'était pas bon. » (Juan, revendicateur, groupe de discussion no 4)

Les infestations d'insectes, les infiltrations d'eau, les problèmes de moisissures et la présence de rongeurs dans les logements semblent être des problèmes vécus de façon relativement régulière par les participants aux groupes de discussion, qui sont souvent pris au dépourvu devant la situation.

Les propriétaires de ces logements semblent avoir conscience, mais se soucier assez peu de ces multiples problèmes, une situation qui engendre parfois des cas d'abus d'autorité. De tels cas ont été cités particulièrement par des revendicateurs, qui disposent de ressources d'aide limitées à l'arrivée, ce qui peut conduire à des choix résidentiels malheureux. Connaissant l'ignorance du système résidentiel et la précarité d'une vaste part des réfugiés de toutes catégories, les propriétaires ne se préoccupent que très peu de la qualité des logements qu'ils leur louent.

« Nous payons le loyer à tous les mois, sans faute! Et ils abusent de tous les locataires parce qu'ils connaissent la situation dans laquelle nous arrivons. Avant que le gens ne se réveillent, ils vont continuer à abuser » (Manolo, réfugié sélectionné, groupe de discussion no 3).

« (...) il m'a mis en conflit avec les voisins. Puis, il m'a dit de nettoyer tout l'appartement. Il a pris avantage de notre confiance plusieurs fois parce qu'il est rentré dans la maison plusieurs fois sans notre autorisation » (Dominic, revendicateur, groupe de discussion no 4).

Les résultats de l'enquête par questionnaire démontrent toutefois qu'assez peu de répondants ont déclaré, au moment de l'enquête, avoir des problèmes avec leur propriétaire; la fréquence est de 16% chez les immigrants économiques et de 11% pour les deux autres catégories.

### ***Expériences de surpeuplement***

Nous avons aussi demandé aux répondants au questionnaire s'ils avaient vécu un problème de surpeuplement depuis leur arrivée (quelle que soit la situation actuelle). La formulation de la question - « logement surpeuplé (trop de personnes par chambre) » - visait à recueillir leurs perceptions du surpeuplement plutôt que d'imposer une définition « normée ». Le tableau 4.3 présente les résultats selon le statut à l'arrivée.

Tableau 4.3  
Vécu d'un problème de surpeuplement depuis l'arrivée (N=190)

	Immigrant écon. ou fam.	Réfugié sélectionné	Revendicateur	Total général
N'a pas vécu un problème de surpeuplement	80,0%	60,5%	75,4%	74,2%
A vécu un problème de surpeuplement	20,0%	39,5%	24,6%	25,8%
Total	100%	100%	100%	100%

Lors des discussions, une majorité de réfugiés sélectionnés ont confirmé les résultats de l'enquête par questionnaire. En effet, bien qu'accompagnés par un intervenant pour trouver un logement convenable, ceux-ci se sont dits entassés dans des logements trop petits. Les réfugiés sélectionnés se démarquent des deux autres sous-groupes, ce qui est sans doute relié à la composition de leurs ménages (plus de familles avec 3 enfants et plus, et plus de ménages composés de deux familles ou de personnes apparentées; voir le graphique 4.3 plus haut).

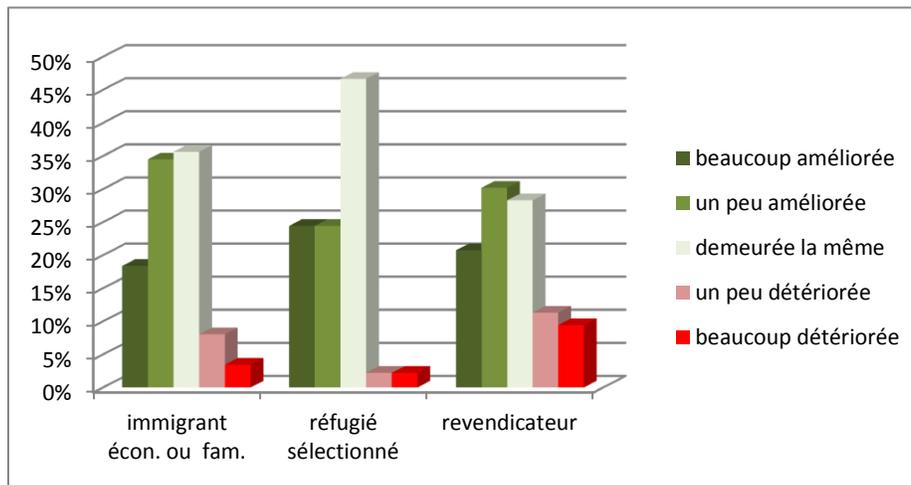
« J'ai deux enfants avec une différence de sept ans et ils ne peuvent pas rester dans la même chambre. Alors je dois dormir avec le petit et le grand à la chambre tout seul et je vis de manière très inconfortable et le jeune aussi est très inconfortable » (Maria, réfugiée sélectionnée, groupe de discussion no 3).

Enfin, certains intervenants sont d'avis que, pour certaines familles qui cumulent plusieurs difficultés résidentielles, ces problèmes sont susceptibles d'aggraver des conflits domestiques latents ou de conduire à d'autres problèmes personnels.

## Bilan de la situation du logement

Nous avons enfin demandé aux répondants au questionnaire de faire un bilan de leurs parcours résidentiels en leur demandant si leur situation en matière de logement s'est améliorée ou détériorée depuis le premier logement qu'ils ont occupé au Canada (voir Figure 4.1). Les réponses sont assez positives, 52% (tous statuts confondus; N=185) ayant révélé que leur situation s'est améliorée un peu (31%) ou beaucoup (21%). Toutefois, les revendicateurs semblent être plus nombreux à avoir connu une détérioration de leur situation de logement (20% versus 11% des immigrants économiques et 4% des réfugiés sélectionnés). Les réfugiés sélectionnés se démarquent par la forte proportion de répondants dont la situation est demeurée inchangée (47%), ce qui est sans doute relié à leur faible taux de changement de logement évoqué plus haut.

Figure 4.11 :  
Amélioration ou détérioration de la situation du logement depuis le premier logement occupé  
au Canada, selon le statut d'immigration à l'arrivée (N=185)



### ***Aide et entraide***

Des questions détaillées visant à faire le bilan des sources et types d'aide reçus en matière de logement, ainsi que des pratiques des participants à l'enquête en matière d'entraide, ont été posées dans le questionnaire. D'abord, 78% ont reçu au moins un type d'aide parmi une liste de types d'aide qui ont été lus aux répondants un à la fois (N=199). La fréquence des différents types d'aide reçus, selon le statut à l'arrivée, est présentée dans le tableau 4.4. Pour les réfugiés sélectionnés, les principaux types d'aide sont, de loin, relatifs à l'accès à un logement locatif : trouver un logement (87%), remplir et signer les formulaires de demande (82%), et comprendre et signer le bail (87%); puis à l'aide pour comprendre les factures (ex. électricité) ou négocier les conditions de paiement (63%). Les pourcentages élevés pour ces réponses résultent probablement de l'accompagnement soutenu qu'ont reçu les répondants de ce groupe pour leur première installation en logement locatif permanent. Pour les deux autres groupes, l'importance relative des différents types d'aide est plus équilibrée. L'hébergement gratuit est assez important pour chacun d'eux, contrairement aux réfugiés sélectionnés. Il est aussi intéressant de constater l'importance de l'aide pour le déménagement, sauf chez les revendicateurs; ceci est un indice assez pertinent de l'appartenance à des réseaux des deux groupes de résidents permanents, puisqu'il s'agit de l'aide informelle provenant essentiellement d'amis et connaissances (Rose et Ray, 2001).

Tableau 4.4  
Types d'aide reçus sur le plan du logement, selon le statut à l'arrivée (N=154)

Type d'aide reçu	Immigrant écon. ou fam.	Réfugié sélectionné	Revendicateur	Total
Hébergement chez quelqu'un sans frais ou en échange d'une petite contribution financière	41%	5%	33%	30%
Paiement du loyer, des factures	4%	8%	28%	12%
Trouver un logement	63%	87%	37%	62%
Déménagement	48%	61%	19%	43%
Remplir des formulaires de demande d'un logement	23%	82%	42%	43%
Comprendre et signer le bail	47%	87%	30%	52%
Aide dans le cas d'un problème avec le propriétaire	18%	42%	14%	23%
Comprendre factures relatives au logement, ou négocier conditions de paiement	14%	63%	9%	25%
Obtenir références	30%	29%	7%	23%
Trouver un garant	18%	13%	12%	15%
Autre	1%	0%	0%	1%
Nombre de répondants ayant reçu au moins un type d'aide	73	38	43	N=154

Nous avons observé, au cours des discussions de groupe, que l'aide en termes d'informations pertinentes sur le logement provenait souvent des instances officielles :

« Vraiment. Non. La seule ressource que je connais, que j'ai pu bénéficier c'est le Y qui m'a donné quelques informations sur comment trouver un logement. Mais pas plus, ils ne nous donnent pas plus de détails sur combien, où, quand, comment. Ils nous disent tout simplement que nous recevrons de l'aide du gouvernement et comment faire pour recevoir cette aide, puis que nous devons payer le loyer à tous les mois » (Lara, revendicateur, groupe de discussion no 4).

Quant aux sources d'aide reçues, tous les répondants ayant reçu de l'aide l'ont reçue de plus d'une source. Mais les sources d'aide semblent être moins diversifiées chez les revendicateurs lorsqu'on observe le pourcentage de personnes ayant reçu l'aide de trois sources et plus (18%; versus 29% pour les réfugiés sélectionnés et 25% pour les immigrants économiques). Le tableau 4.5 montre qu'il y a une différence marquée entre les trois groupes en ce qui a trait au recours aux ONG pour nouveaux arrivants pour l'aide au logement, qui ont été une source d'aide pour 84% des réfugiés sélectionnés, 40% des revendicateurs et 29% des immigrants économiques, ce qui est conforme à nos attentes. Les immigrants économiques ont fortement tendance à recourir à des amis (58%), ce qui est moins le cas chez les revendicateurs (30%) et plutôt rare chez les réfugiés sélectionnés. Le recours aux membres de la famille est moyennement important chez les trois groupes. Enfin, la faible importance du « réseautage » au sein des communautés ethniques ou religieuses, quel que soit le statut à l'arrivée, est à signaler.

Tableau 4.5  
Sources d'aide reçues sur le plan du logement, selon le statut à l'arrivée (N=154)

Source de l'aide reçue	Immigrant écon. ou fam.	Réfugié sélectionné	Revendicateur	Total
Membre de votre famille	23%	24%	30%	25%
Ami	58%	13%	30%	39%
Membre de votre communauté ethnique	12%	5%	5%	8%
Membre de votre communauté religieuse	1%	5%	7%	4%
Organisme d'aide pour nouveaux arrivants	29%	84%	40%	45%
Organisme de votre communauté ethnique	1%	3%	2%	2%
Comité de logement	3%	3%	0%	2%
Organisme du gouvernement	3%	0%	5%	3%
Autre source	4%	3%	5%	4%
Nombre de répondants ayant reçu de l'aide	73	38	43	N=154

Certaines sources d'aide à l'accès au logement provenaient des amis, ce qui a procuré à certains membres des groupes de discussion des malaises par rapport aux demandes des propriétaires :

« La seule qui m'a vraiment aidée, c'est ma copine, pour signer les documents pour le logement, pour la garantie... mais je me suis sentie extrêmement mal lorsque le propriétaire a demandé pour son numéro d'assurance sociale, vraiment très mal... elle n'a pas à donner ce type d'information » (Lara, revendicateur, groupe de discussion no 4).

En dernier lieu, nous avons exploré le thème de l'entraide aux moyens de quelques questions (dont le format est semblable à celles sur l'aide reçue) sur l'aide offerte par les répondants en matière de logement. Mentionnons que 54% des répondants ont offert de l'aide à quelqu'un (N=186). L'aide offerte avait pour principal objet de trouver un logement (66%, tous statuts confondus), avec peu de différences selon le statut à l'arrivée. En deuxième rang vient le déménagement, où les résultats sont semblables à ceux pour l'aide reçue : cette forme d'aide est fréquente chez les réfugiés sélectionnés (61%) ainsi que chez les immigrants économiques (49%) mais un peu moins (38%) chez les revendicateurs. On constate certaines variations selon le statut à l'arrivée pour les autres types d'aide fournis (voir le tableau 4.6).

Tableau 4.6  
Types d'aide offerte en matière de logement, selon le statut à l'arrivée du répondant ayant fourni l'aide (N=100)

<i>Types d'aide donnés</i>	Immigrant écon. ou fam.	Réfugié sélectionné	Revendicateur	Total
Héberger quelqu'un sans frais ou en échange d'une petite contribution financière	19%	9%	21%	17%
Paiement du loyer, des factures	9%	0%	4%	6%
Trouver un logement	68%	61%	67%	66%
Déménagement	49%	61%	38%	49%
Remplir des formulaires de demande d'un logement	11%	30%	17%	17%
Comprendre et signer le bail	32%	22%	25%	28%
Aide dans le cas d'un problème avec le propriétaire	11%	26%	29%	19%
Comprendre factures relatives au logement, ou négocier conditions de paiement	15%	26%	17%	18%
Obtenir des références	19%	17%	13%	17%
Trouver un garant	4%	9%	4%	5%
Autre	9%	0%	13%	8%
Nombre de répondants ayant aidé quelqu'un	53	23	24	N=100

L'aide offerte a principalement été fournie aux amis; c'était le cas chez 79% des immigrants économiques, 64% des revendicateurs et 59% des réfugiés sélectionnés. L'aide aux membres de la famille est par contre peu importante, sauf chez les réfugiés sélectionnés. Les résultats détaillés sont présentés dans le Tableau 4.7. On constate que cette fois-ci, les membres de la communauté ethnique sont un peu plus présents dans le cas de l'aide offerte par les immigrants économiques et réfugiés sélectionnés par rapport à ce que nous avons vu dans la question sur l'aide reçue.

Tableau 4.7  
Récipiendaire de l'aide en matière de logement, selon le statut d'immigration du répondant  
ayant offert de l'aide (N=99)

<i>Personne à qui l'aide a été donnée</i>	Immigrant écon. ou fam.	Réfugié sélectionné	Revendicateur	Total
Membre de votre famille	10%	41%	16%	18%
Ami	79%	59%	64%	71%
Membre de votre communauté ethnique	21%	18%	4%	16%
Membre de votre communauté religieuse	2%	5%	12%	5%
Autre	8%	14%	12%	10%
Nombre de répondants ayant aidé quelqu'un	52	22	25	N=99

Enfin, nous avons posé une question ouverte sur le statut d'immigration des personnes aidées (N=90, en ne considérant que la première personne aidée mentionnée par le répondant). La nature inexacte des réponses nous incite à être prudentes dans la présentation des résultats, mais il semble que les immigrants économiques soient plus susceptibles d'aider d'autres immigrants économiques (44/47) alors que les réponses des deux autres groupes sont plus diversifiées.

## **CHAPITRE 5 : SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS**

Suite aux présentations détaillées des résultats portant sur les caractéristiques des participants et sur leurs expériences résidentielles, nous tenterons ici de faire une synthèse des principaux points de convergence et divergence entre les trois sous-groupes de nouveaux arrivants retenus pour cette recherche, soit les revendicateurs de statut de réfugié, les réfugiés sélectionnés et les immigrants économiques et du regroupement familial.

Rappelons que tout au long de cet exercice, les répondants du sous-groupe des immigrants économiques sont fort probablement de statut économique plus modeste que l'ensemble des nouveaux arrivants de cette catégorie, en raison du bassin de recrutement pour notre recherche, soit la clientèle des organismes d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants. Ainsi, l'analyse des résultats de notre enquête est susceptible de sous-estimer les écarts entre les immigrants économiques et les deux autres sous-groupes au plan des conditions de vie.

### **Synthèse des résultats**

Le volet montréalais de cette recherche a été mené auprès de deux groupes issus des clientèles de cinq ONG d'aide à l'établissement pour nouveaux arrivants, qui résident au Canada depuis 3 mois à 10 ans. Le premier groupe comporte 97 immigrants des catégories économique ou familiale (dont la vaste majorité est de la première de ces deux catégories). Le second groupe est composé des deux catégories de personnes réfugiées, soit 47 réfugiés sélectionnés à l'étranger, et 57 personnes ayant revendiqué le statut de réfugié, que leur demande ait été acceptée ou non au moment de l'enquête. Dans un premier temps, l'ensemble de ces 201 personnes ont répondu à un questionnaire avec l'assistance d'un intervenant, lors d'une visite à l'un des organismes financés par les volets 2 ou 3 du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA). L'analyse des données du questionnaire présentée dans ce rapport avait pour but de faire ressortir les convergences et divergences entre les trois groupes (« immigrants économiques », « réfugiés sélectionnés » et « revendicateurs »).

Dans un second temps, et dans le but d'approfondir les connaissances sur la situation résidentielle des sous-groupes de personnes réfugiées, les répondants dont le statut à l'arrivée au Canada était celui de réfugié sélectionné ou revendicateur, étaient appelées à participer à des groupes de discussion. Nous avons donc mené 5 groupes de discussion réunissant un total de 30 personnes, dans 4 organismes qui avaient administré les questionnaires d'enquête. Trois de ces groupes étaient composés entièrement ou principalement des réfugiés sélectionnés et les deux autres ne réunissaient que des personnes ayant demandé l'asile au Canada. Enfin, un groupe de discussion supplémentaire a été mené auprès de 7 hommes seuls revendicateurs qui correspondaient aux critères de l'échantillonnage, mais qui n'avaient pas été sollicités pour répondre au questionnaire puisqu'ils vivaient dans un centre d'hébergement spécialisé pour cette clientèle spécifique.

### ***Les caractéristiques de la population à l'étude***

Les femmes sont surreprésentées dans l'échantillon du questionnaire (58%). Ceci reflète sans doute la division sexuelle des responsabilités au sein des couples lors du recours aux organismes d'aide à l'établissement, mais aussi le taux relativement élevé de monoparentalité féminine

chez nos répondants, ce qui les rend vulnérables à des difficultés de logement reliées tant à leur « condition sociale » qu'à leur situation de nouvelles arrivantes.

Plus des deux tiers des participants à l'enquête ont au moins un enfant de moins de 18 ans vivant avec eux, et cette proportion grimpe à 85% chez les réfugiés sélectionnés, qui sont aussi les plus susceptibles d'avoir trois enfants et plus. Bien que la catégorie « couple avec enfants » soit nettement la plus fréquente dans l'ensemble des trois sous-groupes étudiés, il existe des variations importantes entre les groupes sur le plan des types des ménages. Les réfugiés sélectionnés à l'étranger se démarquent par leur faible propension à vivre seuls, l'absence de couples sans enfants et une surreprésentation relative des ménages multifamiliaux ou de trois adultes et plus. On retrouve aussi au sein de ce groupe le taux le plus élevé de monoparentalité. Les revendicateurs forment plus souvent des ménages de personnes seules que les deux autres sous-groupes.

C'est chez les réfugiés sélectionnés que la connaissance du français est la plus faible (36% ont dit qu'il était facile pour eux d'entretenir une conversation en français, comparativement à 50% des revendicateurs et 69% des immigrants économiques ou de la catégorie familiale).

Enfin, il existe de très forts contrastes entre les trois sous-groupes sur le plan du plus haut niveau de scolarité atteint. Sans surprise, près des trois quarts des immigrants économiques ont complété des études universitaires. Les réfugiés sélectionnés sont de loin les moins scolarisés, près du tiers n'ayant pas terminé leurs études postsecondaires. La scolarisation des revendicateurs se situe entre les deux, et c'est dans ce groupe qu'on retrouve la plus forte proportion (25%) ayant fait des études postsecondaires de niveau collégial ou ayant suivi une formation technique.

### ***La situation de logement : données de base***

La quasi-totalité des répondants au questionnaire sont locataires dans le secteur privé. Ils résident principalement dans des appartements situés dans des immeubles de moins de 5 étages. Presqu'un répondant sur 7 vit dans un sous-sol, ce qui suggère (selon des expertises de la Ville de Montréal qui ont commenté ce résultat) que les nouveaux arrivants de notre échantillon sont surreprésentés dans ce type d'habitat en comparaison aux locataires montréalais en général. Les logements qui comportent 2 chambres à coucher fermées sont les plus souvent occupés par les répondants des trois sous-groupes, mais, les réfugiés sélectionnés, à cause de la taille de leurs familles, prédominent nettement l'occupation des logements de 3 chambres à coucher et plus.

### ***À l'arrivée au Canada***

À l'arrivée au Canada, peu de réfugiés sélectionnés (9%) et d'immigrants économiques (3%) ont résidé dans un centre d'hébergement pour nouveaux arrivants. Les revendicateurs se sont toutefois prévalus de ce service de façon beaucoup plus importante (30%). Les services offerts aux réfugiés sélectionnés lors de leur arrivée au Canada comprennent notamment l'accompagnement dans la recherche d'un logement convenable par les intervenants des organismes financés pour le volet 2 du PANA (normalement après 5 jours dans un hôtel aux frais du gouvernement). Or ces personnes semblent avoir perçu beaucoup moins de difficultés lors de l'accès à un premier logement. Par contre, les revendicateurs peuvent avoir accès à l'hébergement subventionné jusqu'à ce qu'ils reçoivent leur premier chèque d'aide sociale. Ils se trouvent alors dans l'obligation de quitter le centre d'hébergement et de trouver un logement

rapidement, avec comme seul support l'aide à la recherche de logement offerte dans le cadre du volet 3 du PANA dans les ONG d'aide aux nouveaux arrivants (qui se fait le plus souvent par internet ou à partir d'une banque de propriétaires qui louent leurs logements à des nouveaux arrivants). Les difficultés sont donc, dès l'arrivée au Canada, perçues différemment par les réfugiés et les revendicateurs. Parallèlement, les revendicateurs ayant résidé au Projet Refuge - Maison Haidar, un centre d'hébergement pour hommes revendicateurs seuls, reconnaissent que la formule qu'offre ce centre (séjour à plus long terme, moyennant une contribution de 10\$/jour qui inclut l'accès à l'internet, la nourriture et le téléphone) favorise leur intégration et réduit le stress lié à l'urgence de trouver un logement rapidement.

Pour trouver le premier logement permanent, il semble que le réseau social formé à Montréal serve davantage aux immigrants économiques et, dans une moindre mesure, aux revendicateurs qu'aux réfugiés sélectionnés, qui pour leur part, profitent davantage de la structure du programme d'accompagnement du volet 2 du PANA. Les revendicateurs sont plus nombreux à avoir reçu de l'aide de leur famille ou d'amis pour trouver un logement, alors que les réfugiés sélectionnés sont plus nombreux à avoir globalement reçu une quelconque forme d'aide pour trouver un logement. Aux yeux des intervenants des ONG, le fait qu'ils doivent souvent recourir à un nombre limité de propriétaires qui acceptent de louer leurs logements aux nouveaux arrivants qui n'ont ni références, ni garant, a pour effet de créer des surconcentrations de ménages défavorisés et appartenant aux mêmes groupes ethnoculturels dans certains immeubles. Notons que le recours des nouveaux arrivants à l'aide des amis peut mener à la même situation.

### ***Parcours résidentiels et stratégies d'accès au logement***

Bien que les réfugiés sélectionnés aient été plus nombreux à recevoir de l'aide pour trouver un logement (72% comparativement à 29% pour les revendicateurs et 47% pour les autres immigrants), au moins trois quarts des répondants ont vécu au moins une difficulté d'accès au logement. De plus, au moins un tiers des répondants de chaque sous-groupe a vécu l'une, deux ou les trois difficultés liées au manque de références, à la langue ou à la source de revenu.

Les coûts liés au logement sont évidemment une difficulté vécue par un très grand nombre de répondants en raison de la faiblesse de leurs revenus. Au moment de l'enquête, plus des deux-tiers des revendicateurs; 64% des réfugiés sélectionnés; et la moitié des immigrants économiques se trouvaient dans des situations de vulnérabilité extrême puisqu'ils consacraient plus du 50% de leur revenu pour se loger. Pour une bonne partie d'entre eux, l'accès à un logement et un mode de vie convenables passe par l'accès à un emploi.

Quant aux sources des difficultés rencontrées, il n'est pas surprenant de constater que les exigences des propriétaires pour l'accès au logement (manque de références, absence d'un garant, historique du crédit) sont les plus fréquentes, quel que soit le statut d'immigration. La barrière de la langue est aussi très importante pour les deux groupes de réfugiés.

Pour les participants de tous statuts d'immigration confondus, l'importance de la perception de discrimination est considérable. Notamment, parmi les 156 répondants ayant rencontré un obstacle à l'accès au logement depuis leur arrivée, la source de revenu (aide sociale) est mentionnée par 54% des réfugiés sélectionnés, 36% des immigrants économiques et 32% des revendicateurs. Le quart des revendicateurs sont d'avis que leur statut d'immigration est, ou a déjà été une source de difficulté sur le plan de l'accès au logement. Nous constatons également que 11% des réponses affirmatives à la question concernant la présence d'obstacles à l'accès au logement sont liées au phénomène de la discrimination de diverses natures, dont le

pays d'origine, la couleur de la peau, la religion, l'ethnicité, le type de famille, le sexe, l'âge, ou au fait d'avoir un handicap. Les groupes de discussion ont permis aux participants de détailler leurs perceptions à ce sujet.

Par ailleurs, en raison de leurs familles plus nombreuses, les réfugiés sélectionnés sont beaucoup plus susceptibles d'avoir vécu des difficultés d'accès au logement liées à la taille de leur famille que les autres groupes.

En ce qui concerne les stratégies mobilisées pour surmonter les obstacles, les plus fréquentes, selon les participants aux groupes de discussion, sont de tolérer les conditions résidentielles courantes dans le but d'obtenir de bonnes références du propriétaire et de les présenter à un propriétaire ultérieur; de s'entasser dans des logements moins spacieux; et de partager un loyer avec des personnes non-apparentées (colocation).

### ***Conditions résidentielles***

La vaste majorité des répondants au questionnaire, tous statuts confondus, dépensent plus de 30% du revenu de leur ménage au logement. Les réfugiés sélectionnés sont les plus nombreux à avoir un taux d'effort extrêmement élevé (30% dépensent plus de 75% du revenu du ménage au logement, alors que c'est le cas de 28% des revendicateurs et de 22% des immigrants économiques).

La satisfaction des répondants vis-à-vis de leur logement fait l'objet d'une différence marquée entre les deux groupes de réfugiés et les immigrants économiques. En effet, 47% des revendicateurs et 43% des réfugiés sélectionnés sont insatisfaits ou très insatisfaits de leur logement actuel, versus 22% des immigrants économiques. Les sources d'insatisfaction par rapport au logement comprennent principalement les prix, les situations d'entassement et l'insalubrité. Il semble toutefois, selon les résultats de l'enquête par questionnaire et les groupes de discussion, qu'en dépit d'une certaine insatisfaction par rapport au logement, la satisfaction soit plus souvent exprimée par rapport au quartier de résidence.

Il importe de souligner l'ampleur du problème d'insalubrité, qui est l'un des résultats les plus importants de notre étude et qui constitue en effet l'une des dimensions de « l'itinérance cachée ». Tous statuts confondus, 26% des répondants ont vécu des problèmes d'insalubrité au cours de leur trajectoire résidentielle, mais les revendicateurs et les réfugiés sélectionnés sont deux fois plus susceptibles d'avoir vécu dans ces conditions que les immigrants économiques. Lors des discussions de groupe, nous avons entendu de nombreux témoignages éloquentes faisant part du caractère très grave de ces problèmes et de la déception, de la frustration et de l'indignation des participants par rapport à cette question. Ils sont souvent confrontés aux refus fréquents des propriétaires d'agir. Les revendicateurs ont parfois peur de porter plainte en raison de la précarité de leur statut légal. Il est donc difficile pour eux de résoudre ces problèmes, sauf en déménageant dans un nouveau logement en meilleure condition. Pour ce faire, il leur faut non seulement accéder à un revenu plus élevé, mais aussi obtenir des références, ce qui les amène assez souvent à demeurer trop longtemps dans des conditions inacceptables.

Les réfugiés sélectionnés ont pour leur part vécu plus souvent des situations d'entassement que les deux autres sous-groupes, ce qui est probablement lié à la taille de leurs familles, comme l'a révélé l'enquête par questionnaire.

Quant au bilan que les répondants ont fait de leurs parcours d'établissement, 52% (tous statuts confondus) constatent une amélioration légère ou marquée depuis leur arrivée, et ce taux ne varie pas beaucoup selon le statut. Les réfugiés sélectionnés et les immigrants économiques sont plus nombreux à dire que leur situation est restée inchangée, ce qui est sans doute lié au fait qu'ils sont moins susceptibles d'avoir changé de logement depuis leur arrivée. Par contre, la proportion des répondants qui indiquent une détérioration de leur situation au fil du temps est plus élevée chez les revendicateurs et moins élevée chez les réfugiés sélectionnés, les immigrants économiques se situant entre les deux. Les revendicateurs présentent alors un portrait plus polarisé que les deux autres groupes : une partie importante poursuit une trajectoire résidentielle ascendante, mais pour une minorité non-négligeable, la situation s'assombrit.

## Conclusion

En conclusion, les réfugiés sélectionnés semblent se trouver dans une meilleure position générale que les revendicateurs en ce qui a trait à l'accès au premier logement, malgré le fait qu'ils forment des ménages plus nombreux. Ceci s'explique par les différences au niveau des paniers de services et ressources qui leur sont offerts à l'arrivée à travers le financement des organismes provenant de l'État. Cependant, le fait qu'ils n'ont plus accès à cet accompagnement pour accéder aux logements subséquents constituerait un frein dans leurs parcours résidentiels, d'autant plus que leur connaissance du français est moins bonne que celle des autres groupes étudiés. Effectivement, on observe que les difficultés d'accès au logement rencontrées depuis l'arrivée sont presque toujours rapportées de façon plus importante par les réfugiés sélectionnés que par les revendicateurs. D'autre part, le fait d'être accompagné dans l'accès à un premier logement permanent ne mènerait pas nécessairement à un logement qui convient à leurs besoins. Les choix résidentiels sont limités autant pour les réfugiés sélectionnés que pour les autres groupes étudiés, en raison des demandes de références, de contresignature ou de garantie du bail. Bref, l'octroi du statut de résident permanent dès l'arrivée au Canada, qui, selon les recherches antérieures, semblait favoriser l'insertion économique, ne semble pas s'appliquer aujourd'hui de façon aussi évidente à l'insertion résidentielle des réfugiés sélectionnés.

Cette étude reconfirme la précarité résidentielle extrême des revendicateurs de statut de réfugié, qui s'explique par la faiblesse de leurs revenus et de la stigmatisation qu'ils subissent dans la société réceptrice. Elle est aussi liée aux politiques établies à l'égard des résidents temporaires, desquelles découlent des structures d'accueil nettement insuffisantes. En effet, les résidents temporaires ne font pas partie des groupes visés par les subventions et autres mesures d'aide gouvernementale à l'établissement, puisqu'aux yeux des pouvoirs publics, ils ne sont pas nécessairement en voie de s'établir au Canada ou au Québec. Pourtant, une proportion importante des revendicateurs reçoivent la résidence permanente au terme de l'évaluation de leur demande.

Enfin, l'hypothèse selon laquelle la situation résidentielle des deux groupes de personnes réfugiées est plus difficile que celle des immigrants économiques se confirme globalement, même si les personnes de cette dernière catégorie qui font partie de notre échantillon sont de statut plus modeste que l'ensemble des immigrants économiques. Toutefois, nous constatons des points de convergence entre les trois groupes étudiés pour ce qui est des difficultés d'accès à un logement lors de l'arrivée à Montréal. Ces difficultés sont reliées aux exigences des propriétaires pour s'assurer du paiement et à la pénurie de logements abordables.

pour les familles à revenus faibles et modestes avec enfants. Conséquemment, ils doivent souvent accepter de vivre dans des logements en mauvaise condition, voire insalubres. Même si notre étude révèle que la moitié des répondants jugent que leur situation résidentielle s'est améliorée au fil du temps, ces nouveaux arrivants sont encore nombreux à connaître d'importants problèmes de logement et un revendicateur sur cinq signale que sa situation s'est détériorée.

## Recommandations

*« Je pense aussi que si ce n'était pas pour ce projet que vous faites, on ne pourrait pas exprimer ce que nous vivons, sincèrement... Oui, parce que lorsque les personnes nous voient individuellement, quand ils voient que nous ne sommes que un, deux ou trois personnes avec de tels problèmes, rien ne bouge... mais s'ils se rendent compte que nous sommes plusieurs à avoir des problèmes, alors peut-être les choses changeront... Enfin, je pense qu'avec ce projet il devrait avoir plus de solutions à nos problèmes, non? » (Elsa, revendicatrice du statut de réfugié, groupe de discussion no 4)*

Nous terminons ce rapport avec un ensemble de recommandations tirées à la fois des groupes de discussion avec les personnes des deux catégories de réfugiés et des rencontres entre les chercheuses et les membres du comité aviseur ad hoc, qui se sont rencontrés une dernière fois après la lecture du rapport préliminaire de l'étude.

### **Réfugiés sélectionnés et revendicateurs**

Lors des discussions de groupe, nous avons demandé aux réfugiés sélectionnés et revendicateurs de faire des recommandations afin d'améliorer la situation des personnes qui arriveront après eux au Canada dans les mêmes catégories d'immigration. **Pour les deux groupes, les ressources financières qui leur sont octroyées sont assurément insuffisantes.**

*« (...) le Premier ministre, tout le gouvernement, il n'y a jamais quelqu'un qui est immigrant dans ce gouvernement-là. Parce que s'il y a quelqu'un qui est passé par l'immigration ou bien la demande d'asile, il pourrait prendre ne serait-ce que sa calculatrice et dire voilà : «j'ai 500 \$ : je paie la maison, 350 \$; je paie les tickets d'autobus, 72 \$; je paie ma nourriture, peut-être 50 \$ le mois. Maintenant, il faut que j'appelle au pays » (Raymond, revendicateur, groupe de discussion no 6)*

Outre la réclamation de ressources financières supplémentaires, les participants ont suggéré qu'un accès à des logements subventionnés réservés à des clients comme eux pourrait constituer une solution. Nous avons par contre constaté que les logements sociaux avaient mauvaise presse auprès d'un nombre surprenant de participants aux différents groupes de discussion, qui croient qu'il s'agit de logements de mauvaise qualité et insalubres :

*« Mais je pense que ces logements sont terribles! On m'a dit qu'ils étaient très sales et abandonnés. Oui, on dit que le gouvernement contrôle tout. Qu'on ne peut pas recevoir des gens à la maison. La police a une fois frappé la porte d'une amie et lui a demandé combien de personnes habitaient avec elle! Ils voulaient contrôler! (...) Non, on dit qu'il n'y a que des drogués et de fous qui habitent dans les logements du gouvernement. Je préfère manger moins qu'habiter dans ce type de logement » (Maria, réfugié sélectionné, groupe de discussion no 3).*

Cette perception n'était toutefois pas partagée par l'ensemble des participants. Certains revendicateurs réclamaient d'ailleurs le droit d'accès à ces secteurs du parc résidentiel réservés aux résidents permanents. Toutefois, les différentes formules de logement social et communautaires semblent assez peu connues des participants.

Les revendicateurs qui ont eu l'opportunité d'être hébergés dans l'unique maison pour hommes revendicateurs seuls à Montréal ont souligné l'importance de ce genre de service, et suggéré d'accroître les possibilités pour les gens comme eux d'y avoir accès.

Pour l'ensemble des participants rencontrés, **la période de temps en hébergement subventionné avant d'accéder à un logement convenable devrait être prolongée**, ce qui leur permettrait de mieux s'organiser, de mieux comprendre les subtilités du marché résidentiel, et de faire un choix résidentiel plus éclairé :

*« [Si] je suis obligée de sortir et que j'ai un temps limité à l'hôtel, je prends le logement, je n'ai pas le choix. Je leur conseille une seule chose, de ne pas se précipiter pour le logement » (Rachel, réfugié sélectionné, groupe de discussion no 1).*

*« Oui, ils donnent un maximum d'un mois pour qu'on puisse trouver du logement, mais aussi pour organiser les documents de l'immigration, etc... Bon, pour moi cela n'a pas été suffisant (Luis, revendicateur, groupe de discussion no 5).*

Les membres des deux catégories de réfugiés réclament également **davantage d'information, plus tôt dans le processus d'immigration**. Selon certains d'entre eux, il semble qu'au niveau de l'information qui leur est accessible, c'est trop peu, trop tard, notamment en ce qui concerne leurs droits. La forme dans laquelle se présente l'information reçue semble aussi poser problème; certains participants aux groupes de discussion menés auprès des revendicateurs ont indiqué que l'information sur le logement était trop étalée, et que la présentation n'était pas suffisamment concise.

*« (...) il faut être honnête avec nous et nous dire les choses comme elles le sont. Il faudrait nous expliquer tout cela dès l'hôtel. » (Samuel, réfugié sélectionné, groupe de discussion no 3).*

*« (...) Surtout, avoir une place où on puisse appeler et simplement dire « j'ai ce problème en ce moment » et qu'on nous dit « bon, écrivez une lettre, faites ceci, appelez la police ». Le problème de manque d'information est assez important. Si l'on ne sait pas à qui aller demander de l'aide, cela devient difficile » (Dominic, revendicateur, groupe de discussion no 4).*

Pour l'ensemble des participants, il importe aussi de **conscientiser davantage les acteurs impliqués dans le secteur du logement de la réalité des nouveaux arrivants à Montréal**. Un bon nombre d'entre eux croient que les difficultés qu'ils vivent sur le plan de l'accès au logement sont mal comprises à la fois par les propriétaires privés et par le gouvernement.

*« Le Canada est un pays, comme tout le monde le sait, où le gouvernement est riche et où il y a beaucoup de richesses. (...) il investit beaucoup dans des subventions pour les nouveaux arrivés, il investit beaucoup dans les réfugiés.*

*Mais, il y a un problème au niveau des relations personnelles avec ces personnes. Ils investissent beaucoup d'argent, donnent l'argent mais ne donnent pas des services personnels parce qu'ils ne sont pas à l'écoute des problèmes des réfugiés » (Angel, revendicateur, groupe de discussion no 5).*

Parallèlement, la forme que prend l'aide aux nouveaux arrivants semble faire l'objet d'une critique relativement généralisée des revendicateurs. Ils ont été nombreux à tenter d'expliquer le fait que **l'aide financière devrait être assortie d'une assistance personnalisée et qu'au-delà des ressources financières, les revendicateurs nécessitent un soutien plus humain.**

*« Parce que ce n'est pas seulement qu'on nous donne de l'aide économique. Il faut aussi avoir d'autres types d'aide. Je ne sais pas si l'État ou la Ville ou la métropole a des personnes, des bureaux qui offrent ce type d'aide » (Angel, revendicateur, groupe de discussion no 5).*

*« Après que le réfugié ait son chèque il n'y a pas un pont... Moi j'aurais préféré, il ne voit pas le chèque, mais il voit d'abord l'avenir de l'immigrant qu'ils veulent intégrer » (Kenny, revendicateur, groupe de discussion no 6).*

La dernière remarque de « Kenny » rappelle l'écart qui existe entre les perceptions des revendicateurs, qui se voient comme des immigrants en devenir, et la politique des gouvernements canadien et québécois. Comme nous l'avons signalé ci-haut, à leurs yeux, le revendicateur en attente de la décision de reconnaissance officielle de son statut de réfugié ou de personne protégée n'est pas un « immigrant qu'ils veulent intégrer ».

Les deux catégories de réfugiés réalisent aussi que leur insertion résidentielle est largement reliée à leur intégration économique. Ainsi, ils comprennent également que la connaissance du français n'est pas nécessairement suffisante pour exercer l'activité économique de leur choix. Certains recommandent donc que le gouvernement inclue des cours d'anglais aux services offerts aux nouveaux arrivants. La reconnaissance des titres de compétences a également été mentionnée à plusieurs reprises au cours des discussions sur l'intégration économique.

Finalement, les revendicateurs ont été nombreux à recommander **l'accélération des procédures d'audience et d'octroi du statut.** Selon eux, la précarité due à leur statut d'immigration, dans laquelle ils sont confinés pendant trop longtemps, contribue à leurs difficultés sur le plan de l'accès au logement.

### ***Intervenants***

Pour leur part, les intervenants rencontrés peu avant le début de l'enquête, puis au terme de l'analyse des résultats, ont effectué certaines recommandations sur la base de leur expérience quotidienne auprès des clientèles réfugiées et de la lecture du rapport préliminaire. Leurs recommandations sont très similaires à ce que nous avons entendu de la part des membres des groupes de discussion.

**Le besoin d'élargissement de l'offre de services aux résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié (volet 3 du PANA) est ressorti massivement** des discussions qu'ils ont eues. Cette offre devrait, selon eux, comprendre des services d'accompagnement lors de l'accès à un premier logement ainsi qu'une offre d'accompagnement psychologique au besoin, et s'adresser à l'ensemble de la population réfugiée (revendicateurs et réfugiés sélectionnés). Selon les intervenants, un élargissement de l'accès aux services et ressources

pour les revendicateurs dès leur arrivée favoriserait grandement leur intégration au moment où leurs besoins sont les plus importants. Actuellement, la structure du volet 3 du PANA – dont les services ont été réduits depuis quelques années – semble contribuer à la vulnérabilité des revendicateurs.

Compte tenu de la difficulté à loger les personnes qui sont en situation considérée comme « temporaire » par le gouvernement canadien, les intervenants ont recommandé **qu'un service d'hébergement temporaire pour familles** soit mis en place, tout comme il en existe pour les hommes seuls revendicateurs (Projet Refuge - Maison Haidar, organisme avec lequel nous avons collaboré et qui ne bénéficie d'aucun financement de l'État) et qui existait jadis pour les femmes revendicatrices.

*« (...) si on avait les ressources, on pourrait faire l'hébergement temporaire pour familles, parce que souvent ils dépensent beaucoup d'argent à l'hôtel, dans les premiers jours, avant de trouver le logement, et souvent ils vont habiter chez un cousin et ils vont être pressés, et faire n'importe quoi » (intervenant 2).*

Les intervenants encouragent aussi **la création, avec le soutien de subventions étatiques, de centres d'hébergement qui offrent la possibilité d'un séjour prolongé avec un encadrement soutenu** pour développer les capacités des personnes à trouver leur chemin sur le marché résidentiel par la suite. De tels centres contribueraient à réduire les risques de surconcentration des personnes de même origine ethnoculturelle dans les mêmes immeubles ou quartiers, car un séjour prolongé dans ces centres leur permettrait de mieux explorer le marché résidentiel, et ainsi de ne pas se trouver dans l'urgence de se loger. C'est, selon certains intervenants, cette urgence qui incite les nouveaux arrivants à s'agglomérer dans des immeubles qui leur sont accessibles et disponibles à court terme. De tels centres constitueraient aussi des espaces de socialisation qui facilitent le réseautage des personnes immigrantes seules.

D'autre part, les revendicateurs qui font l'objet d'un diagnostic de problème de santé mentale<sup>26</sup> n'ont pas accès à l'hébergement subventionné et sont donc souvent contraints à loger dans des centres d'hébergement d'urgence pour itinérants. D'autres facteurs peuvent toutefois conduire les revendicateurs à résider dans ce type d'hébergement. Le mode d'échantillonnage de notre recherche ne nous a pas permis de rencontrer de tels cas, qui, selon l'un des intervenants rencontrés, sont relativement fréquents et mériteraient qu'on s'y attarde davantage.

Les revenus issus de l'aide sociale n'ont pas augmenté au même rythme que les loyers à Montréal, ce qui rend l'accès au logement plus difficile pour les personnes financièrement plus vulnérables. **L'admissibilité au programme Allocation-logement pour l'ensemble de la clientèle réfugiée (résidents permanents ou non)** a donc été citée à maintes reprises par les intervenants comme l'une des solutions qui pourraient alléger le fardeau financier que représente le paiement d'un loyer. Selon eux, **cette allocation devrait dorénavant être accessible aux**

---

<sup>26</sup> Selon le système de classification DSM-IV-TR. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (DSM), publié par l'[American Psychiatric Association](http://www.psychiatry.org).

**revendicateurs du statut de réfugié selon les mêmes règles d'admissibilité que celles qui s'appliquent aux résidents permanents**, tout au long du parcours entre le dépôt de leur demande d'asile et la décision finale des instances du gouvernement canadien<sup>27</sup>.

Sur le plan de l'accès au logement, certains intervenants ont indiqué **qu'il serait souhaitable d'élargir le programme-pilote « Habitations partagées »** qui est mené par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en partenariat avec certains organismes au service des nouveaux arrivants. Ce programme de jumelage permet à des résidents du Québec (par exemple, une personne vivant seule dans un grand logement dont elle est propriétaire) d'accueillir des nouveaux arrivants (notamment, des personnes seules) chez eux, moyennant un partage des coûts. Les deux parties à cette entente bénéficieront de la sociabilité et des échanges interculturels favorisés par ce genre de cohabitation, qui font d'ailleurs partie intégrante des objectifs du programme. Selon l'une des intervenantes, ce projet-pilote est une grande réussite, il donne lieu à des rencontres intéressantes, et il favorise grandement l'intégration des nouveaux arrivants. Il mériterait d'être mieux financé et multiplié, compte tenu de la grandeur du bassin potentiel. Par contre, de tels arrangements ne sont pas envisageables dans le cas des personnes en situation de traumatisme migratoire ayant des incidences sur la santé mentale.

Pour un autre intervenant, les ressources en logement doivent provenir du palier municipal :

*« Mais la seule option que je vois c'est du côté municipal; plus d'appartements disponibles, plus d'appartements sociaux qui sont offerts aux nouveaux arrivants. C'est à Montréal [Ville de Montréal] que ça doit se faire » (intervenant 1).*

Les intervenants sont toutefois conscients que les recommandations doivent être réalistes sur le plan de la réalisation de nouveaux logements sociaux et certains sont au courant des initiatives de la Ville de Montréal à l'égard de la création de logements abordables de trois chambres à coucher et plus, que nous avons évoquées dans le chapitre 1 de ce rapport.

La suggestion d'**une offre de logements temporaires, situés dans des logements sociaux**, à des réfugiés sélectionnés et revendicateurs, fait l'objet d'opinions mitigées parmi les intervenants que nous avons rencontrés. **Ce genre d'arrangement impliquerait un bail de courte durée assorti d'un service d'accompagnement** pour aider les locataires à connaître le marché locatif privé auquel ils se destinent au terme de leur séjour en logement social. Les intervenants indiquent que ces pratiques ne sont pas nécessairement optimales pour les familles avec enfants, qui devront possiblement changer d'école au terme de la location temporaire. Par contre, **si des logements de très grande taille étaient disponibles pour des familles très nombreuses dans ces conditions de location, cela pourrait représenter une solution temporaire intéressante**, compte tenu du contexte de l'offre (du manque relatif?) de très grands logements à Montréal.

---

<sup>27</sup> Les revendicateurs en attente de la décision et qui ont un enfant à charge ne sont admissibles à cette allocation que s'ils reçoivent l'aide de dernier recours. Cette règle aurait pour effet d'exclure des revendicateurs avec enfants qui sont en emploi à salaire modeste. Ces derniers seraient pourtant admissibles s'ils étaient déjà reconnus comme personnes protégées ou s'ils avaient obtenu la résidence permanente. L'admissibilité des personnes sans enfant à charge dépend de leur âge, et le seuil d'âge est plus bas (54 ans en 2011) pour les résidents permanents et personnes protégées que pour les revendicateurs en attente de la décision (57 ans).

En ce qui concerne l'accès à l'information, les intervenants ont souligné **l'importance de la forme dans laquelle l'information devrait être disponible par rapport aux gens auxquels elle s'adresse, et du contenu de cette information**. Ils ont en effet recommandé que davantage d'information soit diffusée quant aux « chiffres » qui concernent le logement dans les différents quartiers et municipalités du Grand Montréal (loyers, tailles des logements offerts). À cet égard, un document détaillé de la Ville de Québec, le *Guide à l'intention des immigrants à la recherche d'un logement*, a été évoqué comme un exemple de bonne pratique<sup>28</sup>.

Les intervenants jugent également que **l'information géographique (les quartiers, la proximité des écoles, des ONG d'aide à l'établissement)** est très difficile à obtenir. L'information sur le logement, comme nous l'avons évoqué plus haut, semble pourtant assez complète et facile d'accès sur internet (sites web du MICC et de la SCHL). Aussi, Montréal et d'autres municipalités fournissent sur leurs sites Web beaucoup d'information sur les arrondissements et quartiers et les équipements et services communautaires qu'on y trouve. Mais **les organismes d'aide à l'établissement ne possèdent pas tous des ressources informatiques (salle d'ordinateurs) à mettre à la disposition de leurs clients à des fins d'information** portant sur le logement et les quartiers.

Les cas d'**insalubrité des logements**, comme nous le démontrent les résultats de l'enquête par questionnaire, sont très fréquents à Montréal. L'ensemble des intervenants que nous avons rencontrés s'entendent pour indiquer que, malgré les mesures importantes prises par la Ville de Montréal ces dernières années, il s'agit encore d'un problème sérieux auquel il importe de trouver des solutions. Les recommandations vont généralement dans le sens du **renforcement des règlements et pénalités liés aux cas d'insalubrité identifiés et aux propriétaires récalcitrants, puis à l'amélioration des mesures d'inspection**. Selon nous, il importe aussi de reconnaître que le vieillissement d'un segment important du parc résidentiel locatif des années 1946-1970 est susceptible d'amplifier les problèmes d'entretien insuffisant par les propriétaires. Il faut aussi admettre que **l'aide à la remise en état ou éventuellement le remplacement de tels immeubles sera un enjeu politique de taille tant pour le gouvernement du Canada et du Québec que pour le palier municipal** aux cours des prochaines années.

Enfin, il nous semble important de souligner, une fois de plus, l'importance de la sensibilisation de la société, et plus particulièrement des acteurs du domaine du logement, à la situation souvent précaire des nouveaux arrivants sur le marché du logement. Notre enquête a démontré que les cas de discrimination de toutes sortes sur le marché du logement à Montréal sont encore très fréquents, comme nous l'ont confirmé l'ensemble des intervenants rencontrés.

## **Vers des recherches futures...**

Pour terminer, certains intervenants ont fait des suggestions quant aux pistes de recherches futures pour explorer plus en profondeur certains des résultats et enjeux soulevés par cette étude. Nous avons considéré ces recommandations, tout en y intégrant des éléments de notre propre réflexion, inspirée par les résultats de l'étude.

---

<sup>28</sup> Ce guide n'est plus disponible mais le site Web de cette municipalité contient des pages faciles d'accès destinées aux résidents récemment immigrés, où des données à jour sur le coût du logement et des dépenses connexes sont disponibles.

D'abord, selon certains intervenants, l'ajout de groupes de discussion analogues à ceux que nous avons déjà menées, mais visant les immigrants économiques qui fréquentent les organismes d'aide aux nouveaux arrivants, serait souhaitable afin d'approfondir notre compréhension des problèmes de logement que l'enquête par questionnaire a fait ressortir pour ce groupe.

Aussi, nous sommes entièrement d'accord avec la proposition pertinente d'une intervenante de faire une analyse comparative détaillée de l'offre de services visant les nouveaux arrivants de tous les statuts d'immigration par les ministères et sociétés relevant des différents paliers gouvernementaux. Elle proposait aussi d'analyser les critères d'admissibilité des personnes ayant différents statuts d'immigration aux programmes visant les résidents du Québec en général. Dans ce cas, il s'agirait non seulement d'étudier l'accès aux services directement liés au logement, mais aussi aux services ayant un impact indirect sur le logement, notamment l'accès aux différents programmes de francisation. Selon nous, et suite à un point soulevé par un intervenant communautaire, il importe aussi d'évaluer si le revenu des revendicateurs résidant au Québec, qui dépend de l'aide sociale durant les 12 premiers mois au pays, est égal (comme il devrait l'être) à celui des revendicateurs qui s'installent ailleurs au Canada. Effectivement, au Québec, l'aide de dernier recours offerte aux revendicateurs du statut de réfugié et financée par le gouvernement canadien est administrée par Emploi-Québec et intégrée dans le système québécois de solidarité sociale.

Enfin, compte tenu de la surreprésentation féminine dans l'échantillon — qui semble bien refléter la réalité du profil des clients des organismes d'aide à l'établissement pour les nouveaux arrivants — il importerait d'effectuer une analyse différenciée selon les sexes des enjeux de logement chez les personnes réfugiées et immigrantes. Il s'agit, selon nous, de mener à la fois des analyses statistiques poussées à partir des bases de données existantes (dont la nôtre, qui découle de l'enquête par questionnaire) et des analyses qualitatives permettant de faire ressortir de façon nuancée en quoi la question du genre influe sur l'accès au logement et sur les parcours résidentiels des personnes réfugiées et immigrantes.

## RÉFÉRENCES CITÉES

- Boudarbat, Brahim, Maude Boulet et Nong Zhu. 2010. «Participation au marché du travail et revenus d'emploi des immigrants au Québec par rapport au reste du Canada». *Nos diverses cités*, vol. 7, p. 58-64. En ligne: [http://canada.metropolis.net/pdfs/ODC\\_vol7\\_spring2010\\_f.pdf](http://canada.metropolis.net/pdfs/ODC_vol7_spring2010_f.pdf).
- Chicha, Marie-Thérèse et Éric Charest. 2008. «L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux». *Choix IRPP*, vol. 14, no 2, p. 3-59. En ligne: <http://www.irpp.org/fr/choices/archive/vol14no2.pdf>.
- Chui, Tina, Kelly Tran et Hélène Maheux. 2007. *Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006*. Ottawa: Statistique Canada (Division de la Statistique sociale et autochtone), No 97-557-XIF au catalogue. En ligne: <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/immcit/pdf/97-557-XIF2006001.pdf>.
- D'Addario, Silvia, Dan Hiebert et Kathy Sherrell. 2007. «Restricted access: the role of social capital in mitigating absolute homelessness among immigrants and refugees in the GVRD.». *Refuge*, vol. 24, no 1, p. 107-115. En ligne: <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/article/viewFile/21372/20042>.
- Dansereau, Francine, Nathalie Vachon et Annick Germain (2011). Quartiers d'immigration montréalais : la diversité des profils. Communication présentée lors d'un séminaire de la série "Midi-causeries du Domaine 6", 4 mai 2011. Montréal, Centre Métropolis du Québec--Immigration et métropoles (fichier Powerpoint).
- Guay-Charette, Alexandra. 2010. «L'accès au logement par les nouveaux arrivants à Montréal : le cas des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne». M.Sc., Montréal, INRS, Études urbaines, 175 p. En ligne: [www.ucs.inrs.ca/sites/default/files/centre\\_ucs/pdf/Guay-Charette\\_Alexandra\\_MA\\_2010.pdf](http://www.ucs.inrs.ca/sites/default/files/centre_ucs/pdf/Guay-Charette_Alexandra_MA_2010.pdf).
- Godin, Jean-François. 2004. *L'insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996. Partie 1 : Rapport synthèse*. Québec: Gouvernement du Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction de la population et de la recherche. En ligne: [www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Insertion-emploi-partie1-rapportsynthese.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Insertion-emploi-partie1-rapportsynthese.pdf).
- Hiebert, Daniel. 2009. «Newcomers in the Canadian housing market: a longitudinal study, 2001-2005». *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 53, no 3, p. 268-287. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1111/j.1541-0064.2009.00263.x>.
- Hiebert, Daniel. 2011. *Precarious Housing and Hidden Homelessness among Refugees, Asylum Seekers, and Immigrants in Montréal, Toronto, and Vancouver: Introduction and Synthetic Executive Summary*. Draft, June 2011.
- Hiebert, Daniel et Pablo Mendez. 2008. *Settling in: Newcomers in the Canadian Housing Market 2001-2005*. Vancouver: Metropolis British Columbia, Working Paper Series 08-04, 88 p. En ligne: <http://mbc.metropolis.net/Virtual%20Library/2008/WP08-04.pdf>.
- Leloup, Xavier et Didier Gysler. 2009. *Loger les familles avec enfants dans le logement social public montréalais : politique d'attribution et profil sociodémographique des résidents. Rapport de recherche remis au FQRSC et à l'Office municipal d'habitation de Montréal*. Montréal: INRS, Centre Urbanisation Culture Société. En ligne: <http://www.ucs.inrs.ca/sites/default/files/ProfilHLMfamille.pdf>.
- Li, Xue. 2007. *Portrait d'un processus d'intégration. Difficultés rencontrées et ressources mises à profit par les nouveaux arrivants au cours des quatre années qui suivent leur arrivée au Canada. Données tirées des trois cycles de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada*. Ottawa: Citoyenneté et Immigration Canada, Recherche et évaluation, Ci4-38/2010F-PDF.

- Montréal. [Communauté métropolitaine]. 2008a. «La disponibilité des logements locatifs dans le Grand Montréal :un équilibre fragile». *Perspective, Bulletin trimestriel de la Communauté métropolitaine de Montréal*, vol. 2, no 3, p. 1-8. En ligne: [http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/periodique/0203\\_Perspective.pdf](http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/0203_Perspective.pdf).
- Montréal. [Communauté métropolitaine]. 2008b. *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013*. Montréal: Communauté métropolitaine de Montréal. En ligne: [http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/pamsla.pdf](http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/pamsla.pdf).
- Montréal. [Ville]. 2006. *Mémoire de la Ville de Montréal présenté dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur le projet de politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination* Montréal: Ville de Montréal, 48 p. En ligne: [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/diversite\\_mtl\\_fr/media/documents/memoire\\_mtl\\_vers\\_politique\\_lutte\\_racisme.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/diversite_mtl_fr/media/documents/memoire_mtl_vers_politique_lutte_racisme.pdf).
- Murdie, Robert. 2008. «Pathways to Housing: The Experiences of Sponsored Refugees and Refugee Claimants in Accessing Permanent Housing in Toronto». *Journal of International Migration and Integration*, vol. 9, no 1, p. 81-101. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1007/s12134-008-0045-0>.
- Murdie, Robert. 2010. «Débuts précaires pour les réfugiés au Canada : situation du logement ». *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, vol. 2010, no automne, p. 54-59. En ligne: [http://canada.metropolis.net/publications/aec\\_citc\\_fall2010\\_f.pdf](http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf).
- Occhipinti, Joseph. 1997. «Identity, place and community: A Latin American locale in Montreal». M.A., Montréal, McGill University, Geography, 130 p. En ligne: <http://proquest.umi.com/pqdweb?did=733606651&sid=1&Fmt=2&clientId=47328&RQT=309&VName=PQD&cfc=1>.
- Picot, Garnett, Feng Hou et Simon Coulombe. 2008. «Poverty Dynamics among Recent Immigrants to Canada». *International Migration Review*, vol. 42, no 2, p. 393-424. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2008.00129.x>.
- Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2008. *Répertoire des organismes partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2007-2008: Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA); Programme régional d'intégration (PRI)*. Montréal, 85 p. En ligne: [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/repertoire-complet.pdf](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/repertoire-complet.pdf). Consultation le 15 septembre 2010.
- Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2010. *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec, 2005-2009*. Montréal, 48 p. En ligne: [http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration\\_Qu%C3%A9bec\\_2005-2009.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration_Qu%C3%A9bec_2005-2009.pdf). Consultation le 5 mai 2011.
- Ray, Brian. 1998. *A Comparative Study of Immigrant Housing, Neighbourhoods and Social Networks in Toronto and Montréal*. Coll. « CMHC External Research Program Report». Ottawa: Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation.
- Renaud, Jean et Lucie Gingras. 1998. *Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés*. Coll. «Études, recherches et statistiques», no 2. Montréal: Gouvernement du Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.
- Renaud, Jean, Karine Bégin, Virginie Ferreira et Damaris Rose. 2006. «La mobilité résidentielle des immigrants au Canada : les premiers mois». *Canadian Journal of Urban Research / Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 15, no 2, p. 79-85.
- Renaud, Jean, Victor Piché et Jean-François Godin. 2003. «"One's bad and the other one's worse": Differences in economic integration between asylum seekers and refugees selected abroad». *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, vol. 35, no 2, p. 86-99.

- Rose, Damaris et Alexandra Charette. 2009. «Newcomer families' access to affordable and suitable housing in Montréal: front-line service agencies' perspectives, in the context of the local housing system». Communication présentée: 11th National Metropolis Conference (Calgary, 19-22 March). En ligne: [http://canada.metropolis.net/events/11th\\_nat\\_conf/pdfs\\_e/A1.pdf](http://canada.metropolis.net/events/11th_nat_conf/pdfs_e/A1.pdf).
- Rose, Damaris et Brian Ray. 2001. «Le logement des réfugiés à Montréal trois ans après leur arrivée : le cas des demandeurs d'asile ayant obtenu la résidence permanente / The housing situation of refugees in Montréal three years after arrival: the case of asylum seekers who obtained permanent residence». *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de l'immigration internationale*, vol. 2, no 4, p. 455-528 En ligne: [www.springerlink.com/content/4410550363264pu4/fulltext.pdf](http://www.springerlink.com/content/4410550363264pu4/fulltext.pdf).
- Rose, Damaris, Annick Germain et Virginie Ferreira. 2006. *La situation résidentielle et les besoins en logement des immigrants récents dans la région métropolitaine de Montréal*. Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement, 93 p. En ligne: [ftp://ftp.cmhc-schl.gc.ca/chic-cdh/Research Reports-Rapports de recherche/fr\\_bilingue/immigrantsmontreal F.pdf](ftp://ftp.cmhc-schl.gc.ca/chic-cdh/Research Reports-Rapports de recherche/fr_bilingue/immigrantsmontreal F.pdf).
- Saillant, Francine (2007). « Vous êtes ici dans une mini-ONU » *Anthropologie et Sociétés*. 31: 65-90 p En ligne: <http://id.erudit.org/iderudit/018683ar>.
- Statistics Canada and Citizenship and Immigration Canada. 2005. *Longitudinal Survey of Immigrants to Canada: A Portrait of Early Settlement Experiences*. no 89-614-XIE. Ottawa: Statistics Canada, Special Surveys Division.
- Walks, R. Alan et Larry S. Bourne. 2006. «Ghettos in Canada's cities? Racial segregation, ethnic enclaves and poverty concentration in Canadian urban areas». *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 50, no 3, p. 273-297. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1111/j.1541-0064.2006.00142.x>.
- Wexler, Martin et Suzanne Laferrière. 2010. «Montréal : programmes d'habitation et réponses aux besoins des ménages immigrés». *Nos diverses cités*, vol. 7, p. 199-204. En ligne: [http://canada.metropolis.net/pdfs/ODC\\_vol7\\_spring2010\\_f.pdf](http://canada.metropolis.net/pdfs/ODC_vol7_spring2010_f.pdf).
- Yu, Soojin, Estelle Ouellet et Angelyn Warmington. 2007. «Refugee integration in Canada: A survey of empirical evidence and existing services». *Refuge*, vol. 24, no 2, p. 17-34. En ligne: <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/article/viewFile/21381/20051>



## **ANNEXES**

### Annexe 1

Appel d'offres SPLI/Metropolis (abrégé)

### Annexe 2

Justification du choix des organismes partenaires à l'enquête par questionnaire

### Annexe 3

Guide d'entretien pour les groupes de discussion auprès des intervenants d'organismes au service des nouveaux arrivants

### Annexe 4

Présentation de l'enquête par questionnaire aux répondants potentiels

### Annexe 5

Questionnaire d'enquête

### Annexe 6

Feuille d'information sur les groupes de discussion, présentée aux personnes réfugiées ou demandeurs d'asile à la fin de l'enquête par questionnaire

### Annexe 7

Présentation des groupes de discussion aux participants

### Annexe 8

Guide d'entretien pour les groupes de discussion auprès des réfugiés sélectionnés et revendicateurs de statut de réfugié

### Annexe 9

Liste des pays de naissance des répondantes au questionnaire



## ANNEXE 1



### **Appel national de propositions : Immigration, logement et itinérance**

#### **Guide à l'intention des candidats**

**Hiver 2010**

### **INSTRUCTIONS SUR LE DÉPÔT DES PROPOSITIONS ET ÉCHÉANCE**

Les propositions seront acceptées en anglais ou en français. Toutes les propositions doivent inclure une (1) version électronique qui doit être reçue au plus tard **le 5 mai 2010 à 16h00, heure d'Ottawa** et peut être envoyée par courriel à l'adresse suivante :

Mona Marshy  
Spécialiste principale de la recherche sur les politiques  
AC – Metropolis  
Citoyenneté et Immigration Canada  
219 avenue Laurier Ouest Ottawa ON K1A 1L1  
[Mona.Marshy@cic.gc.ca](mailto:Mona.Marshy@cic.gc.ca)

(...)

Pour obtenir plus de renseignements sur les aspects financiers et administratifs de cet Appel de propositions, adressez-vous à la personne suivante :

Sharmin Mallick  
Analyste  
Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance  
Ressources humaines et Développement des compétences Canada  
Partenariats et Recherche  
Place du Portage, Phase II  
165, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Gatineau (Québec) K1A 0J2

Téléphone : 819-934-5302

Courriel : [sharmin.mallick@hrsdcc-rhdcc.gc.ca](mailto:sharmin.mallick@hrsdcc-rhdcc.gc.ca)

## **CONTEXTE**

Le projet Metropolis de Citoyenneté et Immigration Canada et le Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance (Secrétariat-PLI) du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC) lancent un appel de propositions de recherches sur l'immigration, le logement et l'itinérance.

Le Projet Metropolis est un partenariat de décideurs, de chercheurs et d'intervenants dont le rayonnement a une portée à la fois nationale et internationale. Cet organisme a pour objectif de créer des ressources de recherche dans les universités de l'ensemble du pays, de concentrer ces travaux sur des questions d'intérêt pour les politiques du domaine de l'immigration et de la diversité ainsi que d'assurer le transfert des connaissances afin de mieux informer les personnes touchées par la gestion de l'immigration et de la diversité au Canada.

Le Projet Metropolis ayant maintenant atteint sa troisième phase, ses activités seront axées sur six domaines prioritaires de recherche en politiques, et notamment le financement de la recherche et le transfert des connaissances ([www.canada.metropolis.net](http://www.canada.metropolis.net)). L'une de ces six priorités de recherche en politiques (logement et voisinages) a pour objectif une meilleure compréhension des liens entre le logement, les voisinages et l'intégration à la société canadienne. Le logement, de même que le voisinage où ce logement se trouve, est à la fois un facilitateur et un facteur de la formation de nos réseaux sociaux, de l'accès à l'emploi, de la participation et de l'accès à l'espace social public, de la nature et de la disponibilité des services sociaux ainsi que du sentiment général de sûreté et de sécurité.

En particulier, cet Appel de propositions est le reflet d'un partenariat stratégique conclu aux fins de l'élaboration d'une base de connaissances plus vaste sur les rapports entre l'immigration, le logement et l'itinérance. Il s'agit de tirer parti de la recherche déjà réalisée sous les auspices du Projet Metropolis et du Secrétariat-PLI. Ce dernier met en œuvre la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI). La Stratégie comporte le volet de financement Développement des connaissances sur l'itinérance, en vertu duquel les intervenants du milieu, tels les collectivités, les organisations sans but lucratif, les chercheurs, les universitaires et les professionnels associés aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux centres de recherche affiliés, peuvent obtenir des fonds pour leurs travaux liés à la collecte et à l'analyse de données, la consolidation de réseaux d'information et la diffusion des bons pratiques dans les enjeux d'itinérance.

## 1. APPEL DE PROPOSITIONS

Les rapports entre l'immigration, le logement et l'itinérance constituent un domaine de recherche stratégique qui retient de plus en plus l'attention au Canada. En termes pratico-pratiques, l'établissement au Canada commence par la quête d'un logis, que ce soit pour le louer ou pour l'acheter. Ce logis devient la base à partir de laquelle les nouveaux arrivants débutent leur intégration économique et sociale. La plupart du temps, le logement favorise l'intégration. Il reste pourtant à mieux connaître les caractéristiques des nouveaux arrivants pour qui le logement ou l'absence d'un logis fait obstacle à l'intégration. Les personnes et les familles qui font partie de cette catégorie ont des loyers inabordables, vivent dans des logements étroits en raison de leurs faibles ressources financières, seraient à la rue si ce n'était de l'aide financière fournie par la famille ou les amis ou encore, vivent dans des conditions dangereuses ou insalubres. D'autres encore voient leur situations se dégrader et se retrouvent sans logement. Les études ont maintes fois révélé que ce sont les réfugiés et les demandeurs d'asile qui courent le plus de risques de vivre dans de telles conditions.

À l'appui de la recherche sur les rapports entre l'immigration, le logement et l'itinérance au Canada, des moyens financiers ont été alloués pour ces deux sujets de recherche prioritaires. Nous invitons les chercheurs à étudier les thèmes mentionnés plus loin. Les propositions doivent préciser le fonds de recherche visé. Les candidats retenus doivent s'associer à l'un des cinq Centres d'Excellence Metropolis.

Le Canada n'a nullement l'obligation d'accepter quelque proposition que ce soit dans le cadre du processus, et il se réserve le droit de rejeter certaines ou toutes les propositions. Toute entente qui pourrait découler de cet appel de propositions ne constitue pas un service au Canada.

### **2.1 Étude comparative sur le logement et l'itinérance chez les réfugiés à Montréal, à Toronto et à Vancouver (150 000 \$; un projet de recherche)**

Une somme d'au plus 150 000 \$ est réservée à une grande étude comparative portant sur l'expérience vécue par les réfugiés et les demandeurs d'asile qui habitent à Montréal, à Toronto ou à Vancouver. Une seule proposition sera acceptée.

**Thème de la recherche :** Nous invitons les candidats à déposer des projets dans lesquels sont comparés les vécus de réfugiés et de demandeurs d'asile de Montréal, de Toronto et de Vancouver concernant les logements, et plus précisément du point de vue des risques ou des expériences d'itinérance. Bien que nous encourageons les candidats à comparer les expériences des réfugiés et demandeurs d'asile et à établir dans quelle mesure ces groupes utilisent les programmes et services disponibles, nous sommes prêts à accepter que d'autres questions et volets sous ce thème soient abordés.

## **2.2 Études préliminaires sur les rapports entre l'immigration et l'itinérance dans les régions métropolitaines (125 000 \$ en tout, chaque projet obtenant au plus 20 000 \$)**

Une somme d'au plus 125 000 \$ est réservée aux études préliminaires sur les rapports entre l'immigration et l'itinérance. Chaque projet recevra une somme d'au plus 20 000 \$.

**Thème de la recherche :** Nous invitons les candidats à déposer des projets d'étude concernant les facteurs pouvant expliquer l'itinérance chez les nouveaux arrivants dans les villes canadiennes. Les chercheurs pourront déterminer si ces facteurs sont en jeu chez tous les nouveaux arrivants et si des groupes particuliers courent plus de risques que les autres de se retrouver sans logis. Les candidats peuvent inclure d'autres questions et volets sous ce thème. Pour être plus précis, nous invitons les chercheurs à étudier l'ampleur du phénomène de l'itinérance chez les nouveaux arrivants dans les villes du Québec, les principaux facteurs pouvant expliquer l'itinérance chez les nouveaux arrivants et en quoi ces facteurs, s'il y a lieu, sont distincts de ceux qui favorisent l'itinérance dans les autres villes canadiennes.

(...)

## ANNEXE 2

### JUSTIFICATION DU CHOIX DES ORGANISMES PARTENAIRES À L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE

Organismes de la RMR de Montréal accrédités pour le volet 3 du PANA (revendicateurs du statut de réfugié)* [Ville, arrondissement]	Accréditation pour le volet 2 du PANA (réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés)*	Organismes ciblés pour participation à la recherche et justification du choix
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal [Montréal, Saint-Léonard]	Non	Aucune réponse à l'invitation par courriel
Accueil liaison pour arrivants (ALPA) [Montréal, Hochelaga-Maisonneuve]	Non	Aucune réponse à l'invitation par courriel
CARI St-Laurent [Montréal, Saint-Laurent]	Non	Organisme choisi pour l'étude
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA) [Montréal, Ahuntsic-Cartierville]	Non	Avait accepté de participer à la rencontre d'information destinée aux organismes invités à participer à la recherche, mais ne s'y est pas présenté
Carrefour d'intercultures de Laval [Laval]	Oui	Discussions préliminaires entamées mais qui se sont soldées par un refus de collaborer par des raisons inconnues
Carrefour Le Moutier [Longueuil]	Non	Refus de collaborer pour cause de manque de personnel
Centre communautaire des femmes sud-asiatique [Montréal, Ville-Marie]	Non	Clientèle-cible qui ne représente qu'une région d'origine
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord [Montréal, Montréal-Nord]	Non	Aucune réponse à l'invitation par courriel
<b>Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI)</b> [Montréal, Ahuntsic-Cartierville]	<b>Non</b>	<b>Organisme choisi pour l'étude</b>

Organismes de la RMR de Montréal accrédités pour le volet 3 du PANA (revendicateurs du statut de réfugié)* [Ville, arrondissement]	Accréditation pour le volet 2 du PANA (réfugiés pris en charge par l'État ou parrainés)*	Organismes ciblés pour participation à la recherche et justification du choix
Centre d'éducation et de développement interculturel (CEDI) [Montréal, Sud-Ouest]	Non	Aucune réponse à l'invitation par courriel
<b>Centre social d'aide aux immigrants</b> [Montréal, Sud-Ouest]	<b>Oui</b>	<b>Organisme choisi pour l'étude</b>
CLAM (Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique) [Montréal, Villeray–Saint-Michel–Parc Extension]	Non	Aucune réponse à l'invitation par courriel
L'Entraide (Pont-Viau et Laval des Rapides) inc. [Laval]	Non	Nous n'avons pas contacté cet organisme puisque nous avons ciblé et entamé les ententes de collaboration avec un autre organisme (plus grand) de cette région, qui ont finalement échoué
Fondation ressources jeunesse [Montréal, Ville-Marie]	Non	Clientèle-cible trop spécifique, et risque d'éprouver des difficultés à recruter des personnes immigrantes parmi les clients réguliers.
L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants [Montréal, Plateau-Mont-Royal]	Non	Refus de collaborer
<b>Maison internationale de la Rive Sud</b> [Brossard]	<b>Oui</b>	<b>Organisme choisi pour l'étude</b>
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement [Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce]	Non	Refus de collaborer pour cause de manque de personnel disponible. La non-représentativité de la clientèle (seulement problèmes de logement) est aussi à signaler.
<b>Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée, inc.</b> [Rosemont–La Petite-Patrie]	<b>Non</b>	<b>Organisme choisi pour l'étude</b>

# ANNEXE 3

## GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES GROUPES DE DISCUSSION AUPRÈS DES INTERVENANTS D'ORGANISMES AU SERVICE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Présentation des chercheur(e)s et du projet de recherche  
Explication et signature des formulaires de consentement éclairé  
Réponses aux questions

Merci à tous d'avoir accepté de nous rencontrer aujourd'hui. Avant de débiter, nous invitons chaque participant à se présenter au groupe. Il serait utile que vous discutiez un peu de votre organisme, des services que vous offrez, de votre poste ainsi que de vos responsabilités au sein de l'organisation.

...

Merci. Au cours de la prochaine heure (environ), nous vous invitons à réfléchir à quatre grandes questions.

1. Quels sont, selon vous, les principaux obstacles rencontrés par les personnes réfugiées lors de leur recherche d'un logement convenable (suffisamment d'espace pour la famille?), abordable (sont-ils en mesure d'assumer les coûts mensuels relatifs au logement?) et adéquat (le logement est en bonne condition)?  
Comment peut-on comparer la situation des demandeurs d'asile et celle des réfugiés reconnus à l'entrée au Canada? Dans quelle mesure ces situations sont-elles semblables ou différentes l'une de l'autre? Peut-on comparer ces situations à celles auxquelles sont confrontées les autres catégories de nouveaux arrivants que vous voyez au sein de votre organisme?

*(suggestions possibles : prix des loyers, niveau et source de revenu, taille du logement, taille de la famille, logement de piètre qualité, discrimination sur la base de la couleur de la peau, de la religion, du sexe, de l'âge, de la source de revenu, de la taille de la famille, etc).*

Avez-vous observé un changement au niveau des besoins des personnes réfugiées et demandeurs de statut que vous accueillez, au fil du temps? Dans quel sens?

*(Question à relativiser vis-à-vis l'évolution de la partie de la clientèle formée par les réfugiés et demandeurs d'asile – leurs origines, caractéristiques démographiques et sociales).*

2. Quelles stratégies les réfugiés utilisent-ils pour surmonter les défis liés au logement, en incluant l'évitement de situations extrêmes? Pouvez-vous donner des exemples? Les diverses stratégies utilisées diffèrent-elles selon le statut d'immigration (réfugié reconnu, demandeur d'asile, autre catégorie de nouvel arrivant)?

3. Avez-vous remarqué des lacunes dans l'offre de services lors de votre travail? Pouvez-vous discuter des obstacles qui entravent l'accès aux services pour les différentes clientèles parmi les nouveaux arrivants? Aussi, quels sont les obstacles que vous rencontrez lors de votre travail d'intervention?
4. Si de plus importantes ressources financières étaient disponibles, comment votre organisme pourrait-il améliorer ses services pour les nouveaux arrivants?

Merci. Quelqu'un voudrait-il ajouter quelque chose?

Remerciements aux membres du groupe pour leur participation.

Faire signer le reçu pour le dédommagement de 20 \$.

**ANNEXE 4**  
**PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUX**  
**RÉPONDANTS POTENTIELS**

4 novembre 2010

**Le logement des personnes réfugiées et immigrantes**

Lettre d'information et de sollicitation de votre participation à un sondage

*Madame, Monsieur,*

*Nous sommes une petite équipe de chercheurs universitaires qui menons une recherche sur le logement des personnes réfugiées et immigrantes dans trois grandes villes canadiennes, soit Vancouver, Toronto et Montréal. La partie principale de cette recherche consiste en un sondage par questionnaire qui est administré dans quelques organismes d'aide à l'établissement, dont celui que vous visitez présentement. Ce questionnaire, qui sera rempli avec l'aide d'un intervenant de l'organisme, vise à connaître vos expériences en matière de logement depuis votre arrivée à Montréal. Si vous acceptez de participer au sondage, ceci prendrait au maximum 30 minutes.*

*Suite au sondage, et si vous êtes ou avez déjà été un réfugié à Montréal, l'intervenant vous demandera si vous êtes intéressé(e) à participer à un groupe de discussion (« focus group ») avec quelques autres personnes dans la même situation. Ce groupe de discussion visera à aborder plus en profondeur les thèmes traités dans le questionnaire. La participation au questionnaire et au focus group ne sont pas liées, c'est-à-dire que vous pouvez refuser de participer au focus group après avoir répondu au questionnaire.*

*Notre étude se fera dans le respect absolu des principes d'éthique de la recherche, c'est-à-dire la participation volontaire, le respect de la vie privée, la protection des renseignements confidentiels et le respect du droit à l'anonymat des participants. Les questionnaires ne contiennent ni votre nom, ni de renseignement qui pourraient mener à votre identification. Le but de cette recherche est de connaître la situation générale de logement des personnes réfugiées et demandeurs d'asile, et non la vôtre en particulier.*

*Vous trouverez ci-dessous une copie du formulaire de consentement à votre participation à la recherche. Ceci fait partie des procédures standard des*

*universités en matière d'éthique de recherche. Ce formulaire sera gardé dans un endroit sécuritaire et séparé du questionnaire. Si vous acceptez de participer, nous vous demandons de remplir ce formulaire sur place avant de commencer à remplir le questionnaire.*

*Si vous avez des questions supplémentaires concernant vos droits en tant que participant à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la personne-ressource suivante :*

Mme Nicole Gallant  
Présidente du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de  
l'INRS  
Institut national de la recherche scientifique  
490, rue de la Couronne  
Québec (Québec) G1K 9A9

Tél. : 418-687-6437      courriel : [nicole.gallant@ucs.inrs.ca](mailto:nicole.gallant@ucs.inrs.ca)

*Votre participation nous aidera beaucoup à mieux comprendre les différents types de problèmes de logement auxquels font face les nouveaux arrivants, ainsi que leurs points de vue sur ce qu'il faut faire pour améliorer la situation.*

*Merci !*

Damaris Rose  
professeure, INRS – Centre  
Urbanisation Culture Société  
Co-responsable du projet  
tél. 514 499-4028; courriel  
[damaris\\_rose@ucs.inrs.ca](mailto:damaris_rose@ucs.inrs.ca)

Alexandra Charette  
INRS – Centre Urbanisation Culture  
Société  
assistante-de recherche  
tél. 514-499-4000 poste 8271  
courriel  
[alexandra.charrette@ucs.inrs.ca](mailto:alexandra.charrette@ucs.inrs.ca)

Cette recherche est financée par le Secrétariat des partenariats de lutte contre  
l'itinérance du gouvernement canadien

*Le logement des personnes réfugiées et immigrantes*

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT des participants au sondage

---

J'ai pris connaissance du projet de recherche décrit dans la lettre d'information.

- J'ai été informé(e), oralement et par écrit, des objectifs du projet, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.
- J'ai également été informé(e) :
  - de la façon dont les chercheurs assureront la confidentialité et l'anonymat des données et en protégeront les renseignements recueillis;
  - de mon droit de mettre fin à ma participation au sondage à n'importe quel moment, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions;
  - de mon droit, à titre de participant volontaire à cette étude, de m'en retirer sans préjudice à tout moment si je le juge nécessaire;
  - de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec la responsable du projet :

(Madame Damaris ROSE, INRS-UCS, 385 rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2X 1E3, 514-499-4028, [damaris\\_rose@ucs.inrs.ca](mailto:damaris_rose@ucs.inrs.ca) );

- J'ai l'assurance que l'information recueillie au cours de ce sondage sera traitée de façon confidentielle et anonyme.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet, ci-annexée.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Approbation du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS

[20 septembre]

[certificat no CER-10-231]



No. du répondant \_\_\_\_\_  
Réfugié / autre catégorie

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

## ANNEXE 5 QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

### SONDAGE SUR LE LOGEMENT DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ COMPLÉTÉ ET SIGNÉ  
(cocher) \_\_\_\_\_**

SVP, encerclez la lettre (a, b, c, etc.) correspondant à la réponse (aux réponses) appropriée(s).

#### **PARTIE A : Information sur votre arrivée au Canada et à Montréal**

1. Depuis combien de temps vivez-vous au Canada?

- a. 3-6 mois
- b. 6-12 mois
- c. 1-4 ans
- d. 5-10 ans
- x. Refusé

2. Depuis combien de temps vivez-vous dans la région de Montréal?

- a. 3-6 mois
- b. 6-12 mois
- c. 1-4 ans
- d. 5-10 ans
- x. Refusé

3. Qu'est-ce qui décrit le mieux votre statut d'immigration actuel?

- a. Je suis citoyen canadien
- b. Je suis résident permanent
- c. J'ai fait une demande d'asile qui n'a pas encore été acceptée ou qui a été refusée
- d. Ma demande d'asile ou autre type de protection humanitaire a été acceptée, mais je ne suis pas encore résident permanent
- x. Refusé

*Si aucune des réponses a, b, c ou d ne s'applique, ou si le répondant refuse de répondre, il faut lui expliquer qu'il ne fait pas partie des groupes visés par l'enquête. Dans l'un ou l'autre de ces cas, remercier et fin du sondage.*



No. du répondant \_\_\_\_\_ Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_  
 Réfugié / autre catégorie

## **PARTIE B : Information à propos de votre logement**

4. **Combien de personnes vivent dans votre logement (partagent la même cuisine et salle de bain)?**  
 Nombre d'adultes (18 ans et plus): \_\_\_\_\_  
 Nombre d'enfants et de jeunes (moins de 18 ans): \_\_\_\_\_  
 x. Refusé
5. **Qu'est-ce qui décrit le mieux votre ménage (les personnes qui vivent dans votre logement en tant que groupe)? (svp ne choisir qu'UNE des réponses suivantes)**
- Un adulte, vivant seul
  - Un adulte avec enfant(s)
  - Un couple sans enfants
  - Un couple avec enfants
  - Deux familles ou plus
  - Des personnes apparentées (frères, sœurs, cousins...)
  - Deux personnes ou plus qui ne sont pas apparentées
  - Autre \_\_\_\_\_
- x. Refusé
6. **Combien y a-t-il de chambres fermées dans votre logement?**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| a. Aucune (ex. studio, 2½) | e. 4      |
| b. 1                       | f. 5      |
| c. 2                       | x. Refusé |
| d. 3                       |           |
7. **Qu'est-ce qui décrit le mieux le lieu où vous vivez actuellement? (AU BESOIN, MONTREZ LA FICHE CORRESPONDANT AUX OPTIONS a, b, c, d, e, f)**
- Maison unifamiliale, détachée (**MONTREZ PHOTO**)
  - Maison semi-détachée ou maison de ville (en rangée) (**MONTREZ PHOTO**)
  - Appartement (*avec entrée séparée*) dans une maison (**MONTREZ PHOTO**)
  - Appartement dans un immeuble à appartements de moins de 5 étages (**MONTREZ PHOTO**)
  - Appartement dans un immeuble à appartements de 5 étages et plus (**MONTREZ PHOTO**)
  - Appartement dans un duplex ou un triplex (**MONTREZ PHOTO**)
  - Chambre dans une maison de chambres (immeuble dont le propriétaire loue les chambres individuelles à des locataires qui ne vivent pas en groupe)
  - Une maison ou une institution de transition (ex. logement temporaire pour les revendicateurs du statut de réfugié)



No. du répondant \_\_\_\_\_  
Réfugié / autre catégorie

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

- i. Chambre dans une maison familiale  
Dans ce cas, vivez-vous avec une famille d'accueil dans le cadre du programme "Habitations partagées"? Oui\_\_\_\_ / Non\_\_\_\_
- j. Refuge ou auberge
- k. Je n'ai pas de logement (sans logis) **ALLEZ À LA QUESTION 13**
- x. Refusé

**7.1 Votre logement ou chambre est-il, est-elle situé(e) dans un sous-sol?**  
Oui\_\_\_\_ Non\_\_\_\_

**8. Cette question porte sur le statut d'occupation légal ou autre type d'entente correspondant à votre logement actuel. Qu'est-ce qui décrit le mieux le statut de l'endroit où vous vivez actuellement?**

- a. Je suis propriétaire **ALLEZ À LA QUESTION 11**
- b. Je suis locataire (dans le marché privé)
- c. Je suis dans un HLM
- d. Je suis membre d'une coopérative d'habitation
- e. Je suis locataire d'un organisme à but non lucratif (OSBL, OBNL)
- f. Je réside avec des membres de ma famille ou avec des amis sans payer de loyer  
**ALLEZ À LA QUESTION 11**
- g. Je réside dans un refuge de dernier recours (sans frais) **ALLEZ À LA QUESTION 11**
- x. Refusé

**9. Qu'est-ce qui décrit le mieux la durée de votre contrat de location ou de votre bail?**

- a. Quotidien
- b. Hebdomadaire
- c. Mensuel
- d. Six mois
- e. Annuel
- f. Indéterminé
- g. Autre (ex. sous-location)  
\_\_\_\_\_
- x. Refusé

**10. Recevez-vous une aide financière (supplément de 80 \$ /mois) du gouvernement du Québec pour vous aider à payer votre loyer?**

- a. Oui
- b. Non Si non, avez-vous rempli un formulaire de demande pour cette allocation?  
Oui\_\_\_\_ / Non\_\_\_\_
- c. Ne sait pas
- x. Refusé



No. du répondant \_\_\_\_\_  
 Réfugié / autre catégorie

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

**11. Pensez-vous que l'endroit où vous vivez actuellement est...**

- a. En bonne condition, ne nécessite qu'un entretien régulier (ex. peinture)
- b. Nécessite des réparations mineures (ex. réparer des tuiles du plancher détachées, le revêtement extérieur...)
- c. Nécessite des réparations majeures (ex. plomberie, électricité, toiture, problèmes de structure...)
- x. Refusé

**12. Dans l'ensemble, quel est votre niveau de satisfaction face à l'endroit où vous résidez actuellement?**

- a. Très satisfait
- b. Satisfait
- c. Insatisfait
- d. Très insatisfait
- x. Refusé

**13. Dans quelle municipalité résidez-vous? \_\_\_\_\_?**

**Si vous résidez dans la Ville de Montréal ou la Ville de Longueuil, dans quel arrondissement résidez-vous? (ex. Rosemont/Petite-Patrie; Greenfield Park)**

\_\_\_\_\_

x...Refusé

**14. Quelle est l'importante intersection la plus près d'où vous résidez? Ou quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?**

**intersection (ex. Papineau/Beaubien) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_;**

**OU**

**3 premiers chiffres du code postal (ex. J4T) \_ \_ \_**

x Refusé

**15. Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à votre voisinage ou votre quartier de résidence?**

- a. Très satisfait
- b. Satisfait
- c. Insatisfait
- d. Très insatisfait
- x. Refusé

**Partie C : Difficultés sur le plan du logement**

**16. Je vais vous lire une liste de difficultés que vous auriez pu avoir sur le plan du logement. Avez-vous l'un ou l'autre de ces problèmes en ce moment? Et avez-vous vécu l'un ou l'autre de ces problèmes avec votre logement depuis votre arrivée dans le Grand Montréal? (vous pouvez cocher plus qu'une réponse).**



No. du répondant \_\_\_\_\_  
 Réfugié / autre catégorie

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

	En ce moment	Depuis votre arrivée à Montréal
a. Conflits avec les voisins		
b. Discrimination (quelle qu'elle soit)		
c. Logement surpeuplé (trop de personnes par chambre)		
d. Logement insalubre (ex. moisissures, infestations)		
e. Logement trop loin du travail ou de l'école		
f. Autre (précisez)	_____	_____
g. Aucun problème		
x. Refusé		

**17. Si vous êtes locataire, ou si vous êtes membre d'une coop, avez-vous en ce moment des conflits ou problèmes avec le propriétaire ou le conseil d'administration?**

- a. Oui
- b. Non ALLEZ À LA QUESTION 19
- c. ne suis pas locataire ALLEZ À LA QUESTION 19
- x. Refusé

**18. Pourriez-vous décrire ces problèmes? (ex. réparations pas faites, propriétaire ne donne pas de reçu...)**

---



---



---

**19. Je vais vous présenter une liste de raisons pour lesquelles des gens peuvent avoir des difficultés sur le plan du logement. Pensez-vous que vous avez vécu des difficultés sur le plan du logement pour l'une ou l'autre des raisons suivantes? (vous pouvez cocher plus d'une réponse).**

- |  |   |
|--|---|
| a. Langue  | h. Âge  |
| b. Manque de références  | i. Handicap   |
| c. Historique de crédit inexistant ou mauvais  | j. La couleur de votre peau/celle des membres de votre famille        |
| d. Pas de garant (personne ne peut garantir qu'il paiera votre loyer si vous ne pouvez pas le faire) | k. Votre pays d'origine/celui de votre famille                        |
| e. Taille de la famille  | l. Religion ou provenance ethnique                                    |
| f. Type de famille (ex. monoparentale)   | m. Statut de réfugié ou de résident temporaire                        |
| g. Genre (sexe)  | n. Votre source de revenus (ex. solidarité sociale, bien-être social) |



No. du répondant \_\_\_\_\_

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

Réfugié / autre catégorie

- o. Crise financière ou problèmes financiers
- p. Autres raisons \_\_\_\_\_
- x. Refusé

**20. Depuis que vous êtes arrivé au Canada, avez-vous... (cochez la réponse appropriée)**

- a. Résidé avec des amis parce que vous ne pouviez pas payer un logement? **Oui / Non / Refusé**
- b. Partagé une résidence privée dont des membres de votre famille sont propriétaire(s) ou locataire(s) parce que vous ne pouviez pas payer un logement? **Oui / Non / Refusé**
- c. Résidé dans un centre d'hébergement temporaire? **Oui / Non / Refusé**
- d. Résidé dans un endroit dont l'usage est habituellement autre que résidentiel (ex. église, mosquée, entrepôt, automobile...)? **Oui / Non / Refusé**

**21. Depuis le premier logement que vous avez occupé en arrivant au Canada, combien de fois avez-vous changé de logement)?**

- a. 0 (j'habite toujours le même logement)
- b. 1
- c. 2
- d. 3-5
- e. 6-9
- f. 10 et plus
- x. Refusé

**22. Avez-vous déjà été évincé d'un logement (reçu la demande de quitter votre logement)?**

- a. Oui
- b. Non ALLEZ À LA QUESTION 24
- x. Refusé ALLEZ À LA QUESTION 24

**23. Pour quelle raison avez-vous été évincé (précisez):**

---



---

x. Refusé

**24. Diriez-vous que depuis votre arrivée au Canada et le premier logement occupé au Canada, votre situation en matière de logement s'est...**

- a. Beaucoup améliorée?
- b. Un peu améliorée?
- c. Demeurée la même?
- d. Un peu détériorée?
- e. Beaucoup détériorée?
- x. Refusé

**PARTIE C : L'aide et l'entraide sur le plan du logement**

**25. Depuis votre arrivée à Montréal, avez-vous reçu l'un ou l'autre des types d'aide suivants en ce qui concerne le logement? (Vous pouvez encrer plus d'une réponse)**

- a. Quelqu'un a offert de vous héberger chez lui sans frais ou en échange d'une petite contribution financière
- b. Aide à payer le loyer ou les factures relatives au logement



No. du répondant \_\_\_\_\_  
 Réfugié / autre catégorie

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

- c. Aide pour trouver un logement (ex. recherche internet, appels téléphones, visiter des logements et rencontrer le propriétaire...)
- d. Aide pour déménager dans un nouveau logement
- e. Aide pour remplir les formulaires de demande d'un logement
- f. Aide pour comprendre et signer le bail ou contrat de location
- g. Aide dans le cas d'un problème avec votre propriétaire
- h. Aide pour comprendre les factures relatives au logement ou pour négocier des conditions de paiement
- i. Aide pour obtenir des références
- j. Aide pour trouver un garant (quelqu'un qui s'engage à payer votre loyer si vous ne pouvez pas le faire)
- k. Autre \_\_\_\_\_
- l. N'ai jamais reçu de laide ALLEZ À LA QUESTION 27
- x. Refusé ALLER À LA QUESTION 27

**26. D'où provenait cette aide? (Vous pouvez encercler plus d'une réponse)**

- a. Membre(s) de votre famille
- b. Ami(s)
- c. Membre(s) de votre communauté ethnique
- d. Membre(s) de votre communauté religieuse
- e. Un organisme d'aide pour les nouveaux arrivants
- f. Organisme regroupant des membres de votre communauté ethnique
- g. Comité de logement
- h. Organisme du gouvernement (Régie du logement)
- i. Autre \_\_\_\_\_
- x. Refusé

**27. Avez-vous déjà offert l'un ou l'autre des types d'aide suivants à quelqu'un qui avait besoin d'aide en matière de logement à Montréal? (Vous pouvez encercler plus d'une réponse)**

- a. Héberger quelqu'un chez vous sans frais ou en échange d'une petite contribution financière
- b. Aider quelqu'un à payer le loyer ou les factures relatives au logement
- c. Aider quelqu'un à trouver un logement (ex. recherche internet, appels téléphones, visiter des logements et rencontrer le propriétaire...)
- d. Aider quelqu'un à déménager dans un nouveau logement
- e. Aider quelqu'un à remplir les formulaires de demande d'un logement
- f. Aider quelqu'un à comprendre et signer le bail ou contrat de location
- g. Aider quelqu'un dans le cas d'un problème avec son propriétaire
- h. Aider quelqu'un à comprendre les factures relatives au logement ou pour négocier des conditions de paiement
- i. Aider quelqu'un à obtenir des références
- j. Agir comme garant (vous engager à payer le loyer d'une autre personne si elle ne peut pas le faire)



No. du répondant \_\_\_\_\_ Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

Réfugié / autre catégorie

- k. Autre \_\_\_\_\_  
 l. N'ai pas été en mesure d'offrir de l'aide ALLEZ À LA QUESTION 31  
 x. Refusé ALLEZ À LA QUESTION 31

**28. Quelle relation avez-vous avec la/les personne(s) que vous avez aidée (s)? (Vous pouvez encercler plus d'une réponse)**

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| a. Membre de ma famille             | d. Membre de ma communauté religieuse |
| b. Ami                              | e. Autre _____                        |
| c. Membre de ma communauté ethnique | x Refusé                              |

**29. Quel était le statut d'immigration de la personne que vous avez aidée?. Si la personne n'avait pas de statut au Canada, écrivez « pas de statut » .**

- \_\_\_\_\_
- ne sais pas  
 x. Refusé ALLEZ À LA QUESTION 31

**30. Depuis combien de temps ces personnes étaient-elles au Canada lorsque vous les avez aidées? (Vous pouvez encercler plus d'une réponse)**

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| a. Moins de 6 mois | e. Plus de 5 ans |
| b. 6-12 mois       | f. Ne sait pas   |
| c. 1-4 ans         | x. Refusé        |
| d. 4-5 ans         |                  |

## **PARTIE D : Informations supplémentaires**

**31. Dans quel pays êtes-vous né?**

- \_\_\_\_\_
- x. Refusé

**32. Qu'est-ce qui décrit le mieux votre statut d'immigration lors de votre arrivée au Canada? (SVP encerclez une seule réponse)**

- a. Immigrant économique, demandeur principal (*relance : système de points, entrepreneur*)
- b. Conjoint ou enfant à charge d'un immigrant économique
- c. Parrainé par un membre de ma famille (sauf dans le cadre du programme de parrainage pour les réfugiés « délai prescrit d'un an »)
- d. Parrainé par un membre de ma famille qui était un réfugié dans le cadre du « délai prescrit d'un an »
- e. **Réfugié ou autre personne protégée prise en charge par le gouvernement** (*relance : avez-vous vécu dans un camp pour réfugiés? Le gouvernement canadien vous a-t-il prêté de l'argent pour votre voyage au Canada?*)

Réponses  
 e, f, g ⇒  
 personnes  
 éligibles au  
 focus group



No. du répondant \_\_\_\_\_

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

Réfugié / autre catégorie

- f. Réfugié parrainé par un groupe privé (ex. groupe religieux)
- g. Demandeur d'asile (*relance : Avez-vous rempli le formulaire de renseignements personnels (FRP)?*)
- h. Travailleur étranger temporaire (TET)
- i. Étudiant international
- j. Autre visa temporaire (ex. touriste, visiteur)
- k. Autre (ex. sans papiers) \_\_\_\_\_
- x. Refusé

**33. Vous êtes...?**

- a. Une femme
- b. Un homme
- x. Refusé

**34. Pourriez-vous indiquer, parmi les groupes d'âge indiqués sur la fiche que je vais vous montrer maintenant, dans quel groupe d'âge vous situez-vous? (MONTREZ la fiche) :**

- a. 18-24 ans
- b. 25-30 ans
- c. 31-40 ans
- d. 41-50 ans
- e. 51-60 ans
- f. 61+ ans
- x. Refusé

**35. Que diriez-vous de vos capacités sur le plan du français et de l'anglais parlés? (Vous pouvez encercler plus d'une réponse)**

- a. Il est facile pour moi d'entretenir une conversation en français
- b. J'ai besoin d'aide pour converser en français
- c. Il est facile pour moi d'entretenir une conversation en anglais
- d. J'ai besoin d'aide pour converser en anglais

**36. Quel niveau de scolarité avez-vous atteint?**

- a. Études secondaires non complétées
- b. Études secondaires complétées
- c. Collège postsecondaire (ex. cégep), école de formation professionnelle ou technique
- d. Études universitaires
- x. Refusé

**37. À quelles sources de revenu les personnes qui vivent dans votre logement ont-ils accès? (Vous pouvez encercler plus d'une réponse)**

- a. Emploi à temps plein (adultes)
- b. Emploi à temps partiel ou occasionnel (adultes)
- c. Emploi des jeunes de moins de 18 ans
- d. Programme d'aide à la réinstallation des réfugiés
- e. Assurance-emploi ou allocation de formation
- f. Pension (rente) de retraite
- g. Aide sociale (solidarité sociale)



No. du répondant \_\_\_\_\_ Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

Réfugié / autre catégorie \_\_\_\_\_

- h. Pension (rente) en raison d'incapacité (handicap)
- i. Dividendes ou intérêts (revenus d'investissements)
- j. Revenu des loyers des logements possédés
- k. Des épargnes utilisées pour payer des dépenses
- l. Autre (assurance parentale, allocation familiale) \_\_\_\_\_
- m. Aucun revenu ou épargne
- x. Refusé

**38. Pourriez-vous indiquer, parmi les catégories de revenu indiquées sur la fiche que je vais vous montrer maintenant, dans quelle catégorie se situe le revenu total en 2009 (avant impôts) de l'ensemble des personnes vivant dans votre logement? (*MONTREZ la fiche*)**

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| a. 0 \$ – 9 999 \$       | f. 60 000 \$ – 79 999 \$ |
| b. 10 000 \$ – 19 999 \$ | g. 80 000 \$ +           |
| c. 20 000 \$ – 29 999 \$ | h. Ne sait pas           |
| d. 30 000 \$ – 39 999 \$ | x. Refusé                |
| e. 40 000 \$ – 59 999 \$ |                          |

**39. À combien s'élèvent les dépenses mensuelles pour ce logement?**

- a. mensualités d'hypothèque (principal + intérêts + taxes foncières) \_\_\_\_\_ \$
- b. loyer \_\_\_\_\_ \$
- c. D'autres charges non incluses dans votre réponse à a) ou b) (ex. chauffage, assurances) \_\_\_\_\_ \$      svp précisez \_\_\_\_\_
- d. Ne sait pas
- x. Refusé

**40. Environ quelle part du revenu total mensuel de l'ensemble des personnes vivant dans votre logement est consacrée au logement et aux dépenses connexes? (loyer, électricité, gaz, chauffage, etc.)?**

- |            |                 |
|------------|-----------------|
| a. 0-30 %  | d. Plus de 75 % |
| b. 31-50 % | e. Ne sait pas  |
| c. 51-75 % | x. Refusé       |

**41. Voudriez-vous nous mentionner autre chose à propos de votre situation résidentielle, de votre logement ou du quartier dans lequel vous vivez?**

---



---



---



---



---



---

Code Organisme A B C D E



No. du répondant \_\_\_\_\_  
Réfugié / autre catégorie

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

---

---

***Merci beaucoup d'avoir participé à ce sondage!***

***Dans le cas qu'aux répondants ayant coché les réponses d, e ou f. de la question 32, dire « Mais avant de terminer, nous avons une dernière question à vous poser... »***

***PASSEZ À LA PAGE SUIVANTE***



No. du répondant \_\_\_\_\_  
Réfugié / autre catégorie

Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_

Cette dernière question ne s'adresse qu'aux répondants ayant coché les réponses d, e ou f de la question 32 ,  
c'est-à-dire, ceux qui sont arrivés au Canada en tant que réfugiés « publics », OU en tant que réfugiés parrainés par un groupe privé OU qui ont déjà fait une demande d'asile (que cette demande ait déjà été acceptée ou non au moment de l'entrevue)

➤ **PRÉSENTEZ LA FEUILLE D'INFORMATION (feuille rose) SUR LES FOCUS GROUPS. LE RÉPONDANT PEUT GARDER CETTE FEUILLE.**

Seriez-vous disposé à participer à un groupe de discussion (focus group) qui a pour but d'explorer les situations et problèmes de logement des personnes et familles réfugiées plus en profondeur? Le groupe de discussion serait composé d'environ 6 personnes. Il aura lieu en janvier 2011, dans les locaux d'un des organismes partenaires. La durée sera d'environ 90 minutes. La discussion sera animée par la chercheure responsable du projet ou par son assistante, avec l'aide d'interprètes au besoin. Les mêmes règles de confidentialité seront respectées lors de cette rencontre que lors de celle-ci.

Pourrions-nous communiquer à nouveau avec vous pour confirmer votre participation, et si oui, pour établir vos disponibilités?

NON, merci

**FIN DE L'ENTREVUE POUR LES RÉPONDANTS PAS INTÉRESSÉS À PARTICIPER AU FOCUS GROUP. LES REMERCIER ENCORE DE LEUR CONTRIBUTION AU PROJET DE RECHERCHE.**

OUI, vous pouvez me contacter.

➤ **DANS CE CAS, DÉTACHEZ CETTE FEUILLE DU RESTE DU QUESTIONNAIRE AVANT DE CONTINUER. ELLE NE SERA PAS REMISE AUX CHERCHEURS**

M. / Mme \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ courriel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Afin de nous permettre d'offrir de l'interprétation linguistique lors du focus group, pourriez-vous nous indiquer dans quelle(s) langue(s) vous pourriez vous exprimer lors de la rencontre de groupe, et quelles langues vous comprenez: \_\_\_\_\_

Grille de disponibilités potentielles:

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
<i>matin</i>					
<i>Après-midi</i>					
<i>Soir</i>					

**FIN DE L'ENTREVUE**

Code Organisme A B C D E



No. du répondant \_\_\_\_\_ Prénom de l'intervieweur \_\_\_\_\_  
Réfugié / autre catégorie

**À REMPLIR PAR L'INTERVIEWEUR APRÈS L'ENTREVUE**

**SVP REMETTRE CETTE PAGE AUX CHERCHEURS**

Date de l'entrevue: 2010/\_\_\_/\_\_\_

Durée de l'entrevue \_\_\_\_\_ minutes

Langue?

français      anglais      espagnol      arabe      autre \_\_\_\_\_

Avez-vous des commentaires sur le déroulement de l'entrevue et la qualité de l'information obtenue (ex. questions difficiles à comprendre ou tout autre commentaire) ? :

Toute information additionnelle pertinente :

**ANNEXE 6**  
**FEUILLE D'INFORMATION SUR LES GROUPES DE DISCUSSION,**  
**PRÉSENTÉE AUX PERSONNES RÉFUGIÉES OU DEMANDEURS**  
**D'ASILE À LA FIN DU SONDAGE PAR QUESTIONNAIRE**

***Le logement des personnes réfugiées et immigrantes***

---

Groupes de discussion auprès des réfugiés et demandeurs d'asile

- ***Composition des focus groups :***
  - **Premier groupe :** réfugiés parrainés par le gouvernement (« réfugiés publics »)
  - **Deuxième groupe :** demandeurs d'asile ou ex-demandeurs d'asile
- ***Nombre de personnes dans chaque groupe :*** environ 6
- ***Lieu :*** dans l'un des organismes partenaires du projet de recherche
- ***Quand :*** janvier 2011
- ***Durée :*** environ 90 minutes
- ***Langues :*** français + interprétation en fonction des besoins
- ***Animé par l'une des chercheuses de l'INRS (D. Rose ou A. Charette) avec l'aide d'interprètes au besoin***

**Thèmes :**

- **Votre expérience en matière de logement :**
  - problèmes et défis
  - ressources et tactiques
  - aide et entraide
- **Commentaires, conseils et recommandations**

***Nous tenons à respecter l'anonymat des participants et la confidentialité des propos.***

***En guise de remerciement pour votre participation, nous offrons 30 \$ à chaque participant au groupe de discussion.***



## ANNEXE 7

### PRÉSENTATION DES GROUPES DE DISCUSSION AUX PARTICIPANTS

#### **Le logement des personnes arrivées au Canada avec le statut de réfugié ou de demandeur d'asile : groupe de discussion**

---

Madame, Monsieur,

Vous avez récemment participé à notre sondage sur votre situation de logement. Suite à ce sondage, vous avez accepté de participer à un groupe de discussion (« focus group ») avec quelques autres personnes qui sont, comme vous, arrivées au Canada et dans le Grand Montréal avec le statut de réfugié ou de demandeur d'asile. Le but de cette discussion est de connaître vos points de vue sur les problèmes que vous jugez les plus importants en matière de logement pour les personnes réfugiées et vos avis sur ce qu'il faudrait faire pour améliorer la situation. Votre participation constitue un atout précieux pour la recherche, qui est menée en même temps à Toronto et à Vancouver, et qui vise à mieux orienter les politiques et mesures en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

La discussion durera environ 90 minutes. Elle sera menée par une animatrice qui parle votre langue avec l'aide d'une observatrice. Cette discussion est entièrement confidentielle, et vous n'avez pas à vous identifier. Nous demandons votre permission pour l'enregistrement audio car c'est le seul moyen de noter fidèlement l'intégralité de la discussion. L'enregistrement ne sert qu'à faire une transcription précise des propos tenus autour de la table, et il sera détruit dès que la transcription sera terminée. Nous demandons aussi aux participants de respecter l'intimité des autres participants en gardant la confidentialité des détails de la discussion.

Si vous acceptez de participer, nous vous demandons de confirmer ceci par écrit en remplissant (en deux exemplaires) le formulaire de consentement ci-joint avant le début de la discussion. Ceci fait partie des procédures standard des organismes de recherche canadiens pour respecter les principes d'éthique.

À la fin de la réunion, nous offrirons un dédommagement de 30 \$ à chaque participant en reconnaissance du temps qu'il nous a accordé et pour défrayer ses frais de transport.

Merci de la part de l'équipe montréalaise (coordonnées au verso) !

Damaris Rose  
professeure, INRS - Centre  
Urbanisation Culture Société  
Co-responsable du projet  
tél. 514 499-4028;  
[damaris\\_rose@ucs.inrs.ca](mailto:damaris_rose@ucs.inrs.ca)

Alexandra Charette  
INRS - Centre Urbanisation Culture  
Société  
assistante-de recherche  
tél. 514-499-4000 poste 8271  
[alexandra.charrette@ucs.inrs.ca](mailto:alexandra.charrette@ucs.inrs.ca)

*Cette recherche est financée par le Secrétariat des partenariats de lutte  
contre l'itinérance du gouvernement canadien*

*Si vous avez des questions supplémentaires concernant vos droits en tant que participant  
à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la personne ressource  
extérieure à l'équipe de recherche qui est désignée à cet effet par notre université :*

Mme Nicole Gallant  
Présidente du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS  
Direction scientifique  
Institut national de la recherche scientifique  
490, rue de la Couronne  
Québec (Québec) G1K 9A9  
Tel : 418- 687-6437 courriel : [nicole.gallant@ucs.inrs.ca](mailto:nicole.gallant@ucs.inrs.ca)

## **Le logement des personnes arrivées au Canada avec le statut de réfugié ou de demandeur d'asile : groupe de discussion**

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT des personnes participantes au groupe de discussion

---

J'ai pris connaissance du projet de recherche décrit dans la lettre d'information.

- J'ai été informé(e), oralement et par écrit des objectifs du projet, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.
- J'ai également été informé(e) :
  - de la façon dont les chercheurs assureront la confidentialité des données et protégeront les renseignements recueillis;
  - de mon droit de mettre fin à ma participation au groupe de discussion à n'importe quel moment, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions;
  - de mon droit, à titre de participant volontaire à cette étude, de m'en retirer sans préjudice à tout moment si je le juge nécessaire;
  - de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec la responsable du projet :

(Madame Damaris ROSE, INRS-UCS, 385 rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2X 1E3, 514-499-4028, [damaris\\_rose@ucs.inrs.ca](mailto:damaris_rose@ucs.inrs.ca) );

- J'ai l'assurance que l'information recueillie au cours de ce groupe de discussion sera traitée de façon confidentielle et anonyme.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet, ci-annexée.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

---

Signature du participant

---

Date

*Approbation du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS*

*20 septembre 2010*

*certificat no CER-2010-231*

---



**ANNEXE 8**  
**GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES GROUPES DE DISCUSSION**  
**AUPRÈS DES RÉFUGIÉS SÉLECTIONNÉS ET REVENDICATEURS DE**  
**STATUT DE RÉFUGIÉ**

**Le logement des personnes arrivées au Canada avec le statut  
de réfugié ou de demandeur d'asile : discussion de groupe**

---

**GUIDE D'ENTRETIEN**

**Étapes préalables :**

-L'une des responsables du projet se présente très brièvement et remercie les gens d'être venus (interprétation de ses propos par l'animatrice au besoin). Puis elle se retire de la salle.

-L'animatrice présente la lettre d'information sur les objectifs de la recherche et du groupe de discussion ainsi que le mode de fonctionnement.

-L'animatrice obtient le consentement des participants [formulaire à signer par chacun-e en deux exemplaires; le participant conserve la copie qui est brochée à la lettre d'information]

**DÉBUT DE LA DISCUSSION ET DE L'ENREGISTREMENT**

*Pour commencer, pourrions-nous faire un petit tour de table pour que chaque personne se présente ? Il serait bien de connaître d'abord votre prénom, et de savoir depuis combien de temps vous êtes au Canada et à Montréal, quel est l'état de votre statut [question à poser pour le groupe « demandeurs d'asile »] et si vous vivez seul-e dans votre logement, ou avec votre famille, vos enfants...*

*Merci ! Il serait bien maintenant que chacun-e nous dise quelques mots sur ses conditions de logement en ce moment (très brièvement, car vous aurez l'occasion d'entrer en plus de détails plus tard). Par exemple, dans quel type de logement habitez-vous, depuis combien de temps, êtes-vous locataire, est-il en bonne condition?*

*Merci ! Au cours des prochaines 60 minutes environ, j'aimerais que notre groupe mette le focus sur ces 3 grandes questions, que nous avons aussi écrites sur cette fiche que nous laisserons sur la table :*

	<u>Questions à poser</u>	<u>Relances possibles</u>
1	<p><i>Depuis que vous êtes à Montréal, quels sont les principaux problèmes ou défis que vous avez rencontrés lors de votre recherche d'un logement qui vous convient?</i></p>	<p>Nous sommes intéressées non seulement au 1<sup>er</sup> logement mais aussi à vos expériences plus récentes</p> <p>Coûts de loyer versus revenu</p> <p>Méconnaissance du système, du marché du logement</p> <p>Condition des logements (logements visités/disponibles)</p> <p>Adéquation vis-à-vis besoins de la famille (ex. entassement, qualité et sécurité du voisinage)</p> <p>Discrimination (difficultés d'accès liées aux demandes et aux conditions des locateurs)</p> <p>Barrière linguistique lors des démarches (propriétaire, bail, téléphone)</p> <p>Contrainte de temps lors de la recherche d'un premier logement</p>
2	<p><i>Comment avez-vous réagi face à ces défis, et à qui avez-vous fait appel pour vous aider à vous en sortir?</i></p> <p><i>Quels rôles ont joué les personnes qui vous entouraient lors de votre arrivée dans votre accès au logement ? Faites-vous encore appel aujourd'hui au même réseau ?</i></p> <p><i>Plus globalement, quelles ressources ou types d'aide en matière de logement sont disponibles pour les personnes réfugiées, et lesquelles sont les plus utiles?</i></p>	<p>Entourage : (ex. famille, amis, connaissances de votre communauté d'origine...) Y a-t-il des membres de votre communauté ethnoculturelle qui résident près de chez vous? Dans le même immeuble?</p> <p>Comment avez-vous utilisé ce « réseau » au départ ? À quelles autres sources avez-vous recouru pour vous aider à vous débrouiller sur le marché du logement ? (organismes ethniques, religieux, communautaires, gouvernementaux...)?</p> <p>Retour au même organisme pour exposer de nouveaux problèmes?</p> <p>Avez-vous résidé dans un ou plusieurs centres d'hébergement (incluant l'hébergement temporaire et l'hébergement d'urgence) depuis votre arrivée à Montréal? Combien de</p>

		<p>temps y avez-vous résidé?</p> <p>Pour quelle raison avez-vous quitté cet endroit?</p> <p>Lors de ce séjour, qu'avez-vous acquis comme expérience, réseau, information sur le logement?</p>
3	<p><i>Suite aux expériences dont vous nous avez parlées, quelles informations utiles pour les autres nouveaux arrivants avez-vous apprises ?</i></p> <p><i>Enfin, y a-t-il des choses qui pourraient être améliorées sur le plan de l'aide offerte aux personnes réfugiées en matière de logement?</i></p>	<p>Visiter un plus grand nombre de logements avant de faire un choix</p>

*Pour conclure, y-a-t-il d'autres points que vous aimeriez ajouter que nous n'avons pas abordés lors de notre discussion?*

Remerciements.

**FIN DE LA DISCUSSION ET DE L'ENREGISTREMENT.**

Retour dans la salle de l'une des responsables du projet (DR ou AC) qui versera elle-même le dédommagement de 30\$ à chaque participant [la signature d'un reçu de participation n'est pas requise si nous suivons cette procédure].



## ANNEXE 9

### LISTE DES PAYS DE NAISSANCE DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE

Afghanistan  
Algérie  
Argentine  
Bahamas  
Bulgarie  
Burundi  
Cameroun  
Chili  
Chine  
Colombie  
Congo, République démocratique du  
Congo, République du  
Côte d'Ivoire  
Cuba  
Égypte  
El Salvador  
France  
Guinée (Conakry)  
Haïti  
Honduras  
Île Maurice  
Irak  
Iran  
Kirkistan [sic]  
Kuweit  
Liban  
Liberia  
Mali  
Maroc  
Mauritanie  
Mexique  
Moldavie  
Nigeria  
Ouzbékistan  
Pakistan  
Palestine  
Pérou  
Roumanie  
Rwanda  
Sénégal  
Syrie  
Togo  
Tunisie



**Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles**

Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS  
385, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2X 1E3  
Téléphone 514.499.4084 • télécopieur 514.499.4065  
[im-metropolis@umontreal.ca](mailto:im-metropolis@umontreal.ca)  
[www.im.metropolis.net](http://www.im.metropolis.net)

**INRS**  
Université d'avant-garde